Catalogue 75-001F Trimestriel

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

HIVER 1995

- ÉPARGNE-RETRAITE
  - AIDE FISCALE
  - QUI ÉPARGNE?
  - PROFITER DES REER
- FEMMES PRINCIPAL GAGNE-PAIN
- RETRAITE ANTICIPÉE CHEZ LES HOMMES
- RÉGIMES DE TRAVAIL ATYPIQUES
- INDEX : 1989 À 1995

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

À votre service...

Les centres de consultation de Statistique Canada dans les principales villes canadiennes

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national du numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

Ottawa 1 (613) 951-7277
Numéro du télécopieur 1 (613) 951-1584
Toronto (carte de crédit seulement) 1 (416) 973-8018

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Hiver 1995 Vol. 7, nº 4

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Rubriques

3 Forum

5 Faits saillants

48 Quoi de neuf ?

53 Index 1989-1995

59 Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

71 À venir

L'emploi et le revenu en perspective (nº 75-001F au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue 75-001E) est publié quatre fois par année par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 1995. TARIF D'ABONNEMENT : 56 $ par année au Canada, 68 $ US aux États-Unis, 80 $ US dans les autres pays. Prix du numéro, 17 $ au Canada, 21 $ US aux États-Unis, 24 $ US dans les autres pays. ISSN : 0843-4565.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Publication inscrite dans le *Canadian Index*, *L'Index de l'Actualité*, *L'Index de périodiques canadiens* et *Point de Repère*. Aussi inscrite en anglais dans *P.A.I.S. International* et *Sociological Abstracts*, et accessible en permanence dans la base de données *Canadian Business and Current Affairs* et dans *Employee Benefits Infosource*.

Articles

9 **Régimes de pension et REER : aide fiscale**
Hubert Frenken

À l'aide du nouveau fichier de données sur les droits de cotisation à un REER de Revenu Canada, cette étude montre comment les règles actuelles en matière d'aide fiscale à l'épargne-retraite s'appliquent aux participants aux divers régimes de retraite. Elle illustre en outre la différence marquée entre les niveaux d'épargne qui donnent droit à de l'aide fiscale et explique comment cette épargne est intégrée. L'étude donne également un aperçu du nombre de personnes bénéficiaires des diverses catégories d'aide fiscale.

15 **Qui épargne pour la retraite?**
Karen Maser

Selon les prévisions actuelles, près du quart de la population aura 65 ans ou plus en 2031. Il importe donc de s'assurer que ces personnes auront un revenu satisfaisant. Voici un aperçu des programmes qui aident les Canadiens à épargner en vue de la retraite, de ceux qui y participent et de combien ils épargnent.

22 **Les REER – possibilités inexploitées**
Hubert Frenken

Le présent article fournit des données jusqu'ici non disponibles sur les REER obtenues en observant la participation des déclarants à des REER pendant une période de trois ans. Il présente qui sont les déclarants qui ont cotisé de façon régulière, ceux qui l'ont fait à l'occasion, et ceux qui n'ont versé aucune cotisation. En plus, l'article cherche à savoir dans quelle mesure les déclarants ont utilisé leurs droits de cotisation à un REER.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN
PERSPECTIVE

Directeur
Ian Macredie
(613) 951-9456

Rédacteur en chef
Jeffrey Smith
(613) 951-6894

Assistante du rédacteur en chef
Doreen Duchesne
(613) 951-6893

Rédacteurs
Susan Crompton
Doreen Duchesne
Cécile Dumas
Henry Pold
Marc Saint-Laurent

Données
Pino Battisti
Pierre Bérard
Laura Fraser
Jeannine Usalcas

Production et composition
Heather Berrea
Diane Joanisse
Annamma John
Lucie Parisien

Mise en marché
Suzanne David

Tirage et graphiques
Division de la diffusion

28 Les femmes comme principal soutien de famille
Susan Crompton et Leslie Geran

Au cours des 30 dernières années, la société canadienne a été profondément marquée par la croissance du nombre de familles époux-épouse à deux soutiens. À l'aide des plus récentes données sur les familles ayant un revenu d'emploi, cet article cherche à cerner en quoi les couples où l'épouse touche un revenu supérieur à celui de son mari diffèrent de la majorité des familles époux-épouse (où l'époux est le principal gagne-pain).

33 Le point sur la retraite anticipée chez les hommes
Dave Gower

Pendant la première moitié du XXe siècle, les hommes travaillaient généralement jusqu'à l'âge de 65 ans. Depuis une quarantaine d'années, cependant, une proportion croissante a quitté le marché du travail avant l'âge traditionnel de la retraite. Comment ces hommes se débrouillent-ils financièrement?

39 Accroissement des régimes de travail atypiques
Harvey Krahn

Bien que la plupart des Canadiens occupent encore un emploi rémunéré permanent à temps plein, plusieurs régimes de travail «atypiques» deviennent plus répandus. En 1994, l'Enquête sociale générale a recueilli des données sur différents aspects du travail atypique, mettant à jour l'information recueillie en 1989. Cette étude se base sur ces deux années pour analyser la croissance et les changements dans la répartition des emplois atypiques.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

..	nombres indisponibles
...	n'ayant pas lieu de figurer
-	néant ou zéro
--	nombres infimes
p	nombres provisoires
r	nombres rectifiés
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

Forum

Message du directeur

■ Les «baby-boomers» voient leurs cheveux blanchir, mais l'âge n'est pas seul en cause. En effet, ils sont assaillis par les statisticiens et les leaders d'opinion qui les préviennent que l'argent se fera rare lorsqu'ils prendront leur retraite. Les analystes des politiques et des programmes craignent que la proportion de plus en plus grande de personnes qui bénéficient des transferts de l'État ne fera qu'accentuer les ponctions sur les recettes publiques. Pour leur part, les conseillers en placement insistent sur la nécessité de faire beaucoup d'économies pour ses vieux jours, et ce dès la vingtaine.

Il est impératif de connaître le revenu dont disposeront les futurs retraités; cependant, obtenir des données adéquates permettant d'alimenter la discussion représente un défi de taille. Il ne suffit pas de brosser un tableau de la situation actuelle; on veut connaître la route à suivre. Le statisticien se trouve donc confronté à un véritable dilemme. Contrairement à l'économiste, il répugne à porter des jugements sur les nombreux facteurs susceptibles d'influencer les conditions socio-économiques au fil des ans. Lorsqu'il n'a pas le choix, il se résigne à faire des projections en supposant que l'avenir ressemblera étroitement au passé. Or, prévoir l'avenir est bien différent.

Naturellement, la justesse des prévisions ne repose pas seulement sur les hypothèses de l'analyste, mais aussi sur les données dont on dispose. Grosso modo, le revenu de retraite est égal à la somme des économies accumulées au moment de la retraite et des transferts de l'État. Ce concept paraît bien simple, mais il s'avère difficile d'estimer le montant que les gens auront réussi à économiser une fois à la retraite. À cette fin, l'analyste doit répondre à trois questions : Combien d'argent les gens ont déjà économisé? Combien économisent-ils à l'heure actuelle? Combien vont-ils économiser dans l'avenir?

Déterminer le montant des économies accumulées est beaucoup plus difficile qu'on le croit. Certes, l'Enquête sur les dépenses des familles peut fournir des données chronologiques sur le taux d'épargne des personnes au moment de l'enquête. Cependant, comme ce n'est pas une enquête longitudinale, elle ne permet pas d'obtenir des renseignements sur les sommes déjà économisées. Cela vaut également pour les REER : si les statistiques fiscales permettent de connaître les cotisations versées dans les REER au cours d'une année, elles ne fournissent aucun renseignement sur les cotisations accumulées ou sur les intérêts gagnés (parce que les REER ne sont pas assujettis à l'impôt). En outre, il est possible de retirer des fonds du REER avant l'âge de la retraite – ce que certains font effectivement – de sorte qu'on ne peut pas établir le montant net du capital accumulé par les contribuables dans leurs comptes.

Seules les enquêtes sur le patrimoine permettent de mesurer les sommes déjà économisées. Appelées également enquêtes sur l'avoir et la dette, ce qui témoigne du lien étroit qui existe entre les statisticiens et les comptables, ces enquêtes se révèlent difficiles à mener et imposent un lourd fardeau au répondant. De plus, bien des gens ont beaucoup de difficulté à évaluer certains éléments très importants de leur patrimoine. Par exemple, un régime de retraite de l'employeur représente une part importante de l'épargne-retraite, mais très peu de gens en connaissent la valeur capitalisée à un moment donné. De plus, il peut s'avérer particulièrement difficile de calculer la valeur actuelle des droits à pension d'une personne qui a travaillé pour plusieurs employeurs et qui a participé à plusieurs régimes. De son côté, la maison constitue souvent le bien le plus important, mais beaucoup de gens n'ont qu'une vague idée de sa valeur sur le marché.

Répondre à la deuxième question que doit se poser l'analyste est beaucoup plus facile parce que les statisticiens sont mieux renseignés sur les moyens présentement utilisés pour économiser. Comme en témoigne le présent numéro, les données sur les facteurs d'équivalence (qui tiennent compte des cotisations patronales et salariales aux régimes de retraite) donnent une idée plus précise de l'effet des cotisations actuelles sur l'accroissement des prestations futures. Par contre, les données sur les autres formes d'épargne n'offrent pas autant de renseignements. Par exemple, l'Enquête sur les dépenses des familles permet de savoir qui possède une maison, à combien s'élèvent les mensualités hypothécaires et le montant des paiements servant à réduire le capital. Or, les données sur le patrimoine concernent les familles, tandis que celles sur les pensions se rapportent le plus souvent aux personnes.

Les statisticiens se démarquent des spécialistes téméraires face à la troisième question de l'analyste : Combien d'argent les gens économiseront-ils dans

l'avenir? Les données sur les économies accumulées et le rythme d'épargne actuel sont au mieux de simples estimations, dont la nature imprécise est accentuée lorsqu'il s'agit de prévoir un comportement futur. Cette distorsion se produit même si le statisticien se contente de faire des prévisions en extrapolant les tendances existantes par des moyens mécaniques.

L'intérêt de l'analyste pour les revenus de retraite découle de son désir de tracer un portrait de la situation financière probable des futurs retraités. Étant donné que le revenu familial constitue la meilleure façon de faire ce portrait, il faut combiner les données sur les membres d'une même famille. Par exemple, on peut s'attendre à ce qu'une famille à deux soutiens dont le revenu actuel est relativement élevé sera demain une famille à deux pensionnés qui jouira d'un niveau de vie relativement élevé. Pour prévoir le bien-être économique des familles lors de la retraite, il faut disposer de renseignements sur la participation des deux conjoints à un régime de retraite. Même si son métier n'est pas de faire des prévisions, le statisticien doit garder un oeil ouvert sur l'avenir lorsqu'il recueille des données sur la situation présente, de sorte que les analystes disposent de la meilleure information possible pour faire les leurs.

Ian Macredie
Directeur □

Nous invitons les lecteurs à nous communiquer leurs impressions sur le contenu de *L'emploi et le revenu en perspective*. Toutes observations sur les données seront les bienvenues; toutefois, nous rappelons que, pour être publiées, ces communications doivent être factuelles et analytiques. Nous invitons également les lecteurs à nous faire part de leurs travaux de recherche en cours et à nous signaler les nouvelles publications, les sources de données et les événements à venir qui concernent la main-d'oeuvre et le revenu.

Statistique Canada se réserve le droit de sélectionner et de réviser les informations reçues avant de les publier. Toute correspondance, dans l'une ou l'autre langue officielle, doit être adressée à : Susan Crompton, rédactrice de «Forum» et de «Quoi de neuf ?», *L'emploi et le revenu en perspective*, immeuble Jean-Talon, 5e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. On peut aussi communiquer avec elle par téléphone au (613) 951-0178 ou par télécopieur au (613) 951-4179.

Faits saillants

Régimes de pension et REER : aide fiscale ... p. 9

- Les règles régissant l'aide fiscale à l'épargne-retraite ont été remaniées en profondeur en 1991. Les nouvelles dispositions législatives visent à appliquer un plafonnement global et uniforme de l'épargne versée dans tous les programmes de retraite non gouvernementaux donnant droit à une aide fiscale, soit les régimes enregistrés de pensions offerts par l'employeur (REP), les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

- Cet article montre comment les règles actuelles de l'aide fiscale s'appliquent aux participants aux divers régimes et illustre la différence marquée entre les niveaux d'épargne donnant droit à l'aide fiscale et indique comment s'intègre cette épargne. En outre, on y présente un aperçu du nombre de personnes bénéficiant de ces diverses catégories d'aide fiscale.

- De plus, cet article fournit une base conceptuelle aux deux études qui suivent dans ce numéro.

Qui épargne pour la retraite? ... p. 15

- Au cours d'une année, entre 1991 et 1993, le nombre de déclarants âgés de 25 à 64 ans qui ont économisé en participant à un REP ou à un REER, ou aux deux, n'a que très peu varié (6,9 millions en moyenne); ils représentaient près de la moitié de l'ensemble des déclarants.

- Toutefois, les sommes annuelles économisées dans les REP et les REER sont passées de 27,6 milliards de dollars en 1991 à 31,4 milliards de dollars en 1993, surtout en raison de la croissance des cotisations aux REER.

- Étant donné que l'on est libre de cotiser à un REER et qu'il n'est pas nécessaire de le faire chaque année, près de la moitié des participants ont versé des cotisations pendant seulement une ou deux des trois années. D'autre part, la plupart des travailleurs participant à un REP l'ont fait chaque année. (La participation à un REP, si offert, est habituellement obligatoire.)

- Plus de 40 % des déclarants n'ont participé à aucun de ces programmes au cours des trois années. La plupart d'entre eux (86 %) ont touché un revenu à un moment donné pendant cette période; ils avaient donc la possibilité de cotiser à un REER. Il est toutefois possible que leur revenu n'ait pas été suffisant pour ce faire.

- Les chances d'économiser en vue de la retraite au moyen des REP ou des REER augmentent avec le revenu. Le pourcentage de déclarants qui ont épargné au cours d'au moins une année entre 1991 et 1993 a augmenté rapidement pour dépasser 90 % chez ceux dont le revenu annuel moyen variait entre 30 000 $ et 39 999 $. Cette proportion a frôlé 100 % chez les personnes touchant des revenus de 50 000 $ ou plus. Toutefois, seulement 31 % des déclarants ont fait état d'un revenu moyen d'au moins 30 000 $.

- De même, la proportion de personnes qui ont épargné régulièrement a également progressé en fonction du revenu : près de 88 % des personnes ayant un revenu de 40 000 $ ou plus ont épargné au cours de chacune des trois années entre 1991 et 1993.

- Les deux tiers des hommes ont déclaré avoir épargné au moins une année et 47 % l'ont fait au cours de chacune des trois années. Par contre, dans le cas des femmes, les pourcentages sont nettement inférieurs (53 % et 36 % respectivement), sans doute parce que celles-ci étaient plus susceptibles de gagner un revenu inférieur.

Les REER – possibilités inexploitées ... p. 22

- Étant donné qu'un grand nombre de déclarants admissibles ne versent aucune cotisation, ou seulement qu'une partie du montant auquel ils ont droit, et comme les déductions inutilisées sont reportées à des années ultérieures, le montant total des droits de cotisation aux REER a augmenté de façon importante. En 1994, ces droits représentaient une somme de 133 milliards de dollars.

- Les cotisations aux REER ne jouent pas un rôle important pour les déclarants de moins de 25 ans et ceux de plus de 64 ans puisqu'ils sont relativement peu nombreux à avoir des droits de cotisation et, lorsqu'ils en ont, ils ne s'en servent habituellement

pas. Même chez les déclarants admissibles âgés de 25 à 64 ans, moins de 20 % ont versé des cotisations au cours de chacune des années de 1991 à 1993; seulement 11 % ont épuisé tous leurs droits de cotisation la troisième année.

- Alors que 41 % des hommes ayant des droits de cotisation à un REER ont participé entre 1991 et 1993, 35 % des femmes admissibles l'ont fait. Toutefois, les femmes qui participaient étaient tout aussi susceptibles de verser le maximum de cotisations que ne l'étaient les hommes.

- La participation aux REER augmente avec l'âge (jusqu'à 65 ans). Près de trois déclarants sur cinq âgés de 45 à 54 ans ont cotisé chaque année et presque la moitié de ceux âgés de 55 à 64 ans ont cotisé le montant maximum permis.

- Si la loi ne change pas, les tendances actuelles laissent entrevoir des répercussions pour le programme des REER : en 1996, lorsque la génération du baby-boom atteindra la cinquantaine, le taux de participation et le montant des cotisations vont probablement monter en flèche, ce qui ralentira vraisemblablement la croissance des droits inutilisés.

Les femmes comme principal soutien de famille ... p. 28

- Depuis 1967, l'importance des femmes au sein de la main-d'oeuvre ne cesse de croître. La tendance des épouses à devenir le soutien principal s'est accélérée au cours des dernières années. En 1993, l'épouse était le soutien principal du quart des familles à deux soutiens, et le soutien d'un cinquième des couples à un seul revenu.

- En 26 ans, la proportion de familles à deux soutiens où l'épouse touche un revenu supérieur à celui de l'époux est passée de 11 % à 25 %, mais cette progression a été inégale. Entre 1967 et 1982, la proportion est passée de 11 % à 18 %. Durant les années 80, le taux s'est dans l'ensemble maintenu autour de 19 %. Puis, en l'espace de cinq ans, la proportion d'épouses touchant un revenu supérieur à celui de l'époux a grimpé de six points de pourcentage, passant de 19 % en 1989 à 25 % en 1993.

- Les épouses soutiens principaux étaient plus susceptibles d'exercer des professions libérales ou d'occuper des postes de gestion (48 % comparativement à 35 % des époux soutiens principaux), mais elles touchaient un revenu de près du tiers inférieur à celui de leurs homologues masculins.

- Chez les épouses soutiens principaux qui n'étaient ni gestionnaires ni membres de professions libérales, près de 80 % occupaient un emploi relié au travail de bureau, à la vente ou aux services; leurs gains moyens s'établissaient entre 24 000 $ et 30 000 $. À l'opposé, 60 % de leurs homologues masculins qui n'étaient ni gestionnaires ni membres de professions libérales occupaient des emplois de col bleu et déclaraient des gains moyens de 37 000 $ à 40 000 $.

- Les épouses soutiens uniques et leurs époux sont généralement plus âgés : 60 % des époux et 43 % des épouses ont 55 ans ou plus. Dans les familles où l'époux est le soutien unique, environ la moitié des époux ont entre 25 et 44 ans.

- Le revenu d'emploi de l'épouse soutien principal d'une famille (bien que très inférieur à celui d'un époux soutien principal) est essentiel au bien-être économique de cette famille : en 1993, environ 7 % de telles familles sont tombées sous le seuil de faible revenu, tandis que près de la moitié auraient connu ce sort sans les gains de l'épouse.

Le point sur la retraite anticipée chez les hommes ... p. 33

- Pendant la première moitié du XXe siècle, les hommes demeuraient généralement au sein de la population active jusqu'à ce qu'ils aient au moins 65 ans. Cependant, au cours de la seconde moitié, un nombre croissant d'hommes ont jusqu'ici quitté le marché du travail avant cet âge. Selon les données disponibles, on observe un écart de revenu important entre les hommes âgés de 55 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année et les retraités du même âge : en 1993, le revenu médian provenant de toutes sources était respectivement de 38 500 $ et de 17 300 $.

- Environ 27 % des retraités âgés de 55 à 64 ans touchaient un revenu se situant entre 1 $ et 9 999 $, comparativement à seulement 5 % chez les hommes du même groupe d'âge qui travaillaient à temps plein toute l'année. Seulement 30 % des retraités de ce groupe d'âge touchaient un revenu de 25 000 $ et plus comparativement à 77 % des hommes qui détenaient un emploi. Dans les tranches de revenu

supérieures, le contraste est encore plus frappant : seulement 5 % des retraités ont déclaré en 1993 un revenu de 45 000 $ et plus, comparativement à 38 % des hommes qui travaillaient à temps plein toute l'année.

- Les retraités comptent beaucoup sur les transferts gouvernementaux (par exemple, RPC/RRQ et les prestations d'aide sociale). Dans l'ensemble, 90 % des retraités touchant un revenu en 1993 en recevaient au moins une partie de l'État. Une telle dépendance était plus forte chez les retraités qui touchaient un faible revenu : chez ceux qui touchaient un revenu se situant entre 1 $ et 9 999 $ en 1993, 87 % provenait de transferts gouvernementaux, comparativement à 17 % chez ceux qui touchaient un revenu de 25 000 $ et plus.

- **Environ 86 % des retraités touchant un revenu de 25 000 $ et plus recevaient une pension d'un ancien employeur, le montant médian de celle-ci étant de 25 600 $. À l'opposé, à peine plus de la moitié des hommes touchant un revenu intermédiaire (de 10 000 $ à 24 999 $) ont déclaré ce genre de revenu, avec un montant médian de pension de 11 200 $. Les retraités à faible revenu (1 $ à 9 999 $) touchaient rarement une pension d'un régime privé (8 %) et s'ils en recevaient une, le montant était peu élevé.**

- Quatre familles (deux personnes ou plus) sur cinq avec retraités âgés de 55 à 64 ans touchaient un revenu familial supérieur au seuil de faible revenu (SFR). Par contre, plus de la moitié des retraités qui habitaient seuls (ou avec d'autres personnes sans toutefois y être apparentés) touchaient un revenu inférieur au SFR.

Accroissement des régimes de travail atypiques

... p. 39

- Les régimes de travail atypiques prennent de l'ampleur au Canada. Bien que la majorité des travailleurs occupent toujours un emploi rémunéré permanent à temps plein, les pourcentages d'emplois à temps partiel, temporaires, autonomes pour son propre compte et multiples ont tous augmenté de 1989 à 1994.

- De 1976 à 1994, la proportion de travailleurs à temps partiel âgés de 15 à 64 ans a monté en flèche, passant de 11 % à 17 %. En 1994, environ 2 millions de Canadiens travaillaient à temps partiel, tandis que près de 11 millions travaillaient à temps plein. La hausse du travail à temps partiel a été plus prononcée chez les travailleurs âgés de 15 à 24 ans. Entre 1989 et 1994, les taux d'emplois à temps partiel ont légèrement augmenté chez les hommes (passant de 7 % à 8 %) et ont diminué de façon marginale chez les femmes (passant de 25 % à 24 %).

- Le cumul d'emploi est également de plus en plus fréquent, en partie à cause du pourcentage croissant d'emplois à temps partiel. De 1989 à 1994, la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant au moins deux emplois est passée de 5 % à 7 %. En 1994, environ 944 000 Canadiens en âge de travailler cumulaient deux emplois ou plus.

- Parmi les personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi en 1989, 7 % étaient des travailleurs autonomes à leur propre compte (n'ayant pas d'employés rémunérés), tandis qu'une proportion comparable étaient des employeurs (ayant un ou plusieurs employés rémunérés). En 1994, la proportion d'employeurs avait légèrement fléchi (à 6 %), tandis que celle des travailleurs autonomes à leur propre compte avait augmenté (à 9 %), confirmant une tendance amorcée depuis longtemps. En 1994, plus de 1,1 million de Canadiens en âge de travailler le faisaient à leur compte, sans l'aide d'employés.

- En 1989, 799 000 personnes, soit 8 % de tous les employés, ont déclaré être des travailleurs temporaires. En 1994, près de 1 million de personnes, soit 9 % de tous les employés de 15 à 64 ans, détenaient des emplois temporaires ou contractuels. En 1989 comme en 1994, les jeunes travailleurs étaient plus susceptibles que les travailleurs plus âgés d'occuper des emplois temporaires ou contractuels.

Quoi de neuf ?

... p. 48

- Le Recensement de la population de 1996 aura lieu le 14 mai 1996. Le questionnaire détaillé comporte de nouvelles questions, dont une sur le principal moyen de transport entre le domicile et le travail et une autre sur les heures consacrées à des activités non rémunérées (travaux ménagers, entretien du jardin ou de la maison, soins aux enfants ou aux personnes âgées) durant la semaine précédant le recensement. Des données seront aussi recueillies sur les minorités visibles.

- Avec la publication des rapports sur les minorités visibles et sur les personnes ayant une incapacité, les projections démographiques concernant les

quatre groupes désignés à l'égard de l'équité en matière d'emploi en vertu de la loi fédérale sont maintenant complètes. Le rapport *Projections ayant trait aux personnes atteintes d'une incapacité liée au travail, Canada, provinces et territoires, 1993-2016* présente des estimations par sexe et par tranche d'âge de cinq ans pour chaque année, de 1993 à 2016. Le rapport *Projections démographiques de groupes minoritaires visibles, Canada, provinces, territoires et régions, 1991-2016* présente des estimations concernant huit groupes de minorités visibles. Les variables comprennent l'âge et le sexe, la répartition par province, les taux de fécondité et de mortalité, l'immigration et l'émigration.

- La publication *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1990-1992* vient de paraître. Les nouvelles tables de mortalité sont établies d'après les chiffres du Recensement de la population de 1991 et les taux de mortalité enregistrés de 1990 à 1992. Les tables de base s'accompagnent de quelques variations.

- La Direction des études analytiques a publié plusieurs nouvelles études. *Mesures d'inégalité divergentes – Théorie, résultats empiriques et recommandations* soutient que les indicateurs statistiques sommaires d'inégalité les plus utilisés peuvent s'avérer trompeurs et qu'on en tire parfois des conclusions injustifiées. Ce rapport présente les principales sources de divergences entre les données sous-jacentes et les conclusions tirées.

  Adaptation par sélection et adaptation évolutive : apprentissage et performance après l'entrée porte sur le processus de maturation des entreprises qui font leur entrée dans un secteur d'activité en construisant une nouvelle usine.

  Le chaînon manquant – Données sur l'élément demande des marchés du travail porte sur les contraintes qu'imposent à l'économie du travail les méthodes actuelles de collecte des données. Le rapport propose des types de données qui pourraient faire l'objet d'une collecte et des méthodes de rechange pour une enquête établissements/travailleurs, et aborde certaines difficultés que pourraient susciter un tel exercice sur les plans théorique et empirique.

  Capital humain et emploi du temps montre que l'investissement en capital humain offre à la société des avantages importants qui augmentent avec le niveau d'instruction.

- La première année complète de données sur le marché du travail et le revenu tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) sera bientôt disponible sur fichier de microdonnées. Le fichier contiendra une grande variété de variables, entre autres, la mobilité professionnelle selon l'industrie et la profession, le passage du travail à la retraite, et l'impact d'un divorce sur le bien-être économique. *La Dynamique du travail et du revenu : rapport de 1994* présente certaines données repères recueillies au moment de l'interview préliminaire de l'EDTR et illustre la portée des analyses que ce volet de l'enquête permet d'effectuer.

- Les répondants de l'EDTR peuvent maintenant fournir des renseignements sur leur revenu non seulement dans une interview téléphonique mais aussi par le biais de leur dossier fiscal. *L'utilisation de données fiscales dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : rapport sommaire* présente des détails sur cette méthode de collecte de données sur le revenu.

- En novembre 1995, l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail a recueilli des données qui mesure, chez les travailleurs canadiens, l'importance des horaires et des conditions de travail atypiques. Les régimes de travail atypiques comprennent : la semaine de travail comprimée ou prolongée ou le travail de fin de semaine, le travail par postes ou sur demande, les horaires flexibles, le travail à la maison (télétravail) et le travail temporaire.

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

... p. 59

- Les données régionales et administratives pour «Profil du revenu de la population active» (indicateurs 54 à 58) et pour «Profil de rapport de dépendance économique» (indicateur 59) ont été mises à jour pour 1993. □

Régimes de pension et REER : aide fiscale

Hubert Frenken

En 1991, les autorités ont remanié en profondeur les règles fiscales en matière d'épargne-retraite. Dans le but «d'instaurer des plafonds plus équitables et plus souples d'aide fiscale» (ministère des Finances, 1988), de nouvelles dispositions législatives ont été adoptées afin de tenter d'appliquer un plafonnement global et uniforme de l'épargne versée dans les trois genres de programmes de retraite non gouvernementaux donnant droit à une aide fiscale (figure), soit les régimes enregistrés de pension (REP) offerts par l'employeur, les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Bien que les dispositions législatives antérieures aient fixé un plafond à l'épargne qu'un travailleur pouvait accumuler dans son REP, RPDB ou REER, elles ne cherchaient guère à harmoniser le traitement fiscal de ces divers régimes. Ainsi, il existait avant 1991 deux plafonds pour les cotisations annuelles à un REER, selon qu'une

Figure
Programmes d'aide fiscale à l'épargne-retraite au Canada

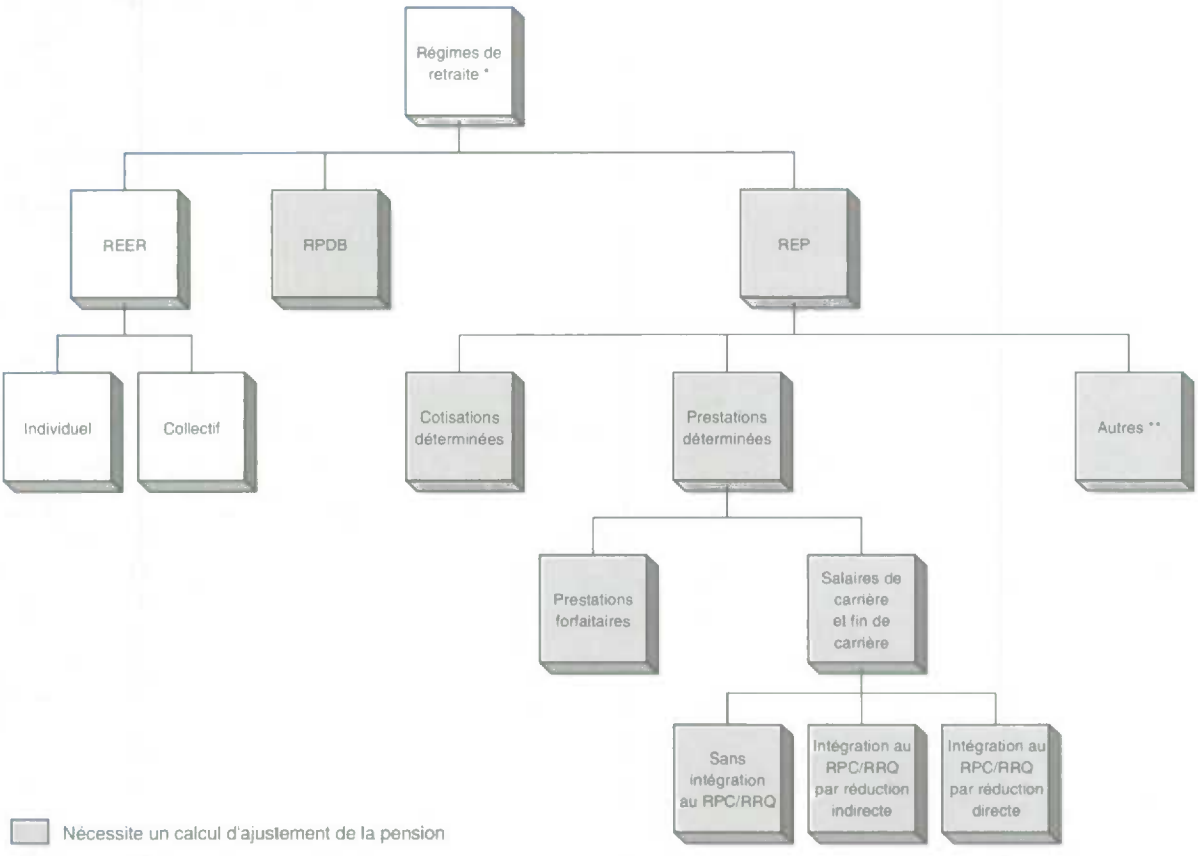

* *Voir* Source des données et définitions.
** *Combinaison de régimes à cotisations déterminées et à prestations déterminées, et autres formes d'arrangements hybrides.*

Hubert Frenken est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-7569.

Source des données et définitions

Le fichier sur les droits de cotisation à un REER de Revenu Canada présente des données sur tous les contribuables ayant produit une déclaration de revenus en 1991, 1992 et/ou 1993. Les données pour 1993 sont provisoires et elles excluent les déclarations qui n'avaient pas encore été produites ou traitées au moment où le fichier a été constitué (soit environ 1 % de toutes les déclarations.)

Un fichier échantillon de 2 % a été utilisé. La comparaison de certaines totalisations avec l'ensemble du fichier donne des résultats semblables.

Les données annuelles sur chaque contribuable englobent le revenu total, le revenu gagné, le facteur d'équivalence, le facteur d'équivalence pour services passés, les droits de cotisation à un REER, les cotisations à un REER et les cotisations salariales à un REP, de même que l'âge, le sexe et la province ou le territoire de résidence.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la statistique* garantissant la confidentialité, ces données ne sont disponibles qu'à un niveau agrégé. Nonobstant cette restriction, l'utilisateur peut obtenir une grande diversité de statistiques, en remboursement des frais, en s'adressant à Karen Maser, chef, Section des pensions, Division du travail, Statistique Canada. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4033.

Revenu gagné s'entend du revenu admissible pour les fins du REER, à savoir le revenu net d'emploi (travail rémunéré et travail autonome), le revenu tiré d'un bien locatif, les pensions alimentaires et allocations d'entretien et les indemnités versées en vertu de certains régimes d'assurance-salaire ou d'assurance-invalidité, moins les frais relatifs à un emploi tels que les cotisations syndicales et les versements de pensions alimentaires et d'allocations d'entretien.

Facteur d'équivalence (FE) s'entend des droits à pension gagnés au cours de l'année en vertu d'un REP ou d'un RPDB, lesquels réduisent les droits de cotisation à un REER l'année subséquente. Le FE se calcule d'une manière différente pour chaque type de REP et pour les RPDB. Dans l'article intitulé «Qui épargne pour la retraite?», également présenté dans ce numéro, le FE constitue une valeur de remplacement pour l'épargne-retraite[1].

Facteur d'équivalence pour services passés (FESP) s'entend des droits à pension accumulés par le «rachat» de services ouvrant droit à pension ou par des améliorations rétroactives des prestations pour toute période depuis janvier 1990. Le FESP réduit, lui aussi, les droits de cotisation à un REER[2].

Droits de cotisation à un REER s'entend du plafond de déduction, c'est-à-dire la cotisation maximale que le déclarant peut verser dans un REER et dont il peut se prévaloir au cours d'une année donnée. Ces droits sont calculés par Revenu Canada d'après le revenu gagné, le FE, le FESP et les droits inutilisés et reportés au titre du REER[3].

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) s'entend d'un régime d'épargne personnelle dont les cotisations sont déductibles d'impôt selon certaines modalités et dont le revenu de placement est exonéré d'impôt. Seuls sont imposables les retraits effectués ou les prestations versées à même un REER. Le REER peut être individuel ou collectif. En vertu d'un REER collectif, une seule convention ou fiducie est établie au nom des employés d'une entreprise ou des membres d'une association professionnelle ou commerciale, et les cotisations sont mises en commun. Par contre, un contrat de REER doit être enregistré pour chaque participant, et il faut tenir des comptes distincts[4].

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) s'entend d'un régime en vertu duquel l'employé participe aux bénéfices de l'entreprise. Les cotisations patronales, qu'il s'agisse d'un pourcentage des bénéfices ou d'un montant forfaitaire, sont versées dans un fonds. On tient un compte distinct pour chaque participant, auquel est crédité le revenu de placement et duquel sont versées les prestations au moment du décès ou de la retraite de l'employé, ou encore de sa cessation d'emploi[5].

Régime enregistré de pension (REP) s'entend d'un régime prévoyant une pension de retraite et, souvent, des prestations de décès et d'invalidité. Le REP précise l'âge d'admissibilité à la pension de retraite, y compris les modalités de la retraite anticipée. Il existe deux types de REP, à savoir le REP à cotisations déterminées et celui à prestations déterminées. Le REP à cotisations déterminées prévoit le taux des cotisations patronales et, le cas échéant, celui des cotisations salariales, mais non la formule de prestation. Le REP à prestations déterminées définit la valeur de la prestation que recevra le participant à la retraite, mais il ne stipule habituellement pas le montant de la cotisation patronale; l'employeur cotise au besoin afin de s'assurer que le régime est suffisamment provisionné pour acquitter les prestations prévues[6]. (Un nombre restreint de REP se caractérisent par une formule mixte ou hybride.)

Les formules de prestations déterminées varient beaucoup. Elles peuvent prévoir des prestations forfaitaires (c'est-à-dire verser une prestation mensuelle fixe qui n'a rien à voir avec le salaire), se fonder sur le salaire de carrière (c'est-à-dire prévoir un pourcentage du salaire moyen de toutes les années de participation au régime) ou être basées sur le salaire fin de carrière (c'est-à-dire être fonction du salaire du participant pendant une période précédant immédiatement la retraite).

La plupart des participants à un REP salaire de carrière ou salaire fin de carrière bénéficient d'une formule de prestations qui tient compte des rentes versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (intégration RPC/RRQ).

Pour plus de renseignements sur les divers régimes, sur l'intégration RPC/RRQ et sur les différents taux d'accumulation de l'épargne-retraite, consulter Frenken (1995a).

Tableau 1
Calendrier actuel des plafonds de déduction pour les REP, RPDB et REER

	REP	RPDB	REER
		$	
1995	15 500	7 750	14 500
1996	13 500	6 750	13 500
1997	14 500	7 250	13 500
1998	15 500	7 750	14 500
1999	indexé *	indexé *	15 500
2000	indexé *	indexé *	indexé *

Source : Finances Canada
* *Plafond indexé à l'évolution des salaires et traitements moyens.*

personne participait ou non à un REP ou à un RPDB. Cette formule était cependant jugée très inéquitable; comme elle laissait aux contribuables ayant le même niveau de revenu des possibilités fort différentes d'épargner en vue de la retraite (ministère des Finances, 1989b), elle faisait fi des niveaux de prestation très variables générés par les REER, les RPDB et les divers genres de REP.

Le présent article montre comment les règles actuelles de l'aide fiscale s'appliquent aux participants aux divers régimes et illustre la différence marquée entre les niveaux d'épargne donnant droit à l'aide fiscale et indique comment s'intègre cette épargne. Il donne en outre le nombre de personnes bénéficiaires des diverses catégories d'aide fiscale. À l'instar des deux articles qui suivent, celui-ci fait appel au nouveau fichier de données sur les droits de cotisation à un REER de Revenu Canada. Les notions et expressions communes aux trois articles sont définies dans l'encadré *Source des données et définitions*.

Un nouvel outil analytique

Le fichier de données sur les droits de cotisation à un REER renferme les renseignements relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers pour la période allant de 1991 à 1993. Cette information permet maintenant d'analyser pour la première fois dans quelle mesure les Canadiens ont jusqu'ici épargné en vue de leur retraite par l'entremise de chacun des trois programmes et de préciser les combinaisons qui ont été utilisées sur cette période de trois ans. Auparavant, on ne pouvait étudier la participation que pour un programme à la fois, sur une seule année. Aussi l'analyse des REER se limitait-elle à définir les caractéristiques des déclarants les plus susceptibles de cotiser au cours d'une année donnée. Le nouveau fichier permet en revanche de distinguer les déclarants qui maximisent régulièrement leurs possibilités de cotisation dans un REER, ceux dont la cotisation est intermittente et ceux qui ne cotisent jamais.

Le fichier de Revenu Canada sera enrichi chaque année de manière à constituer une base de données longitudinales. Au fur et à mesure que seront ajoutées des données sur les années qui ont suivi la récession du début des années 90, il deviendra possible d'évaluer, par exemple, l'impact que la récession aurait eue sur la participation à un REER et sur les niveaux de cotisation.

Nouveaux plafonds de déduction

Les dispositions législatives de 1991 ont fixé de nouveaux plafonds pour l'épargne annuelle dans les REP, RPDB et REER[7]. Le plafond du REP/RPDB correspond à une valeur absolue (celle du REP étant deux fois plus élevée que celle du RPDB), alors que le plafond de cotisation à un REER correspond au moindre d'une valeur absolue ou de 18 % du revenu gagné[8]. Le plafond de déduction à un REER dépend toujours de la

Tableau 2
Participation* à un REER, à un RPDB et à divers genres de REP, 1993

	Participants
	en milliers
REER	5 110
RPDB	350 **
REP	5 245
À cotisations déterminées	460
À prestations forfaitaires	891
Salaire de carrière et salaire fin de carrière sans intégration	434
Salaire de carrière et salaire fin de carrière, intégration par réduction indirecte des prestations	2 510
Salaire de carrière et salaire fin de carrière, intégration par réduction directe des prestations	791
Autres †	159

Sources : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER, Revenu Canada, et base de données sur les régimes de pension au Canada
* *Voir* Source des données et définitions. *Un travailleur peut participer à plus d'un régime au cours de l'année.*
** *Chiffres estimés, selon des données obtenues de Revenu Canada, Division des régimes enregistrés.*
† *Comprend les REP proposant diverses formules pour différentes catégories de participants, une combinaison de formules, et d'autres arrangements hybrides.*

Certaines différences persistent

Si les dispositions législatives de 1991 ont rendu le traitement fiscal de l'épargne-retraite beaucoup plus équitable, elles n'ont cependant pas réussi à éliminer toutes les situations favorables à certaines personnes, surtout à cause de l'impact du FE sur les droits de cotisation à un REER. En effet, deux travailleurs ayant le même revenu gagné, le même FE et les mêmes droits de cotisation à un REER n'accumulent pas forcément le même niveau de prestations de retraite et d'avantages supplémentaires. Voici un certain nombre d'exemples en guise d'illustration.

Régime salaire de carrière et régime salaire fin de carrière

Même si la rente fondée sur les gains précédant immédiatement la retraite est habituellement beaucoup plus généreuse que celle calculée d'après les gains moyens sur l'ensemble de la carrière, le facteur d'équivalence est calculé de la même façon. (Toutefois, un certain nombre d'employeurs qui proposent un régime salaire de carrière révisent périodiquement leur salaire de référence. Le nombre de participants touchés par ces bonifications est inconnu[12].)

Prestations de raccordement

Bon nombre de bénéficiaires d'un REP à prestations déterminées touchent un supplément entre le moment de leur retraite et l'âge de 65 ans, qui était auparavant l'âge minimal pour le versement d'une rente du RPC/RRQ[13]. Ce supplément, dit une «prestation de raccordement», n'est pas pris en compte dans le calcul des droits à pension ou du FE. Ainsi, près des trois quarts des participants à un régime intégré au RPC/RRQ sont à même de prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans tout en bénéficiant d'une rente non réduite et d'un supplément; dans la plupart des cas, le participant touche une rente intégrale non intégrée au RPC/RRQ jusqu'à l'âge de 65 ans (Frenken, 1995a). Le FE est cependant fondé sur la rente payable à l'âge de 65 ans, d'où un FE relativement moins élevé et des droits de cotisation à un REER plus élevés.

Autres avantages accessoires

De nombreux REP à prestations déterminées proposent des avantages supplémentaires comme l'indexation et la rente de survie, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du FE[14]. En 1993, près de 2,2 millions de participants à un REP bénéficiaient d'une formule d'indexation automatique de leur rente future; pour près de 700 000 d'entre eux, la rente devait être majorée annuellement en fonction de l'augmentation intégrale (le cas échéant) de l'indice des prix à la consommation (IPC). De plus, 1,7 million de travailleurs participaient à un régime qui prévoyait, outre une rente de retraite normale, une rente de survie pour leur conjoint.

Cessation d'emploi hâtive

Parce qu'ils appartiennent à une population active caractérisée par une grande mobilité, beaucoup de travailleurs quittent un régime de pension avant de prendre leur retraite et perdent de ce fait des avantages considérables. À la faveur d'une participation continue, la valeur des prestations acquises dans le cadre d'un REP au cours d'une période de participation donnée continue de s'accroître jusqu'à la retraite (surtout dans le cas d'un REP à prestations déterminées)[15]. Ces prestations sont donc beaucoup plus importantes, en règle générale, que les indemnités versées dans l'éventualité d'une cessation d'emploi hâtive, que ce soit sous la forme d'un remboursement forfaitaire des cotisations ou d'une rente différée payable au moment de la retraite. Par contre, les facteurs d'équivalence portés en diminution des droits de cotisation du participant à un REER pendant ses années de participation tiennent compte de la croissance prévue des prestations dans le cadre du REP. Pourtant, aucun remplacement des droits de cotisation à un REER n'est prévu pour compenser la réduction des prestations. L'Institut canadien des actuaires a estimé que les prestations payables au moment de la cessation d'emploi valent souvent moins de 20 % des droits de cotisation à un REER auxquels le travailleur a renoncé en participant à un régime de retraite (ICA, 1995)[16].

participation du déclarant à un REP ou à un RPDB au cours de l'année précédente. Pour le déclarant qui a participé à un REP ou à un RPDB, le facteur d'équivalence (FE) – une valeur calculée à partir des droits à pension annuels prévus par le REP ou le RPDB – est porté en diminution des droits de cotisation à un REER.

Plafond

Le plafond annuel, fixé à l'origine à 11 500 $ (pour les REP en 1990 et les REER en 1991[9]), devait être majoré chaque année de 1 000 $ jusqu'à ce qu'il atteigne 15 500 $; il devait alors être indexé à l'évolution des salaires et traitements moyens. Une rente fondée sur ce niveau de cotisation pendant toute une carrière était considérée comme comparable à la prestation maximale d'un REP à prestations déterminées. Le calendrier initial a été révisé lors des budgets de 1992 et de 1995, de sorte que le maximum de 15 500 $ devrait être atteint en 1998 pour les REP et en 1999 pour les REER (tableau 1)[10].

Plus de souplesse

Le déclarant qui n'utilise pas la totalité de ses déductions annuelles au titre d'un REER n'y renonce plus à jamais : depuis 1991, les déductions inutilisées peuvent tout simplement être reportées. Cette disposition permettrait notamment au déclarant dont les droits de cotisation s'établissent à 10 000 $, mais dont les moyens le limitent à une cotisation de seulement 2 000 $, de faire rajouter les 8 000 $ restants aux droits de cotisation l'année suivante. Cette disposition est lourde de conséquences, car l'ensemble des déductions inutilisées progresse à un rythme effréné depuis quelques années (voir «Les REER – possibilités inexploitées» dans le présent numéro).

Épargne tirée des régimes de pensions

Le calcul du FE varie d'un régime à un autre, car on le veut équitable et représentatif des cotisations. Pour le participant à un RPDB ou à un REP à cotisations déterminées, le FE correspond au total des cotisations patronales et salariales de l'année. Par exemple, un travailleur gagnant 40 000 $ par année et participant à un REP type à cotisations déterminées – nécessitant une cotisation de 5 % des gains de la part de l'employé et de l'employeur – aurait un FE de 4 000 $. Par contre, le FE atteindrait 2 000 $ pour le participant à un RPDB dont l'employeur aurait versé 2 000 $ dans un fonds de participation aux bénéfices.

Il est plus difficile de quantifier la cotisation patronale pour le participant à un REP à prestations déterminées. En effet, cette cotisation peut varier d'une année à une autre, selon la situation financière du régime. (L'employeur peut d'ailleurs être exempté de toute cotisation au cours d'une année où la caisse de retraite affiche un excédent.) C'est pourquoi le FE est calculé selon la formule suivante :

neuf fois les droits à pension, moins 1 000 $,

où les droits à pension représentent une valeur calculée de l'épargne créditée au participant au cours de l'année.

Ce calcul, fondé sur la formule de prestation du régime, varie pour chaque genre de REP à prestations déterminées. (Pour plus de détails sur le rôle de la formule dans le calcul du coût annuel des prestations, voir Revenu Canada, 1993.) Pour un travailleur gagnant 40 000 $, le FE serait de 2 240 $ dans le cadre d'un régime à prestations forfaitaires prévoyant un taux de 30 $ par mois pour chaque année de service. D'autre part, une formule sans intégration prévoyant 2 % du salaire de carrière ou du salaire fin de carrière donnerait lieu à un FE de 6 200 $[11]. En règle générale, plus la rente promise est généreuse, plus le FE est élevé. Quoi qu'il en soit, certaines inéquités demeurent (voir *Certaines différences persistent*).

Participation variée

Combien de déclarants participent à chaque genre de régime de retraite? Alors que 5,1 millions de personnes ont cotisé à un REER en 1993, environ 350 000 seulement ont participé à un RPDB[17] et 460 000, à un REP à cotisations déterminées (tableau 2).

Parallèlement, plus de 4,6 millions de personnes participaient à un REP à prestations déterminées : près de 900 000 bénéficiaient d'une formule à prestations forfaitaires et 3,7 millions, d'une formule basée sur le salaire (de carrière ou de fin de carrière). Pour la plupart des participants dont la formule était fondée sur le salaire, les prestations étaient intégrées à la rente du RPC/RRQ, le plus souvent par réduction indirecte des prestations (Frenken, 1995a).

Sommaire

Les règles régissant l'aide fiscale à l'épargne-retraite ont été remaniées en 1991. Les nouvelles dispositions législatives ont amené des règles du jeu équitables pour les travailleurs qui adhèrent à divers types de régimes de retraite en prévoyant un facteur d'équivalence (FE) pour les participants à un régime enregistré de pension de l'employeur ou à un régime de participation différée aux bénéfices.

Le montant des FE varie énormément, en partie parce que certains genres de régimes de retraite ont tendance à produire des FE beaucoup plus élevés que d'autres. Bien que certaines dispositions touchant le niveau des prestations ne soient pas prises en compte dans le calcul des FE (notamment celles qui concernent les prestations de raccordement, l'indexation et les rentes de survie), on peut affirmer qu'en règle générale, plus il y a accumulation de droits à pension, plus le FE est élevé et, de ce fait, plus les droits de cotisation à un REER sont faibles. On peut aussi affirmer l'inverse, c'est-à-dire que plus l'épargne tirée d'un régime de pension est faible, plus l'aide fiscale disponible par le biais d'un REER est élevée.

Les deux prochains articles du présent numéro montrent dans quelle mesure les contribuables se prévalent des possibilités qui leur sont offertes. Le premier aborde l'effet conjugué des économies réalisées par le biais d'un REER et d'un régime de pension, tandis que le second se penche sur l'utilisation qui est faite des droits de cotisation à un REER dont bénéficient les particuliers.

Les auteurs du présent article ainsi que des deux suivants désirent remercier Edwin Williams, agent de programme, Division du traitement des déclarations et des paiements des particuliers, Revenu Canada; et Ken Pawulski, directeur, Secteur des conseils en matière de pensions, Bureau du surintendant des institutions financières, pour leurs précieux commentaires et suggestions.

□

Notes

1 Le FE est calculé annuellement par l'employeur et déclaré par le contribuable dans sa déclaration de revenus. Le déclarant qui a plus d'un FE (c'est-à-dire qui a participé à plus d'un REP ou RPDB au cours de l'année) doit déclarer le montant global.

2 Le FESP doit être déclaré par l'employeur à Revenu Canada à mesure qu'il est constaté, ce qui modifie les droits de cotisation à un REER dont bénéficie le déclarant.

3 Le déclarant peut aussi transférer certains types de revenu admissible dans son

REER en franchise d'impôt. De 1989 à 1994, une mesure transitoire a permis au déclarant de transférer jusqu'à 6 000 $ en versements périodiques d'un REP ou d'un RPDB dans un REER de conjoint. Le déclarant est toujours autorisé à transférer une allocation de retraite dans son propre REER, sous réserve de certains plafonds.

4 Contrairement au REP, le REER collectif n'exige aucune cotisation patronale, bien que l'employeur puisse y cotiser. Face à l'impôt, les cotisations patronales sont toutefois considérées comme un revenu gagné par l'employé.

S'il reste inconnu, le nombre de REER collectifs et de participants monte en flèche depuis quelques années. Un certain nombre d'employeurs ont constitué un REER collectif en remplacement d'un REP (Frenken et Maser, 1992).

5 Contrairement aux participants à un REP, ceux qui adhèrent à un RPDB peuvent toucher une distribution forfaitaire du régime au moment de leur retraite. (Les dispositions législatives en matière de pension interdisent les paiements forfaitaires dans le cadre d'un REP.) Pour éviter les retenues fiscales à la source, le participant a la faculté de transférer le montant forfaitaire dans un REER ou dans un autre régime enregistré, ou encore de constituer une rente.

6 Il est impossible d'obtenir les cotisations patronales à un REP à partir de ces données. Trois participants à un REP sur dix ont choisi de ne pas cotiser ou adhéraient à un régime qui n'exigeait aucune cotisation salariale.

7 La possibilité de cotiser au REER du conjoint tout en portant cette cotisation en diminution du plafond de déduction du contribuable a été maintenue. D'autre part, la définition du conjoint a été élargie aux conjoints de fait en 1993.

8 Le chiffre de 18 % des gains se rapproche du montant nécessaire pour remplacer les gains avant la retraite, pour la plupart des travailleurs. Il correspond à la prestation maximale que peut toucher le participant à un REP à prestations déterminées dont la formule prévoit un taux de 2 % du salaire fin de carrière pour chaque année de service. Au terme de la période de cotisation maximale (35 ans), le participant aurait droit à une pension représentant 70 % de ce salaire, «jugée suffisante pour éviter une forte diminution du niveau de vie» (ministère des Finances, 1989b).

9 À l'heure actuelle, les droits de cotisation à un REER dépendent toujours du revenu gagné l'année précédente, et le facteur d'équivalence porté en diminution de ces droits est fondé sur la participation à un REP ou à un RPDB au cours de l'année précédente.

10 Les salaires et traitements moyens ont progressé plus lentement que prévu. Le plafond des gains auquel s'applique le taux de 18 % est censé s'élever à 2,5 fois le salaire moyen, soit à peu près 75 000 $ à l'heure actuelle. Or, 18 % de 75 000 $ correspond à 13 500 $, soit le plafond des cotisations à un REP pour 1996 et le plafond de cotisation à un REER pour 1996 et 1997.

11 L'intégration aux prestations du RPC/RRQ réduit le FE. Si l'intégration se fait selon la méthode de réduction indirecte des prestations suivant un taux de 1,3 % des gains jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et de 2 % pour la tranche restante des gains, le FE atteindrait un peu plus de 4 000 $. Par contre, si elle se fait selon la méthode de la réduction directe des prestations suivant un taux de 2 % des gains (moins la totalité de la rente du RPC/RRQ), le FE serait tout juste en dessous de 4 000 $. La réduction réelle correspondrait au trente cinquième de la rente du RPC/RRQ, multiplié par le nombre d'années de service. Pour plus de détails sur l'intégration au RPC/RRQ, voir Frenken (1995a).

12 Voilà un des motifs militant en faveur d'un traitement semblable pour les régimes salaire de carrière et salaire fin de carrière. Cette stratégie permettrait en outre d'éviter les calculs fastidieux du FESP (voir la note 2) au moment de chaque rajustement, lesquels pourraient décourager certains employeurs qui souhaitent apporter des modifications et améliorer les prestations des participants.

13 Depuis le milieu des années 80, les rentes de retraite du RPC/RRQ sont proposées dès l'âge de 60 ans, bien que le montant en soit réduit. Les avantages supplémentaires du REP n'ont toutefois pas été supprimés.

14 Bon nombre d'employeurs dont le REP ne prévoit aucune indexation automatique proposent des augmentations ponctuelles des prestations de retraite. Il n'existe aucune donnée sur le nombre de rentiers qui bénéficient d'une telle majoration chaque année.

15 Ces avantages peuvent être bonifiés par une augmentation salariale, une amélioration apportée au régime et l'indexation des prestations.

16 Sur la foi du budget de 1995, il se peut que cet enjeu soit abordé bientôt : «Le gouvernement examinera la possibilité de modifier les plafonds des cotisations à un REER... pour rétablir le montant des cotisations à un REER dans le cas des employés qui mettent fin à leur participation à un régime de pension avant la retraite» (ministère des Finances, 1995).

17 Il n'existe aucune série de données complètes sur le nombre de travailleurs ayant participé à un RPDB. Cette estimation est fondée sur des données limitées obtenues auprès de Revenu Canada.

Documents consultés

FRENKEN, H. «Éventail de régimes de retraite» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1995a, p. 23-31.

---. «Les REER – possibilités inexploitées» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995b, p. 22-27.

FRENKEN, H. et K. MASER. «Les régimes de pensions d'employeur – qui y participe?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 30-38.

INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES (ICA). *Des lendemains difficiles - Rapport du groupe de travail de l'Institut canadien des actuaires sur l'épargne-retraite*, Ottawa, 1995.

MASER, K. «Qui épargne pour la retraite?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 15-21.

MINISTÈRE DES FINANCES. *Plan budgétaire : Comprend les renseignements supplémentaires et les Avis de motions des voies et moyens*, Ottawa, 1995.

---. *L'épargne-retraite : Guide de la législation et du règlement*, Ottawa, 1989a.

---. *La réforme des pensions : Amélioration de l'aide fiscale à l'épargne-retraite*, Ottawa, 1989b.

---. *Épargner pour la retraite: Guide de la législation*, Ottawa, 1988.

REVENU CANADA. *Guide du calcul du facteur d'équivalence pour l'employeur*, formulaire T4084 (F), Ottawa, 1993.

Qui épargne pour la retraite?

Karen Maser

Selon les prévisions actuelles, près de 23 % de la population aura 65 ans ou plus en 2031, ce qui représente une nette progression par rapport au pourcentage de 12 % enregistré lors du Recensement de 1991 (Desjardins, 1993). Il importe donc de s'assurer que ces personnes auront un revenu satisfaisant, d'autant plus que l'État se voit de plus en plus obligé de diminuer ses dépenses. Le présent article passe en revue les programmes qui aident les Canadiens à épargner en vue de la retraite.

Le système canadien de soutien du revenu pour les personnes âgées comporte trois éléments importants. D'abord, le programme des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti (SV/SRG) assure le versement de prestations à quiconque répond aux critères relatifs à l'âge et à la résidence, peu importe ses antécédents professionnels. Les deux autres éléments s'adressent principalement aux travailleurs et ont pour but de remplacer le revenu qu'ils cessent de toucher au moment de la retraite. Il s'agit du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), ainsi que d'une combinaison de régimes enregistrés de pension (REP) offerts par l'employeur, ou de régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)[1]. Presque toutes les personnes qui travaillent au Canada sont couvertes par le RPC/RRQ, alors que la participation aux REP[2] et aux REER n'est pas généralisée. Les REP sont laissés à la discrétion des employeurs et seuls les déclarants disposant d'un revenu admissible

Karen Maser est au service de la Division du travail. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4033.

Les programmes gouvernementaux

La pension de la **Sécurité de la vieillesse** (SV) est une prestation forfaitaire qui est versée à quiconque a 65 ans ou plus et répond aux critères de résidence. Même si on ne procède à aucune évaluation des revenus, les prestations de SV sont imposées, depuis 1989, selon une échelle progressive lorsque le revenu net du prestataire dépasse un seuil donné (53 215 $ en 1993). Au début de 1993, ce programme versait une pension mensuelle de 378,95 $.

Le **Supplément de revenu garanti** (SRG) est versé à tous les prestataires de la SV dont le revenu est inférieur à un certain montant. La prestation maximale qu'une personne célibataire pouvait recevoir à partir de janvier 1993 s'élevait à 450,34 $ par mois. Ce montant est réduit de 1 $ pour chaque 2 $ d'un revenu donné qui dépasse les prestations de la SV.

Le **Régime de pensions du Canada/ Régime de rentes du Québec** (RPC/RRQ) couvre presque tous les travailleurs au Canada. Les cotisations sont déterminées d'après le revenu d'emploi, jusqu'à concurrence d'un plafond donné. En 1993, les cotisations salariales représentaient 2,5 % du revenu jusqu'à un maximum de 752,50 $ pour l'année. L'employeur verse une cotisation égale; dans le cas des travailleurs indépendants, toutefois, le taux de cotisation et la cotisation maximale sont doublés. Les prestations de base du RPC/RRQ sont versées à partir de 65 ans; il est possible de les recevoir dès 60 ans ou de les retarder jusqu'à 70 ans, mais le montant mensuel est alors rajusté. La prestation correspond à environ 25 % du revenu rajusté moyen du cotisant jusqu'à un plafond proche du salaire moyen. En 1993, ce plafond était fixé à 33 400 $, de sorte que ceux qui ont cotisé pendant le nombre d'années requis avaient droit à une prestation mensuelle maximale de 667,36 $.

Le tableau ci-après donne le montant approximatif des prestations annuelles qu'une personne célibataire âgée de 65 ans pouvait s'attendre à recevoir d'après les taux en vigueur en janvier 1993 dans le cadre de ces programmes de l'État, selon différents niveaux du revenu d'emploi avant la retraite. On suppose que cette personne n'a aucun autre revenu, qu'elle répond aux critères de résidence pour avoir droit au montant intégral des prestations de SV et qu'elle a versé des cotisations au RPC/RRQ pendant la période requise.

	Revenu provenant de programmes gouvernementaux (PG)				Pourcentage du revenu d'emploi remplacé par les PG
	SV	SRG	RPC/RRQ	Total	
			$		%
Revenu d'emploi avant la retraite					
0 $	4 547	5 404	-	9 951	...
5 000 $	4 547	4 779	1 250	10 576	212
10 000 $	4 547	4 154	2 500	11 201	112
15 000 $	4 547	3 529	3 750	11 826	79
20 000 $	4 547	2 904	5 000	12 451	62
25 000 $	4 547	2 279	6 250	13 076	52
30 000 $	4 547	1 654	7 500	13 701	46

Nota : Avant 65 ans, les personnes dont le revenu d'emploi était très faible pouvaient également bénéficier de l'aide sociale. Celle-ci aurait pour effet de réduire le taux de remplacement du revenu.

peuvent cotiser, s'ils le veulent, à un REER. (Les régimes et les termes employés ici sont expliqués dans l'article précédent intitulé «Régimes de pension et REER : aide fiscale».)

La présente analyse, qui porte sur tous les déclarants âgés de 25 à 64 ans, différencie dans toute la mesure du possible ceux qui peuvent participer à un REP ou à un REER et ceux qui ne peuvent pas[3]. Même si ces régimes constituent le point central de l'analyse, celle-ci portera également sur le rôle des prestations de SV/SRG et sur celui du RPC/RRQ comme sources de revenu (voir *Les programmes gouvernementaux*).

De l'aide provenant d'une nouvelle source de données

Avant 1991, les données relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers ne permettaient pas d'estimer combien de Canadiens épargnaient – pas plus que les montants épargnés – à la fois au moyen des REP et des REER. Seules les économies accumulées dans les REER pouvaient être mesurées. Il n'y avait aucune donnée sur les personnes qui n'étaient pas tenues de contribuer à leur REP (plus du quart de tous les participants) ni aucune estimation des sommes économisées dans les REP au moyen de cotisations patronales. En outre, l'information existante ne portait que sur une année. Des données longitudinales produites récemment par Revenu Canada (voir *Source des données*) pour les années 1991, 1992 et 1993 tracent un portrait beaucoup plus précis des gens qui épargnent en vue de la retraite dans le cadre de ces programmes. Ces données découlent des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*; les nouvelles dispositions, qui sont entrées en vigueur en 1991, exigent qu'un facteur d'équivalence (FE) soit calculé pour tous les employés qui participent à un REP. Le FE est une mesure du coût de la pension accumulée par le participant pendant l'année et peut servir d'approximation des sommes économisées dans un REP, à l'instar des cotisations à un REER[4]. Il identifie tous les participants à un REP (et non seulement ceux qui contribuent à leur régime) et, combiné à des renseignements sur les cotisants aux REER, il permet de déterminer dans quelle mesure les Canadiens participent à au moins l'un de ces programmes.

Grâce à ce nouveau fichier longitudinal, il est possible de différencier ceux qui ont participé à un REP ou à un REER et ceux qui ne l'ont pas fait entre 1991 et 1993. Le présent article examine également la progression des sommes économisées au cours des trois années et le pourcentage du revenu total qui a été accumulé dans le cadre de ces programmes.

Source des données

La présente étude a fait appel à des renseignements tirés du fichier de données sur les droits de cotisation à un REER de Revenu Canada. (Ce fichier est décrit dans l'article intitulé «Régimes de pension et REER : aide fiscale» dans le présent numéro.)

Un échantillon de 2 % a été utilisé. La comparaison de certains tableaux avec le fichier complet a démontré que les résultats sont fort semblables.

Seuls les déclarants âgés de 25 à 64 ans ont été pris en compte dans cette étude. L'inclusion des déclarants plus jeunes et plus âgés viendrait biaiser la situation, parce que de nombreux déclarants de moins de 25 ans ne font pas encore partie de la population active ou viennent d'y entrer, tandis qu'un grand nombre de ceux âgés de plus de 64 ans ont déjà pris leur retraite. L'étude ne comprenait que les personnes qui ont produit une déclaration de revenus au cours de chacune des trois années (1991 à 1993).

Après avoir considéré les trois années comme un tout, on a calculé un revenu moyen pour cette période, et déterminé l'âge du déclarant comme étant celui qu'il avait à la fin de 1992.

Seules les cotisations «normales» à un REER (celles assujetties au plafond de déduction normal) ont été prises en compte; les transferts de pensions de retraite dans un REER au profit du conjoint et les transferts d'allocations de retraite dans un REER ont été exclus. En outre, les sommes retirées des REER n'ont pas été prises en compte.

Pour calculer les droits de cotisation à un REER pour une année, Revenu Canada utilise le facteur d'équivalence (FE) de l'année précédente. Dans la présente étude, toutefois, les cotisations aux REER ont été appariées avec les FE de la même année afin d'avoir une idée plus précise des «économies» réalisées au cours d'une année donnée.

Le facteur d'équivalence pour services passés (FESP) n'a pas été considéré, parce qu'il est lié à la participation à un REP au cours d'années antérieures. En 1993, le total des FESP était inférieur à 1 % du total des FE.

Qui épargne, qui n'épargne pas?

Pour chacune des années entre 1991 et 1993, un tiers des déclarants ont participé à un REP et presque autant ont cotisé à un REER (tableau 1). Le nombre de personnes qui ont eu recours à ces programmes n'a guère varié (moyenne de 6,9 millions de personnes) et a représenté près de la moitié de l'ensemble des déclarants[5].

Y a-t-il un changement si l'on examine les économies accumulées durant toute la période, au lieu de chaque année séparément? Le nombre augmente, mais à un rythme modéré. Près de 60 % des déclarants ont eu recours à un REP ou à un REER, ou aux deux, pendant au moins une des trois années. Plus de 40 % l'ont fait à tous les ans (graphique A).

Tableau 1
Déclarants âgés de 25 à 64 ans ayant participé à un REP * et/ou cotisé à un REER

	1991	1992	1993 **	Variation 1991-1992	Variation 1992-1993
	en millions			%	
Nombre de déclarants	14,0	14,2	14,0	1,7	-1,4
Avec FE et/ou REER	6,8	6,9	6,9	1,9	-0,4
Avec FE	4,7	4,7	4,5	0,1	-3,0
Avec REER	4,2	4,4	4,6	3,9	4,3
	en milliards de $			%	
Revenu total des déclarants					
avec FE et/ou REER	284,0	294,9	297,0	3,8	0,7
FE plus REER	27,6	29,6	31,4	7,3	5,9
FE	16,0	16,8	16,6	5,2	-0,9
REER	11,7	12,9	14,7	10,2	14,8
	$			%	
Moyenne des FE et des REER combinés	4 049	4 306	4 580	6,3	6,4
	% du revenu total				
FE plus REER	9,7	10,0	10,6		
FE	5,6	5,7	5,6		
REER	4,1	4,4	5,0		

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER
* *Personnes travaillant pour un employeur offrant un régime de pension pendant l'année en cause.*
** *Les données de 1993 sont provisoires et excluent les déclarations tardives.*

Différence entre les participants à un REP et les cotisants à un REER

Étant donné que l'on est libre de cotiser à un REER, et qu'il n'est pas nécessaire de le faire chaque année, près de la moitié des participants ont versé des cotisations pendant une ou deux années entre 1991 et 1993. (Les personnes ayant cotisé à un REER pendant une ou plusieurs de ces trois années font l'objet d'un autre article du présent numéro, intitulé «Les REER – possibilités inexploitées».) D'un autre côté, la plupart des travailleurs participant à un REP l'ont fait chaque année (graphique A). La participation à un REP est obligatoire en règle générale; elle cesse uniquement lorsque le régime est dissous ou que le travailleur quitte son emploi.

Par ailleurs, dans les groupes à revenu faible et à revenu élevé, la proportion de personnes participant à un REP est beaucoup plus faible que la proportion de celles qui cotisent à un REER (graphique B). Il y a plusieurs raisons à cela. Peu de personnes ayant eu un faible revenu occupent un emploi offrant la possibilité de participer à un REP; de leur côté, les personnes gagnant un revenu élevé sont en grande partie des travailleurs autonomes, ce qui les empêche de participer à un REP. Certaines personnes gagnant un revenu élevé peuvent aussi préférer le REER au REP de manière à avoir un meilleur contrôle de l'utilisation de leurs économies et en particulier de leurs placements.

Qui épargne?

L'épargne accumulée au moyen d'un REP ou d'un REER augmente avec le revenu. Le pourcentage de déclarants qui ont épargné au moins une fois entre 1991 et 1993 a augmenté rapidement pour dépasser 90 % chez ceux dont le revenu annuel[6] moyen variait entre 30 000 $ et 39 999 $ pendant la

Graphique A
De 1991 à 1993, plus de 40 % des déclarants ont participé à au moins un régime d'épargne-retraite à chaque année.

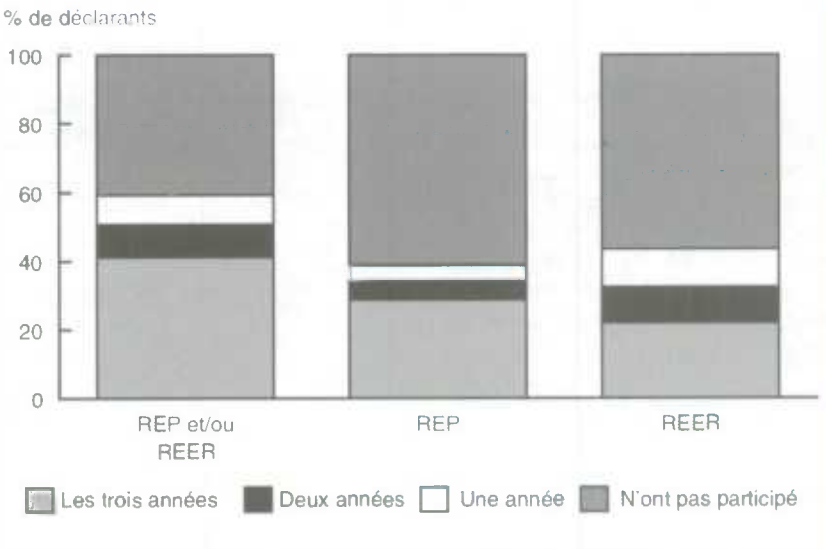

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

Graphique B

La proportion de participants à un REP est plus élevée chez les personnes dont le revenu se situe entre 30 000 $ et 79 999 $.

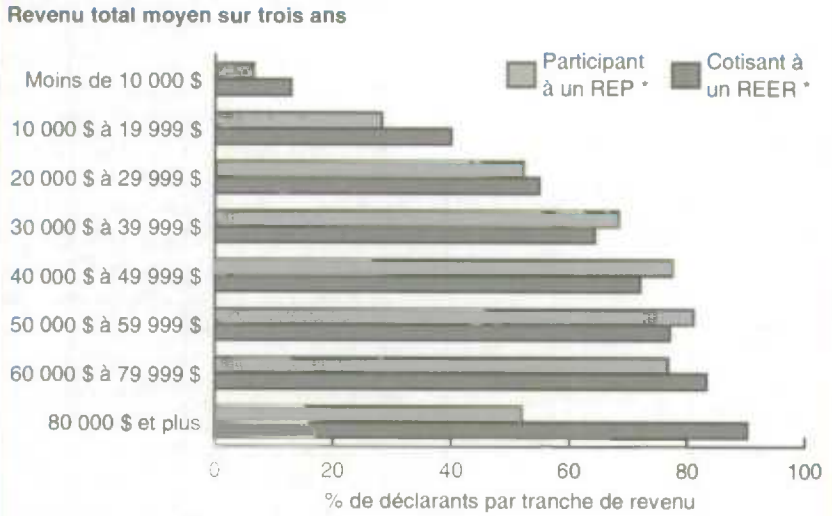

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER
** Au moins une fois entre 1991 et 1993.*

période. Il a frôlé 100 % chez les personnes ayant les revenus les plus élevés (graphique C). Toutefois, seuls 31 % des déclarants ont fait état d'un revenu moyen d'au moins 30 000 $. La proportion de personnes qui ont épargné régulièrement a également progressé en fonction du revenu : près de 88 % des personnes ayant un revenu d'au moins 40 000 $ ont épargné à chaque année entre 1991 et 1993.

L'âge est un facteur qui joue uniquement dans la mesure où le revenu augmente avec l'âge. Une personne de 30 ans ayant un revenu de 45 000 $ est presque aussi susceptible d'épargner en vue de la retraite qu'une personne de 50 ans ayant le même revenu[7].

Dans l'ensemble, 66 % des hommes ont déclaré avoir épargné au moins une année et 47 % l'ont fait à chacune des trois années. Dans le cas des femmes, les pourcentages étaient nettement inférieurs, soit respectivement 53 % et 36 %, sans doute car elles étaient plus susceptibles de gagner un revenu inférieur (43 % des femmes avaient un revenu de moins de 10 000 $, contre le quart des hommes). Chez les déclarants ayant un revenu d'au moins 10 000 $, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir eu recours à l'un ou l'autre des principaux programmes d'épargne-retraite, ou aux deux.

Qui n'épargne pas?

Plus de 40 % des déclarants n'ont participé à aucun de ces programmes au cours des trois années. La plupart d'entre eux, soit 86 %, ont eu un revenu gagné à un moment donné pendant cette période; ils étaient donc admissibles à cotiser à un REER. Il est toutefois possible que leur revenu n'ait pas été suffisant pour ce faire. Certains groupes étaient moins susceptibles que d'autres d'avoir un revenu

Graphique C

Les déclarants dont le revenu est inférieur à 40 000 $ sont moins susceptibles d'épargner régulièrement en vue de la retraite.

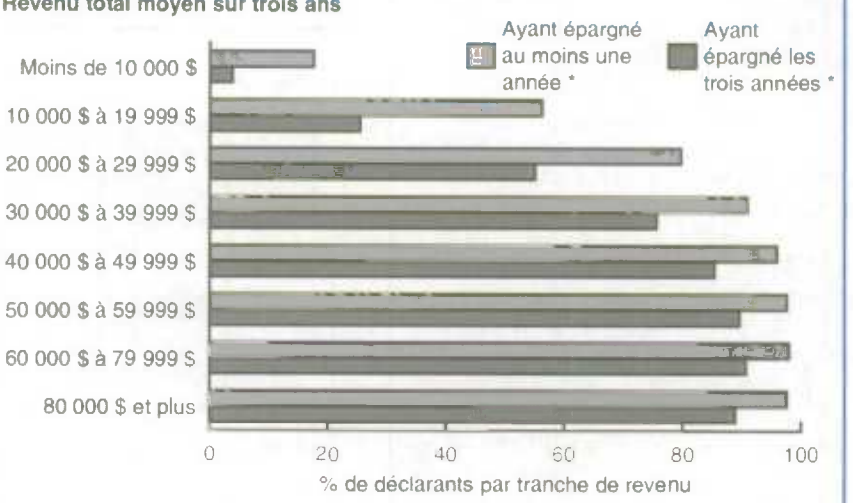

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER
** Participant à un REP et/ou cotisant à un REER entre 1991 et 1993.*

gagné, comme c'était par exemple le cas de 38 % des déclarantes âgées de 55 à 64 ans. Parce qu'elles étaient en chômage ou qu'elles ne faisaient plus partie de la main-d'oeuvre, elles ne pouvaient pas cotiser à un REER ou participer à un REP.

Les femmes représentaient 57 % des non-épargnants[8], contre 49 % de l'ensemble des déclarants. Parmi tous les déclarants, la grande majorité de ceux qui n'ont pas d'économies (87 %) ont touché un revenu moyen inférieur à 20 000 $ (tableau 2). Lorsque le revenu réalisé avant 65 ans est si faible, les prestations de SV/SRG et celles du RPC/RRQ constituent un revenu vital au moment de la retraite, car ensemble elles correspondent à au moins 60 % du revenu d'emploi antérieur à la retraite. Ces sources de revenu représentaient un aspect important de l'élaboration des dispositions adoptées en 1991 relativement à l'aide fiscale offerte par les REP et les REER. On supposait alors que les pensions (de toutes sources) représentant de 60 % à 70 % du revenu antérieur à la retraite seraient jugées «suffisantes pour éviter une forte diminution du niveau de vie» (ministère des Finances, 1989). Dans le cas des personnes gagnant un faible revenu, donc celles n'ayant pas ou peu d'économies dans un REP ou un REER, les pensions de l'État devaient assurer un revenu adéquat.

Or, si les déclarants dont le revenu se situait entre 20 000 $ et 29 999 $ devaient compter uniquement sur les prestations de SV/SRG et sur celles du RPC/RRQ pendant leur retraite, les pensions reçues par la plupart d'entre eux ne remplaceraient pas 60 % du revenu antérieur à la retraite. Un cinquième d'entre eux n'avaient eu aucunement recours à un REP ou à un REER entre 1991 et 1993; près des deux tiers de ce groupe étaient des hommes. Et le quart n'ont épargné que de temps à autre. Les prestations de SV/SRG et du RPC/RRQ, à 65 ans, ne représenteraient qu'environ 45 % à 60 % du revenu antérieur à la retraite.

Combien épargne-t-on?

Les sommes économisées annuellement dans les REP et les REER sont passées de 27,6 milliards de dollars en 1991 à 31,4 milliards de dollars en 1993. Cette progression est surtout attribuable à l'augmentation des cotisations aux REER. Les sommes économisées dans les REP (autrement dit les FE) ont augmenté entre 1991 et 1992; elles ont toutefois diminué entre 1992 et 1993, tout comme le nombre de personnes participant à un REP.

Dans le cas des participants à un REER ou à un REP, ou aux deux, le montant moyen des sommes économisées dans les deux régimes réunis est passé de 4 049 $ en 1991 à 4 580 $ en 1993, ce qui représente une hausse d'environ 6 % par année[9]; or, cette progression est beaucoup plus marquée que la croissance du revenu total.

Proportion du revenu total épargné

Les participants à un REP ou à un REER en 1993 ont économisé 10,6 % de leur revenu au moyen de ces deux programmes combinés[10], contre 9,7 % en 1991 et 10,0 % en 1992. Ici encore, cette progression est presque entièrement attribuable à l'augmentation des cotisations aux REER.

Les déclarants dont le revenu se situait entre 20 000 $ et 29 999 $ ont épargné le moins (9,0 %); ceux dont le revenu variait entre 60 000 $ et 79 999 $ ont économisé le plus (13,0 %). Le taux d'épargne des personnes ayant un revenu inférieur à 20 000 $ (10,6 %) a été assez important parce que ce groupe comprend des déclarants qui avaient reçu un revenu plus élevé l'année précédente. Disposant alors de plus de droits de cotisation à un REER, ils en ont largement profité pour verser des

Tableau 2
Épargnants * et non-épargnants, 1991-1993

	Ensemble des déclarants **	% du total	Épargnants	% du total	Non-épargnants	% du total
	en milliers		en milliers		en milliers	
Total	**13 251**	**100**	**7 857**	**100**	**5 394**	**100**
Revenu						
Moins de 10 000 $	4 425	33	778	10	3 647	68
10 000 $ à 19 999 $	2 428	18	1 364	17	1 064	20
20 000 $ à 29 999 $	2 225	17	1 772	23	453	8
30 000 $ à 39 999 $	1 711	13	1 556	20	155	3
40 000 $ à 49 999 $	1 099	8	1 053	13	45	1
50 000 $ à 59 999 $	648	5	632	8	16	-
60 000 $ à 79 999 $	465	4	456	6	9	-
80 000 $ ou plus	251	2	245	3	6	-
Sexe †						
Hommes	6 758	51	4 430	56	2 328	43
Femmes	6 488	49	3 426	44	3 062	57

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

* *Les personnes qui ont participé à un REP ou cotisé à un REER au cours d'au moins une année.*

** *Les déclarants âgés de 25 à 64 ans qui ont produit une déclaration pour les trois années.*

† *Ces montants ne correspondent pas au total parce que le sexe de certains déclarants n'a pas été précisé.*

cotisations importantes. Le groupe ayant le revenu le plus élevé (80 000 $ et plus) a économisé un pourcentage un peu plus faible (7,7 %) dans le cadre de ces programmes, notamment à cause du plafond imposé sur l'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale[11].

En 1993, le taux d'épargne a été beaucoup plus élevé (14,0 %) dans le cas des personnes qui ont cotisé à un REER tout en participant à un REP. Ce taux a été plus faible chez celles qui n'ont participé qu'à un seul programme, à savoir 8,4 % pour le REP et 8,7 % pour le REER.

Résumé

Près de 60 % des déclarants ont participé à un REP ou à un REER entre 1991 et 1993. Le taux de participation a été très élevé chez ceux dont le revenu annuel moyen était de 30 000 $ ou plus pendant ces trois années : 94 % ont participé à un REP ou cotisé à un REER, ou les deux, pendant au moins l'une des années, et 83 % au cours de chacune des trois années.

Étant donné que la plupart des déclarants (69 %) dont le revenu moyen était inférieur à 20 000 $ n'ont accumulé aucune épargne au moyen des REER ou des REP, les prestations de SV/SRG et du RPC/RRQ seront sans doute une source très importante de revenu de retraite; dans certains cas, ce revenu peut même dépasser celui réalisé avant l'âge de la retraite.

La situation des personnes dont le revenu moyen se situait entre 20 000 $ et 29 999 $ de 1991 à 1993 est quelque peu différente. Le cinquième d'entre elles n'avaient rien épargné par l'entremise du REER ou du REP au cours de la période; le quart n'avaient fait des économies que pendant une ou deux des trois années. En l'absence de ces sources de revenu, le revenu de retraite d'un grand nombre de ces personnes risque d'être inférieur à 60 % du revenu d'emploi antérieur à la retraite.

En 1993, les sommes économisées au moyen des REP ou des REER ou des deux représentaient un pourcentage considérable du revenu total des participants (moyenne de 10,6 %). La progression enregistrée entre 1991 et 1993 est presque entièrement due à l'augmentation des cotisations aux REER. □

Notes

1 Les personnes peuvent également recourir à leurs économies personnelles, aux placements ou à divers biens tels leur maison pour disposer d'un revenu de retraite. Parce qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure on utilise ces formes d'épargne, la présente analyse ne tient pas compte des économies ainsi accumulées, bien qu'il s'agisse de sommes importantes.

2 Dans le présent article, les REP englobent également les RPDB.

3 Seules les personnes ayant un revenu gagné peuvent cotiser à un REER. Essentiellement le revenu d'emploi, le revenu gagné peut aussi comprendre les pensions alimentaires et les allocations d'entretien, le revenu de location net et les prestations d'invalidité du RPC/RRQ. Il faut par ailleurs recevoir un revenu d'emploi pour participer à un REP. Par contre, les personnes qui ne touchent que certains types de revenus d'emploi (par exemple, un revenu d'un travail autonome dans une entreprise non constituée en société) ou qui travaillent pour un employeur qui n'a pas institué un REP ne peuvent pas contribuer à un tel régime.

4 Contrairement au REER, le REP n'autorise pas les retraits de fonds avant la retraite; les cotisations doivent servir uniquement à fournir un revenu de retraite. Les règles touchant les fonds accumulés dans les RPDB sont un peu différentes; il est possible de retirer le montant total des sommes accumulées au moment de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès.

5 Étant donné que certaines personnes ont participé à la fois à un REP et à un REER, le pourcentage de celles ayant participé à au moins l'un de ces régimes est plus faible que la somme des pourcentages de celles qui ont participé à chacun séparément.

6 Il s'agit du montant inscrit à la ligne 150 de la déclaration de revenus.

7 L'âge représente un facteur non négligeable dans le cas des revenus se situant entre 10 000 $ et 19 999 $. La proportion de personnes qui ont des économies passe de la moitié dans le cas des personnes âgées de 25 à 34 ans aux deux tiers dans le cas de celles âgées de 55 à 64 ans. De toute évidence, on est de plus en plus incité à épargner au fur et à mesure qu'approche l'âge de la retraite.

8 Certaines d'entre elles pourraient avoir un REER constitué par leur conjoint. Voir «Les REER – possibilités inexploitées».

9 Le FE sert d'approximation du coût des prestations (c'est-à-dire les cotisations) et peut donc sous-estimer ou surestimer la valeur d'une pension acquise au cours d'une année donnée. Dans le cas des régimes à prestations déterminées, un montant de 1 000 $ est déduit lorsque le FE est calculé; cela sous-estime le coût, en particulier pour ceux dont le FE est plus faible. En outre, le calcul du FE exclut une partie du revenu, ce qui ne touche que les personnes ayant un revenu élevé.

10 Étant donné que le FE ne permet pas de mesurer exactement les sommes économisées au moyen du REP, il faut considérer le taux d'épargne comme étant approximatif (voir la note précédente). Ce taux est surtout utile pour comparer les chiffres d'années différentes. Selon une étude réalisée récemment par l'Institut canadien des actuaires (ICA), il faudrait en moyenne économiser 8,9 % du revenu gagné entre 30 et 64 ans pour obtenir un revenu de retraite égal à 80 % du revenu d'emploi jusqu'à concurrence des premiers 10 000 $ (en 1994) et 70 % des revenus excédant ce montant. En outre, l'étude propose des taux d'épargne selon l'âge et le revenu (ICA, 1995).

11 L'épargne-retraite bénéficiant d'une aide fiscale ne peut pas dépasser 18 % du revenu gagné l'année précédente, jusqu'à concurrence d'un montant donné. Ce montant a été fixé à 12 500 $ en 1993. Ainsi, une personne dont le revenu total était de 100 000 $ en 1993 et qui a versé la cotisation maximale (sans déductions inutilisées) aurait économisé 12,5 % grâce à l'aide fiscale, en raison du plafond de 12 500 $; si son revenu avait été de 150 000 $, la proportion ainsi épargnée n'aurait été que de 8,3 %.

Documents consultés

DESJARDINS, B. *Vieillissement de la population et personnes âgées*, 91-533F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1993.

FRENKEN, H. «Les REER – possibilités inexploitées» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 22-27.

---. «Régimes de pension et REER : aide fiscale» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 9-14.

INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES (ICA). *Des lendemains difficiles – Rapport du groupe de travail de l'Institut canadien des actuaires sur l'épargne-retraite*, Ottawa, 1995.

MINISTÈRE DES FINANCES. *La réforme des pensions : Amélioration de l'aide fiscale à l'épargne-retraite*, Ottawa, 1989.

Perspective sur Internet

L'emploi et le revenu en perspective offre maintenant sur Internet les Faits saillants, Quoi de neuf ? et l'Index des sujets.

Gopher est un outil d'Internet qui permet aux utilisateurs de parcourir un système de menus hiérarchiques, à base de textes et facile d'emploi. Les renseignements sur Statistique Canada et ses produits et services sont conservés dans le Gopher du service Talon. Pour accéder à notre serveur Gopher, veuillez écrire : **gopher gopher.statcan.ca**

order@statcan.ca est une adresse du courrier électronique dont vous pouvez vous servir pour commander ou pour avoir plus de renseignements sur les produits de données.

Vous déménagez ?

Veuillez nous faire parvenir votre nom, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client à : Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6; ou composez le (613) 951-7277 ou (613) 951-5078, ou soumettez votre changement d'adresse par télécopieur au (613) 951-1584.

Veuillez nous aviser quatre semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

Les REER – possibilités inexploitées

Hubert Frenken

En 1994, les déclarants pouvaient déduire au titre de cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) – l'ensemble des droits de cotisation à un REER – une somme de 133 milliards de dollars, soit une hausse de 28 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Cette progression tient au grand nombre de déclarants qui n'ont pas recours au REER ou qui en font un usage limité.

À l'encontre des régimes enregistrés de pension (REP) offerts par l'employeur qui, lorsqu'ils existent, sont presque toujours obligatoires, la participation aux REER est facultative. En outre, l'accès aux REP est restreint, car seulement 35 % de la population active totale occupait un emploi auquel était rattaché un REP en 1993. Le REER, pour sa part, est à la portée de presque tous les travailleurs. Même les participants à un REP peuvent enrichir leur épargne-retraite en cotisant aussi à un REER, sauf dans certains cas[1].

L'article fournit des données jusqu'ici non disponibles sur les REER, à partir de renseignements obtenus en observant la participation des déclarants à des REER pendant une période de trois ans. Des études antérieures avaient déterminé quelles personnes étaient les plus susceptibles de verser des cotisations au cours d'une année donnée et quelle proportion du total des droits de cotisation à un REER avait été utilisée cette année-là (Frenken, 1990; Frenken et Maser, 1993). L'article analyse ici les habitudes des déclarants au cours des trois années : ceux qui ont cotisé de façon régulière, ceux qui l'ont fait à l'occasion et ceux qui n'ont versé aucune cotisation. L'étude cherche en outre à déterminer dans quelle mesure ils ont utilisé leurs droits de cotisation à un REER : en totalité, en partie ou nullement.

Nouvelle base de données

La présente étude est basée sur des données provenant d'un fichier sur l'impôt des particuliers pour les années 1991 à 1993. (Pour une description du fichier et une définition des termes employés dans cet article, ainsi qu'une explication de la législation actuelle concernant les REER, voir «Régimes de pension et REER : aide fiscale» dans le présent numéro.) Les données sont toutefois limitées; il manque notamment des renseignements sur le revenu familial. La décision du déclarant de verser une cotisation et le montant de la cotisation peuvent en partie dépendre du revenu combiné des deux conjoints. En outre, les cotisations sont souvent déduites par le conjoint ayant le revenu imposable le plus élevé (le mari dans la plupart des cas) et portées au crédit du REER de l'autre conjoint. Or, il n'est pas possible de cerner et de quantifier les cotisations faites au profit du conjoint[2]. Enfin, on ne peut pas évaluer l'effet de la dernière récession sur la participation au REER et sur le niveau des cotisations, parce que la loi a été considérablement modifiée en 1991 et qu'on ne dispose pas encore des données pour 1994.

Graphique A
Les cotisations aux REER ont plus que triplé depuis 1983.

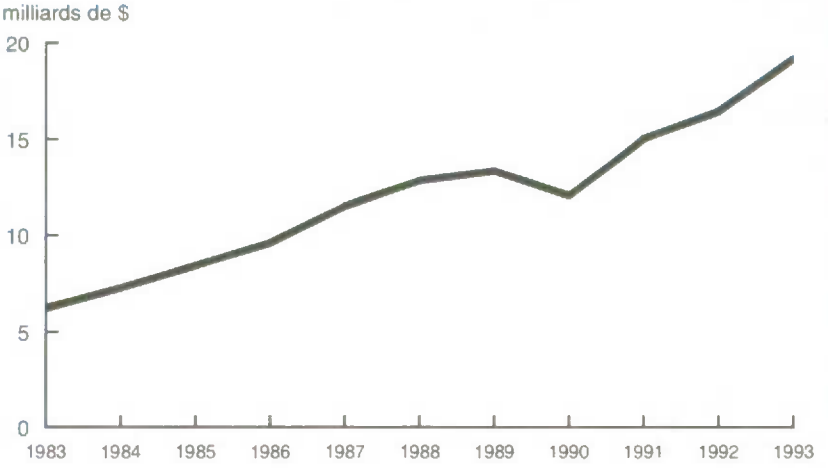

Sources : Division des données régionales et administratives et Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

Nota : Le déclin observé en 1990 peut être attribuable à la récession et à l'abolition de certaines possibilités de cotisation; la croissance particulièrement marquée observée par la suite était attribuable à l'adoption d'une nouvelle loi en 1991.

Hubert Frenken est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-7569.

Malgré ces restrictions, le fichier utilisé offre une première occasion de procéder à une analyse longitudinale détaillée des personnes qui cotisent à un REER. Notre étude complète l'article intitulé «Qui épargne pour la retraite?», paru également dans le présent numéro.

Croissance récente des cotisations

Les mesures législatives qui sont entrées en vigueur en 1991 ont permis à de nombreux déclarants d'accroître le montant de leurs cotisations à un REER et de reporter les déductions inutilisées à des années ultérieures.

Si le revenu imposé total de tous les déclarants n'a fait que doubler de 1983 à 1993, les cotisations annuelles ont plus que triplé, passant de 6,2 milliards de dollars à 19,2 milliards de dollars (graphique A). Cependant, on constate que cette croissance a surtout eu lieu depuis 1990. Bien que le revenu imposé total de tous les déclarants n'ait augmenté que de 11 % entre 1990 et 1993, les cotisations aux REER ont grimpé de 60 %[2]. Cette progression peut être attribuable en partie à la popularité grandissante des REER collectifs. Il n'existe toutefois aucune donnée sur le nombre de ces régimes et sur leurs participants.

Certaines cotisations ne sont pas assujetties au plafond de déduction ordinaire (voir *Différents types de cotisations*), mais la grande majorité le sont; on les appelle les «cotisations normales». De 1991 à 1993, pour 5 $ de cotisations, 4 $ étaient déduits des droits de cotisation (tableau 1).

Augmentation encore plus marquée des déductions inutilisées

Étant donné qu'un grand nombre de déclarants admissibles ne versent aucune cotisation ou qu'une partie du montant auquel ils ont droit, et comme les déductions inutilisées sont reportées à des années ultérieures, le montant total des droits de cotisation a augmenté beaucoup plus rapidement que le total des cotisations normales.

En 1991, année de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les droits de cotisation totalisaient 43,5 milliards de dollars. En 1993, ils se sont élevés à 105 milliards de dollars et ont atteint 133 milliards de dollars l'année suivante (tableau 2)[8]. Les cotisations normales pour leur part se sont chiffrées à 12,3 milliards de dollars en 1991, ce qui représente près de 30 % des droits de cotisation pour cette année-là. Or, elles se sont établies à 15,5 milliards de dollars en 1993; malgré une hausse de 27 %, elles n'ont représenté que 15 % des droits de cotisation de l'année.

Bien que plus de 80 % des déclarants aient le droit de cotiser à un REER, seule une minorité le fait en règle générale. De 1991 à 1993, 6,5 millions de personnes, soit à peine 38 % des 17 millions de déclarants ayant gagné un revenu, ont versé une cotisation au cours d'une

Différents types de cotisations

Les cotisations annuelles comprennent les montants assujettis au plafond de déduction normal (les cotisations «normales»), ainsi que les transferts de revenus admissibles dans des REER. Les sommes déposées annuellement sont essentiellement des cotisations normales, même si les transferts représentent des montants non négligeables; ces transferts atteignaient 9,2 milliards de dollars pour la période allant de 1991 à 1993, ce qui équivaut à 18 % du total (tableau 1).

Presque tous ceux qui ont effectué des transferts ont également versé des cotisations normales. Parmi les 6,7 millions de déclarants qui ont versé au moins une cotisation au cours des trois années, seuls 3 % avaient fait uniquement des transferts. Plusieurs de ces déclarants étaient probablement des personnes à la retraite qui n'avaient aucun revenu gagné et qui n'étaient donc pas admissibles à verser des cotisations normales à un REER[4]. (Voir «Régimes de pension et REER : aide fiscale» dans le présent numéro pour une explication de la nécessité d'un revenu gagné et une description de la méthode de calcul des droits de cotisation à un REER.)

Transferts

Il existe deux types de transferts : les allocations de retraite que les déclarants font virer dans leurs propres REER, ainsi que les paiements de pension périodiques dans des REER au profit du conjoint. Les personnes qui font des transferts sont habituellement plus âgées, parce que les allocations de retraite, souvent versées en reconnaissance de longs états de service, sont davantage reçues par des travailleurs plus âgés et que les pensions de retraite ne sont généralement pas versées avant 55 ans[5].

Les hommes sont nettement plus susceptibles que les femmes de transférer des allocations de retraite et des revenus de pension[6]. Entre 1991 et 1993, les hommes ont transféré plus des deux tiers du montant total de 6,9 milliards de dollars des allocations de retraite et 93 % du montant total de 2,3 milliards de dollars des paiements de pension. Ces paiements ont d'ailleurs été déposés dans les REER de leurs conjoints.

En outre, les déclarants qui ont effectué des transferts, en particulier des allocations de retraite, se retrouvaient davantage dans les tranches de revenu supérieures. En effet, le bénéficiaire de telles sommes forfaitaires voit souvent son revenu augmenter de façon importante, ce qui l'incite plus à recourir à des moyens de reporter l'impôt. En 1993, 57 % des déclarants ayant effectué de tels transferts ont réalisé un revenu dépassant 60 000 $ et leurs dépôts ont représenté 80 % du montant total des allocations de retraite transférées[7].

Tableau 1
Cotisants et cotisations aux REER

	1991	1992	1993
Type de cotisation			
Tous les types			
Nombre de cotisants (en milliers)	4 699	4 892	5 110
Total des cotisations (en milliards de $)	15,0	16,4	19,2
Cotisation moyenne ($)	3 200	3 360	3 750
Cotisations normales *			
Nombre de cotisants (en milliers)	4 558	4 739	4 953
Total des cotisations (en millards de $)	12,3	13,5	15,5
Cotisation moyenne ($)	2 690	2 860	3 140
Transferts d'allocations de retraite **			
Nombre de cotisants (en milliers)	88	95	107
Total des cotisations (en milliards de $)	2,0	2,1	2,8
Cotisation moyenne ($)	23 110	22 420	26 110
Transferts de paiements de pension†			
Nombre de cotisants (en milliers)	148	160	167
Total des cotisations (en milliards de $)	0,7	0,8	0,8
Cotisation moyenne ($)	4 880	4 890	5 080

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER
* *Assujetties au plafond de déduction normal.*
** *Comprend les transferts de revenu provenant d'autres sources admissibles.*
† *Paiements périodiques provenant de régimes de pension de l'employeur et de régimes de participation différée aux bénéfices qui sont transférés dans un REER au profit du conjoint.*

ou de plusieurs de ces trois années. Le faible niveau du revenu (tributaire aussi du revenu familial) a pu empêcher un grand nombre de personnes de verser une cotisation. Près de 7 millions de déclarants admissibles (41 % des 17 millions) ont réalisé un revenu annuel personnel qui n'a pas dépassé en moyenne 10 000 $ pendant les trois années. De ce nombre, moins de 12 % ont versé des cotisations à un REER.

Pendant la même période, 41 % des hommes ayant des droits de cotisation ont versé une cotisation, mais seulement 35 % des femmes l'ont fait, notamment parce que, toute proportion gardée, plus de femmes avaient un faible revenu et moins de femmes avaient un revenu élevé[9].

Les cotisations aux REER ne jouent pas un rôle important pour les déclarants de moins de 25 ans et ceux de plus de 64 ans. Ils sont relativement peu nombreux à avoir des droits de cotisation et, le cas échéant, ils ne s'en servent habituellement pas[10]. Même ceux qui versent une cotisation ont tendance à n'utiliser qu'une faible partie de leurs droits. Entre 1991 et 1993, à peine 16 % des déclarants admissibles faisant partie de ces deux groupes d'âge ont versé des cotisations, et celles-ci n'ont représenté que 5 % de l'ensemble des sommes versées dans les REER au cours de cette période. Par conséquent, l'analyse subséquente ne tiendra compte que de la population âgée de 25 à 64 ans (essentiellement la population en âge de travailler) et considérera uniquement leurs cotisations «normales».

Tableau 2
Droits de cotisation à un REER

	Droits inutilisés	Nouveaux droits	Total des droits
		en milliards de $	
1991	...*	43,5	43,5
1992	31,1	43,8	74,9
1993	61,3	43,7	105,0
1994	89,5	43,5	133,0

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER
* *Étant donné que les nouvelles mesures législatives ont été mises en vigueur en 1991, il n'y avait aucun droit inutilisé cette année-là.*

Fréquence des cotisations

Plus de 5,9 millions de déclarants âgés de 25 à 64 ans, soit le tiers de ceux bénéficiant de droits de cotisation à un REER, ont versé au moins une cotisation pendant la période allant de 1991 à 1993. De ce nombre, 49 % ont participé chaque année, 25 % l'ont fait au cours de deux années et 26 %, pendant une seule[11]. Moins de 40 % des déclarants âgés de 25 à 34 ans ont cotisé chaque année, contre 57 % de ceux âgés de 45 à 54 ans (graphique B).

Près de 2,6 millions de cotisants âgés de 25 à 64 ans étaient des femmes (44 %) et leur taux annuel de participation était à peine plus faible que celui des hommes (47 % contre 51 %). Les cotisants qui ne participaient pas à un REP ou à un RPDB ont été plus fidèles que les autres cotisants[12].

Comme on pouvait s'y attendre, les déclarants qui touchent les revenus les plus élevés sont plus susceptibles de cotiser chaque année. Près de 72 % des cotisants dont le revenu annuel moyen s'élevait à 60 000 $ ou plus pendant les trois années ont participé chaque année, comparativement à 29 % de ceux

Graphique B
De 1991 à 1993, près de la moitié des participants à un REER ont cotisé à chaque année.

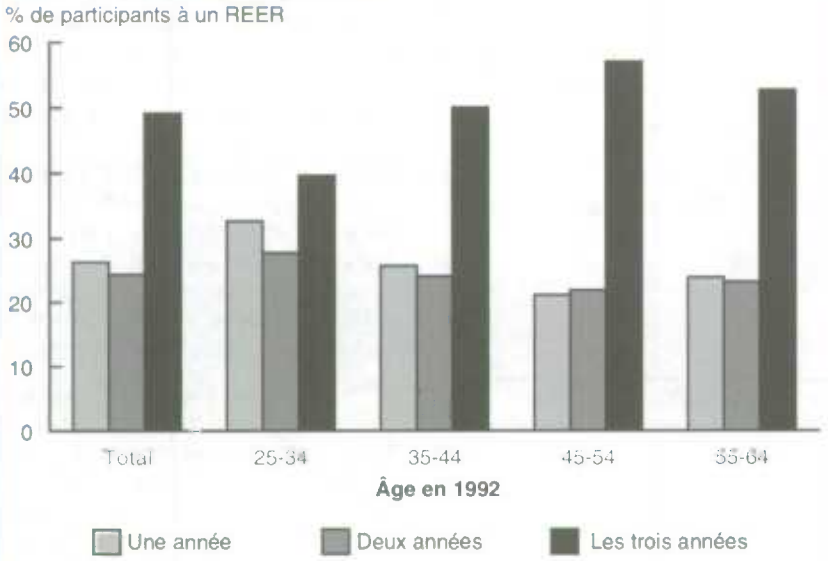

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

dont le revenu moyen était inférieur à 20 000 $ (graphique C).

Pourcentage d'utilisation des droits de cotisation

Chaque année, près des deux tiers des déclarants âgés de 25 à 64 ans qui ont des droits de cotisation à un REER n'en profitent pas et, parmi ceux qui cotisent effectivement, un pourcentage grandissant ont déduit moins du quart du montant auquel ils avaient droit. En 1991, à peine 18 % des cotisants à un REER ont utilisé moins de 25 % de leurs droits de cotisation. Deux ans plus tard, en raison du report des déductions inutilisées, ce pourcentage était passé à 38 %. À l'autre extrémité, le pourcentage de participants qui ont cotisé le montant maximum, ou près du maximum, a diminué, même s'il est demeuré supérieur à 30 % de l'ensemble des cotisants en 1993 (tableau 3).

Près de 1,5 million de déclarants âgés de 25 à 64 ans ont déduit la totalité, ou presque, de leurs droits de cotisation en 1993. Plus de 700 000 d'entre eux avaient un facteur d'équivalence (FE). Ils ont donc complété l'épargne accumulée dans un REP ou un RPDB en versant dans un REER la cotisation maximale permise[13].

Les hommes et les femmes ont tendance à utiliser de la même manière leurs droits de cotisation[14] et l'existence d'un FE a un effet négligeable sur le recours au REER. Toutefois, les chances qu'une personne utilise entièrement ses droits de cotisation à un REER augmentent avec l'âge. En 1993, à peine 18 % des cotisants à un REER âgés de 25 à 34 ans ont profité au maximum des déductions du REER, tandis que près de 49 % de ceux âgés de 55 à 64 ans ont cotisé le montant maximum permis (graphique D).

Dans une large mesure, cet écart au titre de l'âge peut être imputé au revenu (ainsi qu'à des obligations financières moins grandes chez les personnes plus âgées). Les participants à un REER qui ont un revenu élevé sont beaucoup plus suscepti-

Graphique C
Plus le revenu est élevé, plus les participants à un REER étaient susceptibles d'avoir cotisé à chaque année.

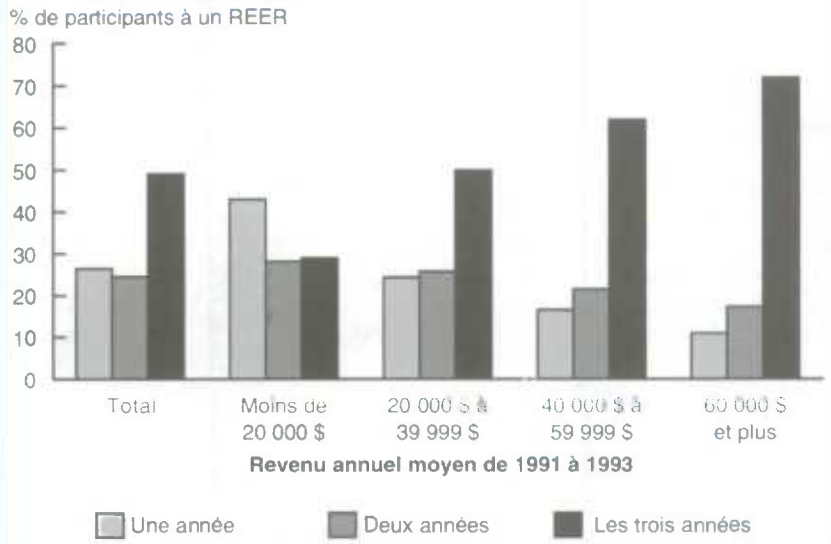

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

Tableau 3
Répartition des déclarants (ayant des droits de cotisation à un REER) et des cotisants âgés de 25 à 64 ans

	1991		1992		1993	
	Déclarants	Cotisants	Déclarants	Cotisants	Déclarants	Cotisants
	%					
Proportion du total des droits de cotisation utilisés						
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Aucun	64	...	66	...	66	...
1 % à 24 %	6	18	11	32	13	38
25 % à 49 %	7	19	6	18	5	16
50 % à 74 %	5	13	4	10	3	9
75 % à 94 %	4	10	3	8	2	6
95 % et plus	15	41	11	32	11	31

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

bles d'épuiser leurs droits de cotisation que ne le sont ceux qui touchent un revenu faible ou moyen. En 1993, près de 56 % des 833 000 cotisants à un REER dont le revenu était de 60 000 $ ou plus ont épuisé leurs droits de cotisation, tandis que moins de 17 % n'en ont pas utilisé le quart. D'autre part, parmi les cotisants dont le revenu était inférieur à 20 000 $, seuls 28 % ont utilisé 95 % ou plus des déductions auxquelles ils avaient droit et 38 % en ont utilisé moins du quart.

Résumé

Le nombre de cotisants à un REER et le montant total de leurs dépôts ont augmenté considérablement depuis l'entrée en vigueur en 1991 des nouvelles dispositions législatives. Même si des déclarants étaient en mesure de transférer certains types de revenu dans un REER, les cotisations ont été essentiellement limitées aux déductions inutilisées des déclarants.

Le montant global des droits de cotisation à un REER a grimpé en flèche depuis 1991, pour atteindre 133 milliards de dollars en 1994. Étant donné que de nombreux déclarants n'ont guère recours au REER, ce montant est appelé à croître. En effet, moins de 20 % des déclarants admissibles âgés de 25 à 64 ans ont versé des cotisations au cours de chacune des trois années, et en 1993, seuls 11 % des déclarants admissibles ont épuisé leurs droits de cotisation.

Parmi les cotisants, les femmes sont tout aussi susceptibles que les hommes de se prévaloir du maximum de leurs droits. Le fait de participer à un REP ou à un RPDB n'influence en rien les chances de verser des cotisations maximales.

L'âge et le revenu jouent un rôle important dans la décision de cotiser et dans le pourcentage d'utilisation des droits de cotisation. Les déclarants plus âgés et ceux dont les revenus sont élevés sont plus portés à utiliser au maximum les possibilités offertes que les déclarants plus jeunes ou moins fortunés, parce qu'ils disposent généralement d'un revenu discrétionnaire plus élevé et sont davantage incités à réduire l'impôt à payer.

Si la loi ne change pas, les tendances actuelles laissent entrevoir des répercussions importantes pour les REER : en 1996, lorsque la génération du baby-boom atteindra la cinquantaine, le taux de participation et le montant des cotisations vont probablement monter en flèche, ce qui ralentira vraisemblablement la croissance des droits inutilisés.

Graphique D
Près de la moitié des participants à un REER âgés de 55 à 64 ans avaient versé le maximum de cotisation auquel ils avaient droit pour 1993.

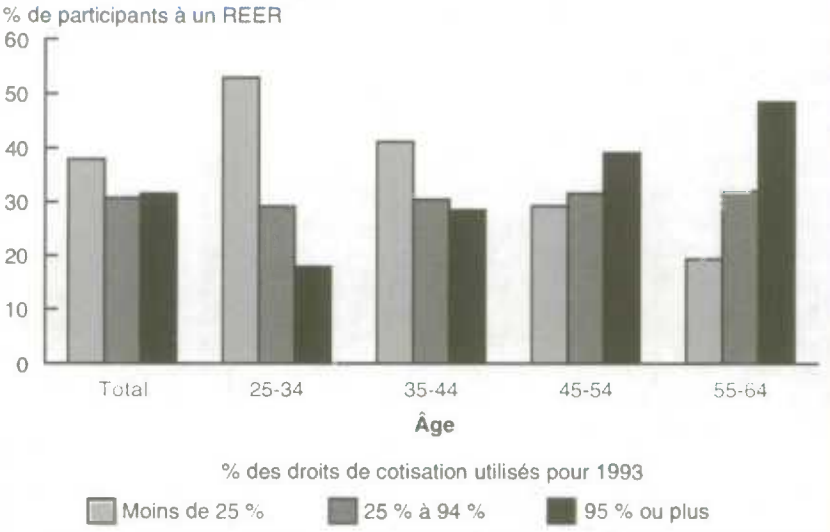

Source : Fichier de données sur les droits de cotisation à un REER

Mise à jour

Depuis la parution de la présente analyse, Statistique Canada a publié les données de 1994 sur les participants et les cotisations. Plus de 5,3 millions de déclarants ont versé 20,9 milliards de dollars de cotisations cette année-là. Pour plus de renseignements, communiquer avec le personnel de la Division des données régionales et administratives au (613) 951-9720.

□

Notes

1 Parfois, des participants à un REP dont le facteur d'équivalence est élevé n'ont aucun droit de cotisation à un REER. L'article «Régimes de pension et REER : aide fiscale», également paru dans le présent numéro, explique l'incidence de la participation à un REP ou à un régime de participation différée aux bénéfices sur les droits de cotisation à un REER.

2 Pour plus de renseignements sur le rôle que jouent le REER du conjoint dans l'épargne qu'accumule la femme au moyen d'un REER, et pour plus d'information sur l'influence du revenu familial sur les cotisations à un REER, voir Frenken (1991).

3 Alors que la moyenne des cotisations est passée de 2 610 $ en 1983 à 2 850 $ en 1990, elle a atteint 3 750 $ en 1993. En 1983, moins de 16 % de l'ensemble des déclarants ont participé à un REER; en 1990, 22 % ont versé des cotisations et en 1993, près de 27 % l'ont fait. Si 1990 a été exceptionnellement tranquille pour les REER, la participation et la moyenne des cotisations ont augmenté de façon considérable en 1991. Pour connaître les raisons de ces fluctuations, voir Frenken et Maser (1993).

Le récent taux de participation aurait été encore plus élevé n'eut été de la hausse du nombre de personnes à faible revenu qui ont produit une déclaration pour profiter des crédits et des remboursements d'impôt. Ces dernières étaient peu nombreuses à pouvoir cotiser à un REER.

4 En fait, 80 % des déclarants ayant uniquement effectué des transferts étaient âgés de 55 ans ou plus.

5 Entre 1991 et 1993, près de la moitié (48 %) des 277 000 déclarants ayant transféré une allocation de retraite étaient âgés de 55 ans ou plus; 23 % étaient âgés de 45 à 54 ans. En outre, plus de 91 % des 233 000 personnes qui ont transféré un revenu de pension étaient âgées de 55 ans ou plus.

6 Les hommes comptent habituellement plus d'années d'ancienneté que les femmes et occupent des emplois comportant de meilleurs avantages, comme les indemnités de départ et les régimes de pension (Belkhodja, 1992; Frenken et Maser, 1992). Par conséquent, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de recevoir des paiements forfaitaires ou des rentes d'un montant important au moment de quitter leur emploi (cessation d'emploi ou retraite).

7 Un faible pourcentage des allocations de retraite transférées sont constituées de prestations de certains régimes de retraite, de REER et de fonds enregistrés de revenu de retraite (Revenu Canada, 1993). Toutefois, les transferts directs de sommes forfaitaires provenant de REP et de RPDB ne sont pas compris, parce qu'il n'est pas nécessaire de les déclarer dans le revenu et qu'ils ne figurent donc pas dans les cotisations au REER. Un pourcentage croissant de ces transferts sont immobilisés jusqu'à un âge de retraite donné (Frenken, 1990).

En 1993, les sommes retirées des régimes de retraite en fiducie au moment de la cessation de la participation à un REP se sont chiffrées à 2,1 milliards de dollars. La plupart de ces sommes ont probablement été transférées directement dans des REER. Une partie de celles-ci a pu être versée dans des REER immobilisés (appelés aussi comptes de retraite avec immobilisation des fonds ou CRIF).

8 Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux publiés annuellement par la Division des données régionales et administratives (DDRA) de Statistique Canada, parce que cette division a supprimé certains enregistrements dans le fichier et que le présent article est basé sur un échantillon de 2 %.

9 Au cours de ces trois années, 55 % des déclarants admissibles dont le revenu annuel moyen était inférieur à 10 000 $ – les moins susceptibles de cotiser – étaient des femmes. En outre, les femmes n'ont représenté que 15 % des déclarants ayant un revenu d'au moins 60 000 $ (ceux qui ont presque toujours cotisé). On ne tient pas compte ici des REER au profit du conjoint; or, ce type de REER permet à des femmes d'accumuler une épargne considérable même si elles n'ont que peu ou pas de revenus.

10 Les déclarants âgés de moins de 25 ans ont habituellement un revenu plus faible et sont encore loin de l'âge de la retraite. Par ailleurs, beaucoup de déclarants de 65 ans et plus n'ont aucun revenu gagné; ils n'ont donc aucun droit de cotisation à un REER.

11 Les déclarants n'ont pas tous produit une déclaration chaque année. Mais la majorité de ceux qui ne l'ont pas fait avaient moins de 25 ans (1,1 million de déclarants, ce qui représente le tiers des déclarants de ce groupe d'âge), ce qui renforce la décision de les exclure de la présente analyse.

12 Parmi les cotisants ayant un FE, 45 % ont participé chaque année; plus de 53 % de ceux sans un FE l'ont fait. On comptait dans ce dernier groupe des travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société qui ont réalisé un revenu important et qui ne pouvaient pas participer à un REP ou à un RPDB.

13 La présente analyse ne fait pas de distinction entre ceux assujettis au plafond absolu (montant annuel) et ceux assujettis au plafond relatif (18 % du revenu gagné). Aucun renseignement ne permet en outre d'établir dans quelle mesure les déclarants se prévalent de la possibilité de verser jusqu'à 8 000 $ en trop. En 1996, l'excédent autorisé sera ramené à 2 000 $. Une pénalité fiscale est perçue sur les montants dépassant cette limite.

14 Environ 32 % des hommes et 31 % des femmes qui ont versé des cotisations ont déduit 95 % ou plus de leurs droits de cotisation pour 1993.

Documents consultés

BELKHODJA, A. «Fidèles au poste : l'ancienneté des travailleurs» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 22-29.

FRENKEN, H. «Régimes de pension et REER : aide fiscale» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 9-14.

---. «Les femmes et les REER» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 3, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1991, p. 10-16.

---. «Les REER : une aide fiscale à l'épargne-retraite» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 2, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1990, p. 9-21.

FRENKEN, H. et K. MASER. «REER – nouvelles règles, nouvelle croissance» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1993, p. 36-47.

---. «Les régimes de pensions d'employeur – qui y participe?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 30-38.

MASER, K. «Qui épargne pour la retraite?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 15-21.

REVENU CANADA. *Déclaration de montants transférés à un REER pour 19_*. Formulaire T2097, Ottawa, 1993.

Les femmes comme principal soutien de famille

Susan Crompton et Leslie Geran

Au cours des 30 dernières années, la société canadienne a été profondément marquée par la croissance du nombre de familles époux-épouse à deux soutiens. Entre 1967 et 1993, la proportion de ces familles a presque doublé, passant de 33 % à 60 %. En moins d'une génération, la famille traditionnelle – où l'époux gagne la vie du ménage et l'épouse reste à la maison – s'est transformée : de plus en plus, les deux conjoints travaillent à l'extérieur du foyer. Parallèlement, l'écart entre le revenu d'emploi des conjoints qui travaillent s'est rétréci. En 1993, le salaire des épouses qui travaillaient correspondait en moyenne à 57 % de celui de leur mari, comparativement à 42 % en 1967 (voir *Source des données et définitions*).

Ces deux phénomènes ont notamment entraîné une augmentation du pourcentage de couples où les deux conjoints travaillent et où l'épouse touche un revenu supérieur à celui de son mari. En 26 ans, cette proportion est passée de 11 % à 25 %, mais cette progression a été inégale. Entre 1967 et 1982, la proportion est passée de 11 % à 18 %, ce qui représente une augmentation d'environ un demi-point de pourcentage par année. Durant les années 80, le taux s'est dans l'ensemble maintenu autour de 19 %. Puis, en l'espace de cinq ans, il a grimpé de six points de pourcentage, passant de 19 % en 1989 à 25 % en 1993, ce qui représente un total de 931 000 familles (graphique A).

Susan Crompton est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-0178. Leslie Geran était au service de la Division des enquêtes-ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-5243.

Graphique A

La proportion d'épouses considérées comme principal soutien s'est accrue rapidement au cours de la récente récession.

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Tout comme les caractéristiques des familles à deux soutiens, celles des familles à un seul soutien ont aussi évolué. En 1967, l'épouse était le soutien dans seulement 2 % des couples à un seul soutien; en 1993, la proportion avait grimpé à 20 %, ce qui représente 298 000 familles.

À l'aide des plus récentes données sur les familles ayant un revenu d'emploi, le présent article cherche à cerner en quoi les couples où l'épouse touche un revenu supérieur à celui de son mari diffèrent de la majorité des familles époux-épouse (où l'époux est le principal gagne-pain). Comme les familles où l'épouse est le soutien unique diffèrent de celles où elle est le soutien principal, chacune sera abordée de façon distincte.

Les épouses comme soutien principal dans les familles à deux soutiens

Le pourcentage croissant d'épouses qui touchent un revenu supérieur à celui de leur mari s'explique en partie par l'accession graduelle des femmes à des professions libérales et à des postes de gestion plus rémunérateurs, ainsi que par leur plus longue expérience de travail (Hughes, 1995; Belkhodja, 1992). Il témoigne également de l'augmentation beaucoup plus lente des gains moyens des hommes au cours de la même période[1]. Toutefois, la hausse rapide du nombre d'épouses soutiens principaux pendant la récession de 1990-1992 révèle que beaucoup d'entre elles sont devenues soutien principal «par défaut». Entre 1989 et 1993, la

Source des données et définitions

Le présent article examine certaines caractéristiques des familles époux-épouse ayant un revenu d'emploi (83 % de toutes les familles époux-épouse en 1993). Il porte sur les couples où l'épouse gagne la *plus grande partie* ou la *totalité* du revenu d'emploi du couple. Comme il s'agit de «familles époux-épouse ayant un revenu», il ne sera pas question ici des familles monoparentales ni des personnes seules.

Les données sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs, menée chaque année à titre de supplément à l'Enquête sur la population active. Tous les montants sont exprimés en dollars de 1993 et arrondis à la tranche de 250 $ la plus proche.

Gains : salaires et traitements et/ou revenu net provenant d'un emploi autonome. Les gains sont également désignés *revenu d'emploi*.

Revenu non tiré d'un emploi : comprend les revenus de placements, les paiements de transfert du gouvernement, les régimes de pension privés, les rentes et tout autre revenu monétaire tel que les bourses d'études et les pensions alimentaires.

Personne gagnant un revenu : personne qui reçoit un salaire ou un traitement (à titre d'employé) et/ou un revenu net provenant d'un emploi autonome pendant l'année de référence.

Famille époux-épouse : famille composée d'un couple, marié ou non, avec ou sans enfants ou d'autres personnes apparentées vivant dans le même ménage.

Famille à deux soutiens : famille époux-épouse où les deux conjoints déclarent un revenu d'emploi pendant l'année de référence.

Famille à un seul soutien : famille époux-épouse où un seul des conjoints déclare un revenu d'emploi pendant l'année de référence.

Soutien principal/soutien unique : catégorie basée strictement sur les gains relatifs de l'époux et de l'épouse. Le *soutien principal* déclare un revenu d'emploi supérieur à celui de son conjoint pendant l'année de référence (familles à deux soutiens seulement); le *soutien unique* est le seul conjoint qui déclare un revenu d'emploi (familles à un seul soutien seulement). Dans un petit nombre de cas, les autres membres de la famille peuvent toucher les gains les plus élevés du ménage, mais leur situation n'entre pas en ligne de compte.

Transferts du gouvernement : toute prestation d'aide sociale accordée par les administrations fédérale, provinciales et municipales (pensions de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-chômage, indemnités versées en vertu de la loi sur les accidents de travail, prestation fiscale pour enfants, allocations de formation, pensions d'anciens combattants, aide sociale, pensions pour personnes ayant une incapacité). Les crédits d'impôt remboursables, provinciaux et fédéraux, sont comptés dans le revenu.

Revenu familial : somme des revenus déclarés par l'ensemble des membres d'une famille âgés de 15 ans et plus. Le revenu constitue la somme des revenus d'emploi et des revenus non tirés d'un emploi. Sont exclus du revenu les avantages non monétaires, les gains et pertes de jeu, les gains et pertes de capital, etc.

Durée de l'emploi : nombre d'années consécutives pendant lesquelles une personne a travaillé pour le même employeur. Ne pas confondre avec le nombre d'années que la personne a travaillé.

Seuil de faible revenu (SFR) : les familles dont le revenu est en deçà des seuils préétablis pour leur taille et leur région de résidence (selon la catégorie d'habitat) sont dites «à faible revenu». Les seuils de 1993 (ayant pour base 1992) ont été utilisés pour déterminer l'appartenance à la catégorie des familles à faible revenu.

plupart des personnes travaillant à temps plein toute l'année qui ont perdu leur emploi étaient des hommes (84 %). Les emplois très rémunérateurs dans les domaines de la gestion et de la fabrication qui, pour la plupart, étaient occupés par des hommes ont été particulièrement touchés. Naturellement, bon nombre d'hommes touchaient toujours un revenu, quoique réduit, provenant d'un emploi à temps partiel ou occupé une partie de l'année. Toutefois, dans les familles à deux soutiens, la récession et l'augmentation des gains des femmes ont rendu ces dernières plus susceptibles de devenir soutiens principaux au début des années 90.

Si, pendant la récession, les femmes ont remplacé les hommes comme soutien principal de nombreuses familles, elles n'ont généralement pas atteint un revenu aussi élevé que celui des hommes. En 1993, le revenu d'emploi moyen des épouses soutiens principaux (31 000 $) était d'environ 30 % inférieur à celui des époux soutiens principaux (43 250 $). Cette disparité s'est manifestée dans tous les principaux groupes de professions. Les épouses soutiens principaux étaient plus susceptibles d'exercer des professions libérales ou d'occuper des postes de gestion (48 %, comparativement à 35 % des époux soutiens principaux), mais elles touchaient un revenu de près d'un tiers inférieur à celui de leurs homologues masculins[2]. En outre, chez les épouses soutiens principaux qui n'étaient ni gestionnaires ni membres de professions libérales, près de 80 % occupaient un emploi relié au travail de bureau, à la vente ou aux services; leurs gains moyens s'établissaient entre 24 000 $ et 30 000 $. À

Graphique B
Lorsque l'épouse est l'unique soutien, le revenu non tiré d'un emploi est important.

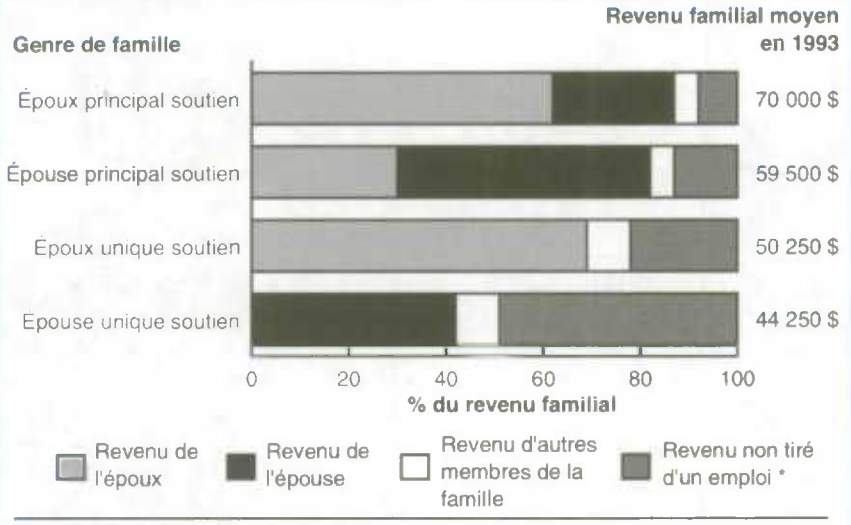

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

** Comprend les paiements de transfert du gouvernement, les régimes de pension privés, les rentes, les revenus de placements, et tout autre revenu monétaire tel que les bourses d'études et les pensions alimentaires.*

certains hommes. Ces deux facteurs peuvent avoir un impact sur la durée de l'emploi et, par conséquent, sur le salaire de la femme.

Comme la plus grande partie du revenu familial provient d'un emploi, le fait que les épouses soutiens principaux touchent des gains inférieurs comparativement aux hommes soutiens principaux influe sur la situation financière de leurs familles. En 1993, dans les deux types de famille, les gains de l'autre conjoint représentaient environ 17 500 $, et ceux des autres membres de la famille totalisaient 3 000 $ à 3 750 $ de plus. Les familles ayant l'épouse comme soutien principal déclaraient un revenu moyen de 59 500 $, soit 15 % de moins que la moyenne de 70 000 $ chez les familles où l'époux était le soutien principal. L'écart au titre du revenu moyen des deux types de famille dépendait donc surtout des gains du soutien principal (graphique B).

l'opposé, 60 % des soutiens principaux masculins qui n'étaient ni gestionnaires ni membres de professions libérales occupaient des emplois de col bleu et déclaraient des gains moyens de 37 000 $ à 40 000 $[3].

Un certain nombre de facteurs peuvent expliquer l'écart observé entre les gains des soutiens de famille masculins et féminins. Il y a d'abord le régime de travail : si les épouses soutiens principaux étaient un peu plus susceptibles que les époux soutiens principaux d'avoir travaillé durant toute l'année 1993, elles l'étaient cependant beaucoup moins d'avoir travaillé à temps plein (86 % comparativement à 96 %). Comme deuxième facteur, on constate que les épouses soutiens principaux avaient tendance à être un peu plus jeunes que leurs homologues masculins : leur âge médian était de 38 ans, comparativement à 40 ans chez les hommes. Elles n'avaient donc pas l'expérience de travail de

Graphique C
Dans le tiers des familles à deux soutiens où l'épouse est considérée comme principal soutien, l'époux avait été en chômage à un certain moment en 1993.

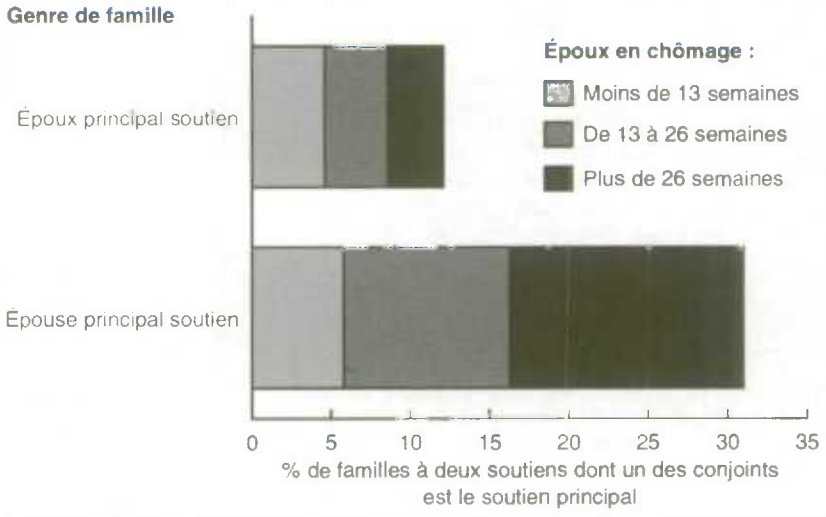

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Le chômage de l'époux, qui se traduit par son apport très réduit au revenu familial, apparaît comme la principale raison de la brusque augmentation du nombre d'épouses soutiens principaux au cours des dernières années. Dans près du tiers des familles ayant l'épouse comme soutien principal, l'époux avait été en chômage à un certain moment donné au cours de l'année 1993; en fait, près de la moitié des époux avaient été sans emploi pendant plus de 26 semaines (graphique C). À l'opposé, 88 % des époux soutiens principaux avaient travaillé toute l'année; de cette majorité, presque tous avaient occupé un emploi à temps plein.

Les épouses comme soutien unique dans les familles époux-épouse

Les familles où l'épouse est le seul conjoint qui touche un revenu d'emploi sont de plus en plus nombreuses. En 1993, elles représentaient 20 % des couples époux-épouse à un seul soutien, comparativement à 2 % en 1967. Or, contrairement aux couples à deux soutiens où l'épouse est le soutien principal, elles ont progressé en 26 ans à un rythme régulier qui témoigne d'une situation légèrement différente.

Cette augmentation serait surtout attribuable au vieillissement général de la population. Les épouses soutiens uniques et leurs époux sont généralement plus âgés : 60 % des époux et 43 % des épouses ont 55 ans ou plus. Dans les familles où l'époux est le soutien unique, environ la moitié (47 %) des époux ont entre 25 et 44 ans. Ce «fossé des générations» porte à croire que la proportion de familles où l'épouse est le soutien unique croît surtout parce que l'époux prend sa retraite, tandis que l'épouse, habituellement plus jeune, continue de travailler. En fait, les taux d'activité des femmes plus âgées sur le marché du travail ont continué d'augmenter durant les années 90, contrairement à ceux des femmes de moins de 45 ans (Butlin, 1995).

Les épouses soutiens uniques étaient relativement moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être en chômage durant l'année (17 % comparativement à 20 %). Cependant, parmi les soutiens uniques qui travaillaient toute l'année, un peu moins des deux tiers (64 %) des épouses occupaient un emploi à temps plein, contre 88 % des époux. En outre, les épouses soutiens uniques déclaraient un revenu d'emploi moyen de 18 250 $, tandis que leurs homologues masculins touchaient un revenu presque deux fois supérieur, soit de 34 750 $.

Or, malgré cet écart spectaculaire, le revenu moyen des familles où l'épouse était le soutien unique atteignait 44 250 $ en 1993, une différence de quelque 12 % par rapport à celui des familles ayant l'époux comme soutien unique (50 250 $). La raison est simple : lorsque l'épouse était le soutien unique, près de la moitié du revenu familial provenait de sources autres que l'emploi (paiements de transfert du gouvernement, pensions de retraite de régimes privés et placements). À l'opposé, seul environ le cinquième du revenu des familles ayant l'époux comme soutien unique provenait d'autres sources que l'emploi.

Les gains des épouses maintiennent les familles au-dessus du seuil de faible revenu

Dans les familles où l'épouse était le soutien principal, l'apport du revenu de celle-ci au maintien de la famille au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) était extrêmement important : 7 % de telles familles sont tombées sous le SFR en 1993, tandis que près de la moitié (45 %) auraient connu ce sort sans les gains de l'épouse. En effet, la situation de 38 % de ces familles était si précaire que le revenu d'emploi de l'épouse, bien que très inférieur à celui d'un époux soutien principal, a été essentiel pour maintenir la famille au-dessus du SFR[4].

Par contre, dans les familles où l'époux est le soutien principal et l'épouse le soutien secondaire, l'impact du revenu de l'épouse sur la situation de la famille est infime : sans les gains (secondaires) de l'épouse, 9 % de ces familles seraient tombées sous le SFR en 1993, comme ce fut le cas pour 4 % des familles de ce genre.

Conclusion

Depuis 1967, l'importance des femmes comme soutien de famille ne cesse de croître. En 1993, l'épouse était en fait le soutien principal du quart des familles à deux soutiens, et le soutien d'un cinquième des couples à un seul soutien. Toutefois, même lorsque les femmes étaient le principal soutien financier de la famille, leurs gains demeuraient passablement inférieurs à ceux des hommes qui assumaient cette même responsabilité.

Pendant la récession de 1990-1992, la tendance des épouses à devenir le soutien principal s'est accélérée, surtout parce que les hommes perdaient leur emploi. Ce phénomène devrait s'avérer temporaire, car les hommes ont considérablement profité de l'importante reprise de l'emploi enregistrée en 1994. Par contre, la tendance des épouses à devenir le soutien unique semble être liée au vieillissement de la main-d'oeuvre plutôt qu'à la conjoncture économique. □

Notes

1 De 1967 à 1989, les gains moyens de toutes les femmes qui travaillent ont grimpé de 60 %; de 1989 à 1993, ils ont encore augmenté de 2 %. Quant aux gains moyens des hommes, ils ont respectivement progressé de 25 % puis reculé de 6 % au cours des mêmes périodes. Sur l'ensemble de la période, la croissance des gains moyens provenant d'un emploi a été de 63 % pour les femmes et de moins de 18 % pour les hommes.

2 La proportion plus élevée d'épouses soutiens principaux qui exercent des professions libérales et occupent des postes de gestion est notamment attribuable à leur scolarité plus élevée : 22 % d'entre elles possédaient un diplôme universitaire, comparativement à 15 % des époux soutiens principaux. Si les femmes gagnent un revenu inférieur, c'est peut-être parce qu'elles se situent aux échelons inférieurs des professions en question.

3 Les professions de col bleu se trouvent dans les secteurs suivants : transformation et usinage, fabrication de produits, construction et transport. La seule profession où les gains moyens des époux soutiens principaux étaient inférieurs à 36 500 $ était l'agriculture, où ils s'élevaient à 29 000 $.

4 La taille de l'échantillon des familles sous le SFR dans lesquelles l'épouse est l'unique soutien est trop petite pour pousser plus loin l'analyse.

Documents consultés

BELKHODJA, A. «Fidèles au poste : l'ancienneté des travailleurs» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, nº 75-001F au catalogue, vol. 4, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 22-29.

BUTLIN, G. «Le taux d'activité des femmes adultes stagne» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1995, p. 34-38.

CHAWLA, R. «L'évolution des familles comptant deux soutiens» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, nº 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1992, p. 24-33.

HUGHES, K.D. «Les femmes et les professions non traditionnelles» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, nº 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1995, p. 16-22.

MOORE, M. «Les femmes comme principal soutien de famille» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 2, nº 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1990, p. 69-78.

STATISTIQUE CANADA. *Caractéristiques des familles comptant deux soutiens*, 1993, 13-215 au catalogue, Ottawa, 1995.

---. *Gains des hommes et des femmes*, 1993, 13-217 au catalogue, Ottawa, 1995.

Numéros déjà parus : *il vous manque un numéro?*

Ne craignez rien! Vous pouvez vous procurer les numéros déjà parus de **L'emploi et le revenu en perspective**. Voici les études publiées dans ces numéros :

Automne 1995	Le marché du travail à la mi-année · Le secondaire suffit-il? · Femmes et professions non traditionnelles · Les diplômés des programmes coop · Emploi durant toute l'année · Stagnation du taux d'activité des femmes · Évolution récente des gains
Été 1995	Familles et cumul d'emplois · Heures de travail des couples · Travail et faible revenu · Expérience de travail · Éventail de régimes de retraite · Travailleurs fatigués · Problèmes d'embauche
Printemps 1995	Bilan de 1994 · Le secteur automobile · S'absenter du travail · Nouveaux travailleurs · Les REER · Mesure de productivité · Main-d'oeuvre vieillissante
Hiver 1994	Harcèlement sexuel et travail · David Foot discute de carrières · Femmes du baby-boom · Vivre seul · Trois métropoles en transition · Familles à revenu élevé · Index : 1989 à 1994

Pour plus d'information, communiquez avec la **Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6**, ou composez sans frais le numéro **1 800 267-6677**.

L'emploi et le revenu en perspective

La revue trimestrielle qui vous renseigne sur le marché du travail et le revenu

Le point sur la retraite anticipée chez les hommes

Dave Gower

Pendant la première moitié du XXe siècle, les hommes demeuraient généralement au sein de la population active jusqu'à ce qu'ils aient au moins 65 ans. Cependant, dans la seconde moitié, un nombre plus considérable d'hommes ont jusqu'ici quitté le marché du travail avant cet âge (graphique A). Au début, le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans sur le marché du travail a légèrement fléchi, passant de 85 % en 1954 à 80 % en 1974. Au cours des 20 années suivantes, cependant, le taux a connu un recul plus marqué; il a en effet connu une baisse d'environ 10 points de pourcentage à chaque décennie, pour s'établir à 60 % en 1994[1].

Les baisses observées peuvent être dues à l'un ou l'autre des deux facteurs suivants. L'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans peut être intermittente, c'est-à-dire qu'ils peuvent quitter le marché du travail pendant plusieurs mois à la fois et le réintégrer par la suite, et ce à plusieurs reprises, ou ils peuvent le quitter de façon définitive pour prendre leur retraite. D'après cette étude, environ les trois quarts des hommes âgés de 55 à 64 ans qui à quelque moment que ce soit ne faisaient pas partie de la population active semblaient l'avoir quittée en permanence; cette proportion est demeurée relativement stable au cours des 15 dernières années.

Pourquoi ces hommes prennent-ils une retraite anticipée? Il y a deux grandes possibilités. Premièrement, la restructuration de l'économie a entraîné des baisses de l'emploi dans le secteur de la production de biens. De plus, il semble que l'amélioration continue des compétences soit aujourd'hui nécessaire. Or, il est possible que les hommes aient été forcés de prendre leur retraite à cause de pertes d'emploi ou de perspectives peu encourageantes face à l'éventualité de trouver à nouveau du travail. Deuxièmement, la croissance des salaires réels dans les années 60 et 70 (Rashid, 1993) et l'augmentation remarquable de la valeur des maisons entre les années 60 et 80 peuvent avoir encouragé ces hommes à prendre une retraite anticipée, sachant qu'ils pouvaient compter sur un revenu de retraite suffisant pour maintenir un bon niveau de vie.

Le revenu de retraite ne peut toutefois servir à faire la distinction entre la retraite volontaire et involontaire. Certains hommes ayant de très faibles revenus avant la retraite pourraient se retrouver dans une situation légèrement moins favorable une fois à la retraite ou dans une situation un peu plus favorable (Maser, 1995) les incitant à prendre une retraite volontaire. De même, les personnes dont la situation est généralement favorable au moment de la retraite, en raison d'un revenu de préretraite élevé, peuvent avoir été contraintes de quitter la population active pour des motifs de maladie ou de perte d'emploi.

Dave Gower est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4616.

À propos des données

Sources

La source des données sur les taux d'activité, l'Enquête sur la population active (EPA), estime le nombre de personnes actives ou inactives sur le marché du travail durant une semaine donnée de chaque mois. Autrement dit, l'enquête permet d'obtenir une série d'instantanés indépendants. Les reculs observés dans les taux d'activité pourraient être attribuables à l'activité intermittente des hommes âgés de 55 à 64 ans, plutôt qu'à leur retrait permanent du marché du travail.

Les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), menée chaque année en avril dans le cadre de l'EPA mensuelle, révèlent toutefois un pourcentage relativement stable de personnes «inactives sur le marché du travail», car elles tiennent compte de leur situation au cours de l'année précédente. Les reculs enregistrés depuis quelques décennies témoignent donc en grande partie d'une tendance à la retraite anticipée plutôt que d'une activité plus intermittente.

Les données de l'EFC utilisées dans cet article ont été recueillies en avril 1994. Les données sur le revenu et sur le nombre de semaines d'activité sur le marché du travail concernent l'année civile 1993.

Définition

Le terme «retraite» ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Par exemple, une personne peut prendre officiellement sa retraite, recevoir une pension de son employeur et occuper un autre emploi pour meubler son temps ou pour obtenir un revenu supplémentaire. Une autre personne peut perdre son emploi, sans obtenir de pension, et ne plus travailler ni chercher du travail, n'ayant peut-être plus l'espoir de trouver un autre emploi. Une troisième personne peut réduire ses heures de travail, passant du temps plein au temps partiel. Et pourtant, chacune de ces personnes peut se considérer comme retraitée.

L'analyse nécessite donc une définition rigoureuse de la retraite. Dans la présente étude, un retraité est un homme âgé de 55 à 64 ans qui est inactif sur le marché du travail, c'est-à-dire ni occupé ni en chômage[2], durant le mois de l'enquête (avril 1994) et durant toute l'année civile précédente (1993).

Graphique A
Une proportion croissante d'hommes prennent leur retraite avant 65 ans.

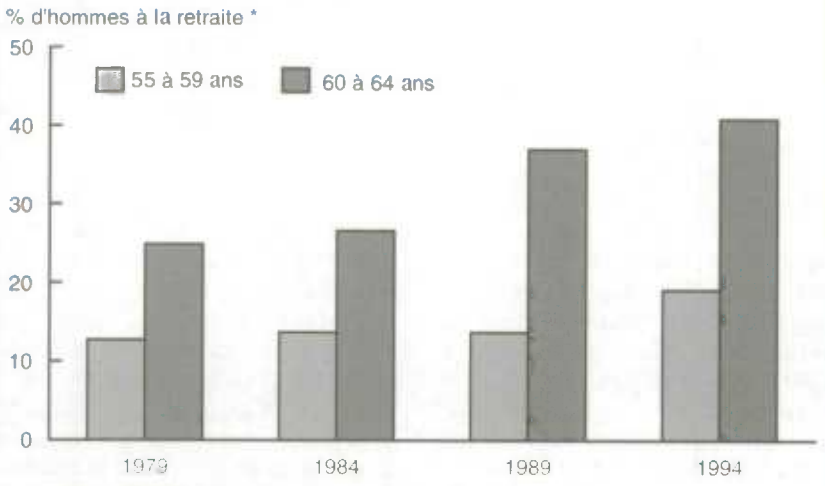

Sources : Enquête sur la population active et Enquête sur les finances des consommateurs

** Ne faisant plus partie de la population active au cours du mois de l'enquête et durant l'année civile précédente.*

Quoi qu'il en soit, l'ampleur et la nature du revenu de retraite témoignent dans une certaine mesure des raisons qui incitent à la retraite. Le présent article tente de cerner les niveaux et les sources de revenu des hommes retraités âgés de 55 à 64 ans (voir *À propos des données*).

Les retraités disposent d'un revenu inférieur

Lorsqu'on étudie la situation des hommes ayant pris leur retraite et qui ont entre 55 et 64 ans, il convient d'abord de comparer leurs revenus à ceux des hommes du même groupe d'âge qui travaillent toujours à temps plein toute l'année. Cette démarche diffère de celle qui consiste à mesurer la diminution de revenu qui accompagne la retraite : il faudrait alors disposer de données longitudinales (où les mêmes personnes répondent à des enquêtes consécutives), lesquelles ne sont pas disponibles dans les sources de données utilisées pour cette étude. Cela signifie que le revenu des retraités avant de quitter le marché du travail est inconnu.

Les données disponibles montrent toutefois un écart marqué du revenu entre les personnes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas. En 1993, le revenu médian[3] provenant de toutes sources était de 17 300 $ chez les retraités âgés de 55 à 64 ans, contre 38 500 $ chez les hommes du même âge qui travaillaient à temps plein toute l'année[4], soit un ratio de 45 cents par dollar (tableau 1).

Trois retraités sur dix âgés de 55 à 64 ans touchaient un revenu inférieur à 10 000 $ (y compris ceux qui ne recevaient aucun revenu), contre seulement 5 % des hommes qui travaillaient à temps plein toute l'année. À peine 30 % des retraités de ce groupe d'âge touchaient un revenu de 25 000 $ et plus, contre 77 % des hommes du même âge qui détenaient un emploi. Dans les tranches de revenu supérieures, le contraste est encore plus frappant : seulement 5 % des retraités ont déclaré en 1993 un revenu de 45 000 $ et plus, contre 38 % des hommes qui travaillaient à temps plein toute l'année.

Les transferts du gouvernement sont très utiles

Dans l'ensemble, 90 % des retraités âgés de 55 à 64 ans qui touchaient un revenu en 1993 en

Tableau 1
Répartition du revenu des retraités et des hommes au travail âgés de 55 à 64 ans, 1993

	Retraités *		Hommes travaillant à temps plein toute l'année **	
	en milliers	%	en milliers	%
Ensemble des hommes	**348**	**100**	**529**	**100**
Aucun revenu	9	3	-- †	--
Revenu total :				
1 $ à 9 999 $	93	27	24	5
10 000 $ à 24 999 $	143	41	92	17
25 000 $ et plus	103	30	408	77
45 000 $ et plus	18	5	202	38
Revenu médian ($) ††	17 300		38 500	

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* *Voir* À propos des données.

** *Hommes ayant travaillé surtout à temps plein de 40 à 52 semaines en 1993.*

† *Comprend surtout les travailleurs autonomes qui ont déclaré des pertes nettes.*

†† *Les calculs sont basés sur les hommes qui ont déclaré un revenu.*

recevaient au moins une partie de l'État (tableau 2). Non seulement les chances de recevoir de tels paiements augmentent lorsque le niveau du revenu est à la baisse, mais la dépendance à l'égard des transferts du gouvernement augmente aussi considérablement. Ainsi, pour les hommes qui touchaient en 1993 un revenu se situant entre 1 $ et 9 999 $, celui-ci provenait à 87 % de régimes de l'État, comparativement à 17 % chez ceux qui touchaient un revenu de 25 000 $ et plus.

Si les régimes de l'État représentaient une proportion beaucoup plus élevée du revenu total du groupe le plus «pauvre», les prestataires du groupe de revenu intermédiaire recevaient le montant médian le plus élevé : 9 400 $ pour ceux qui touchaient un revenu compris entre 10 000 $ et 24 999 $, contre 6 800 $ pour ceux qui touchaient un revenu se situant entre 1 $ et 9 999 $. La valeur médiane était la plus faible pour les prestataires dans les tranches de revenu supérieures.

La dépendance envers différents types de revenus provenant de l'État variait selon le niveau de revenu total. Chez les hommes qui touchaient un revenu compris entre 1 $ et 9 999 $, 38 % des gains tirés de sources de l'État étaient constitués des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (voir *Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)*; chez ceux qui touchaient un revenu compris entre 10 000 $ et 24 999 $, et de 25 000 $ et plus, les proportions correspondantes étaient respectivement de 47 % et de 62 %. Les hommes qui touchent un faible revenu sont donc plus nombreux à dépendre de sources de revenu comme les indemnisations pour accidents de travail et les prestations d'aide sociale. Leur dépen-

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)

Le RPC/RRQ est financé par les cotisations des employeurs et des employés. Les pensions, indexées en fonction de l'inflation, varient selon le cumul des cotisations d'un prestataire admissible et l'âge auquel ce dernier commence à recevoir des prestations. Le montant maximum admissible des prestations était de 8 008 $ en 1993[5]. Avant 1987 (1984 au Québec), il fallait avoir 65 ans pour être admissible, à moins d'avoir une incapacité. Aujourd'hui, on peut recevoir des prestations dès l'âge de 60 ans, mais le montant est réduit de 6 % pour chaque année qui les distance de leur 65e anniversaire (et jusqu'à concurrence d'une réduction de 30 %).

Lorsque ces changements sont entrés en vigueur, un grand nombre de personnes admissibles ont présenté une demande de prestations (Frenken, 1991). Et, même s'il n'est pas nécessaire d'être inactif sur le marché du travail pour recevoir des prestations (on peut toucher un certain revenu d'emploi), il existe un lien manifeste entre le recul du taux d'activité des hommes âgés de 60 à 64 ans et l'augmentation du nombre de demandes anticipées de prestations du RPC/RRQ.

Les personnes ayant une incapacité, quel que soit leur âge, sont également admissibles en vertu du régime. Celles qui ont moins de 65 ans ne sont pas pénalisées, quoique bon nombre n'aient pas droit au maximum des prestations à cause d'antécédents de travail intermittents ou insuffisants. À l'heure actuelle, environ 36 % des hommes âgés de 55 à 64 ans qui sont prestataires du RPC reçoivent des prestations pour incapacité (Santé et bien-être social Canada, 1993).

Tableau 2
Sources de revenu des retraités âgés de 55 à 64 ans, 1993

	Revenu total			
	Total	1 $ à 9 999 $	10 000 $ à 24 999 $	25 000 $ et plus
Ensemble des retraités touchant un revenu (en milliers) *	**339**	**93**	**143**	**103**
Revenu total (en milliards de $)	6,9	0,6	2,4	3,8
Revenu médian ($)	17 300	7 200	16 800	33 400
Recevant un revenu de l'État (en milliers)	306	88	135	82
% des hommes retraités touchant un revenu	90	95	94	80
% du revenu total	36	87	51	17
Revenu médian de l'État ($) **	7 100	6 800	9 400	5 700
Recevant une pension d'un régime privé (en milliers)	170	7	74	88
% des hommes retraités touchant un revenu	50	8	52	86
% du revenu total	48	4	35	63
Pension médiane ($) **	17 600	2 400	11 200	25 600
Recevant un revenu de placement (en milliers)	148	22	56	69
% des hommes retraités touchant un revenu	44	24	39	68
% du revenu total	11	7	9	13
Revenu de placement médian ($) **	1 900	1 100	2 000	2 100

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* *Le nombre de retraités qui ont touché un revenu dépasse la somme de ceux qui ont tiré un revenu de l'État, d'un régime de pension privé et/ou d'un placement, car beaucoup d'hommes peuvent toucher plus d'un type de revenu.*

** *Les calculs sont basés sur les hommes ayant déclaré cette source de revenu.*

Graphique B
En 1993, les prestations des régimes privés de retraite représentaient près de la moitié du revenu des personnes qui ont pris une retraite anticipée *.

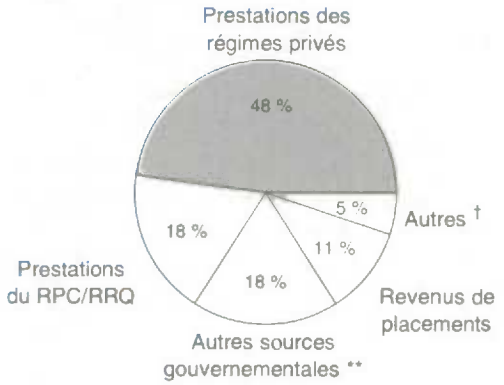

Source : Enquête sur les finances des consommateurs
* *Hommes âgés entre 55 et 64 ans qui ne faisaient plus partie de la population active au cours du mois de l'enquête et durant l'année civile précédente.*
** *Principalement l'aide sociale et les indemnités pour les accidents de travail.*
† *Principalement les allocations de retraite, les indemnités de cessation d'emploi et les paiements dans le cadre d'un régime de sécurité du revenu.*

dance relativement faible aux prestations du RPC/RRQ peut refléter des droits réduits, lesquels sont basés sur les revenus d'emploi et le nombre d'années de cotisation à un régime de pension.

On a habituellement besoin d'un revenu de source privée pour mener «la belle vie»

Quelle que soit la définition du bien-être économique, un revenu de source privée en constitue habituellement une exigence. En 1993, près de la moitié du revenu total des personnes ayant pris une retraite anticipée provenait de pensions de retraite de régimes privés. Une autre part (16 %) provenait de revenus de placements et d'autres sources privées (graphique B). Naturellement, la répartition et le niveau des revenus de source privée variaient selon les groupes de revenu[6].

Environ 86 % des hommes touchant un revenu de 25 000 $ et plus recevaient une pension de régime privé d'un ancien employeur, le montant médian étant de 25 600 $. À l'opposé, à peine plus de la moitié des hommes touchant un revenu intermédiaire (de 10 000 $ à 24 999 $) ont déclaré ce genre de revenu, le montant médian de ces pensions étant de 11 200 $. Les retraités à faible revenu touchaient rarement un revenu de pension de source privée (seulement 8 % de ceux dont le revenu se situait entre 1 $ et 9 999 $), et s'ils en recevaient une, le montant était peu élevé (tableau 2).

Quelque 68 % des retraités se situant dans la tranche de revenu supérieure touchaient un revenu de placement, contre seulement 24 % de ceux qui appartenaient au groupe à faible revenu. Le revenu de placement médian (chez les hommes qui ont déclaré ce genre de revenu) était légèrement supérieur pour les hommes au revenu plus élevé que pour ceux du groupe à faible revenu (2 100 $ contre 1 100 $).

Le fait de vivre en famille joue un rôle important

Si trois hommes sur dix ayant pris leur retraite avant l'âge de 65 ans touchaient en 1993 un revenu total inférieur à 10 000 $ (y compris ceux qui ne recevaient aucun

Tableau 3
Familles avec hommes retraités âgés de 55 à 64 ans, selon le revenu familial, la taille de la famille et la situation domiciliaire, 1993

	Ensemble des familles	Au-dessous du SFR *	Au-dessus du SFR *
		en milliers	
Ensemble des familles avec retraités	**339**	**93**	**246**
Taille de la famille **			
Personnes seules	68	38	29
Deux personnes	179	38	140
Trois personnes ou plus	93	16	76
Situation domiciliaire			
Locataires	78	45	33
Propriétaires	261	48	213
Avec hypothèque	58	9	49
Sans hypothèque	203	38	164

Source : Enquête sur les finances des consommateurs
* *SFR désigne le seuil de faible revenu. Le revenu total d'une famille est soit au-dessus soit au-dessous d'un SFR donné basé sur la taille de la famille et la région géographique.*
** *D'autres personnes seules ou d'autres familles peuvent habiter le même logement.*

revenu), certains étaient cependant en mesure de partager les frais de subsistance avec d'autres membres de leur famille[7]. Pour mieux évaluer leur situation financière, la présente étude utilise le seuil de faible revenu (SFR), qui tient compte de facteurs tels que la taille de la famille et le lieu de résidence[8].

Dans l'ensemble, 73 % des familles avec retraités âgés de 55 à 64 ans (soit 246 000 familles sur 339 000) avaient un revenu familial qui se situait au-dessus du SFR en 1993 (tableau 3)[9]. Toutefois, plus de la moitié des personnes seules qui sont retraitées (56 %) avaient des revenus sous le SFR. Si l'appartenance à la catégorie «faible revenu» était plus fréquente chez ceux qui vivaient seuls, elle était loin de se limiter à ces derniers : dans 55 000 familles de deux personnes ou plus (une famille sur cinq parmi celles-ci), le revenu familial était inférieur au SFR.

La propriété domiciliaire accentue l'écart

La situation financière ne dépend pas uniquement du revenu. L'accumulation d'un patrimoine est également un indice important du bien-être économique après la retraite. Bien qu'on ne dispose pas de données exhaustives sur le patrimoine des retraités, il est un facteur qu'on peut mesurer : le fait de posséder une maison grevée ou non d'une hypothèque, ou d'être locataire[10].

Parmi les familles avec retraités âgés de 55 à 64 ans, 23 % (soit 78 000 familles sur 339 000) étaient locataires en 1993. Les locataires étaient plus nombreux à vivre sous le SFR (58 %); à l'opposé, 8 familles sur 10 qui possédaient une maison libre d'hypothèque avaient des revenus au-dessus du SFR (tableau 3). Évidemment, certains retraités à faible revenu peuvent payer un loyer modeste (dans le cas d'un logement subventionné, par exemple) et certains retraités aisés peuvent choisir d'être locataires, ce qui nécessite moins d'entretien de leur part. Toutefois, la forte proportion de propriétaires (77 %) observée au sein des familles d'un grand nombre de personnes qui ont pris une retraite anticipée témoigne du bien-être économique de ces dernières. En outre, les deux tiers des retraités qui vivaient avec leur famille et qui avaient des revenus au-dessus du SFR en 1993 habitaient une maison libre d'hypothèque, comme c'était le cas pour 41 % de ceux qui avaient des revenus sous le SFR.

Résumé

À l'égard du revenu, la situation des retraités âgés de 55 à 64 ans est très variable. Ceux qui touchent un faible revenu dépendent de l'État pour la plus grande partie de leur revenu. Ils sont plus susceptibles de vivre seuls que ne le sont ceux qui touchent un revenu plus élevé. Ils sont aussi plus nombreux à être locataires. Les retraités aisés ont plutôt tendance à toucher un revenu de source privée et à posséder une maison libre d'hypothèque.

Bien qu'un grand nombre de retraités âgés de 55 à 64 ans pouvaient compter sur un niveau de revenu relativement décent en 1993, la proportion de ceux qui touchaient un revenu de plus de 25 000 $ était beaucoup plus faible qu'elle ne l'était chez les hommes du même groupe d'âge qui travaillaient à temps plein toute l'année. De plus, près de 100 000 familles où on retrouvait des personnes ayant pris une retraite anticipée (un peu plus de 25 %) vivaient sous le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada. □

Notes

1 Ces chiffres sont des moyennes annuelles tirées de l'Enquête sur la population active (EPA).

2 Pour être en chômage, une personne doit avoir activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence de l'EPA, ou avoir été mise à pied temporairement, ou devoir commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines après la semaine de référence. De plus, la personne devait être sans emploi durant la semaine de référence et être prête à travailler.

3 La moitié de la population des retraités âgés de 55 à 64 ans recevait un revenu sous la médiane et la moitié en recevait un au-dessus.

4 Pour les fins de cet article, un travailleur toute l'année est une personne qui a travaillé de 40 à 52 semaines en 1993.

5 Le plafond annuel a été haussé à 8 333 $ en 1994 et à 8 558 $ en 1995.

6 Ces chiffres sur le revenu excluent les retraits de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), ces derniers étant considérés comme un retrait d'épargne et non comme un revenu.

7 Ces familles comprennent deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Toutefois, ces personnes peuvent partager le même logement avec d'autres familles ou avec des personnes seules. De même, les personnes seules peuvent vivre seules ou avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées.

8 Les familles sous le SFR consacrent, en moyenne, une proportion beaucoup plus élevée de leur revenu à des biens de première nécessité que l'ensemble des familles canadiennes. Le SFR est calculé selon la taille des familles et selon la région géographique. Pour obtenir plus de renseignements sur cette mesure, voir Statistique Canada (1995).

9 Le tableau 3 examine les familles et non la personne retraitée elle-même, à moins que ce soit une personne seule. Une famille peut comprendre plus d'un retraité; par exemple, deux frères qui habitent ensemble.

10 Dans le cas où des retraités vivent avec d'autres membres de leur famille, la maison qu'ils habitent peut être la propriété d'un autre membre de la famille, ou louée par ce dernier.

Documents consultés

FRENKEN, H. «Les mesures d'incitation à la retraite anticipée» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 3, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 19-29.

MASER, K. «Qui épargne pour la retraite?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 15-21.

RASHID, A. «L'évolution des salaires durant sept décennies» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, nº 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1993, p. 10-23.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. *Régime de pensions du Canada : Sécurité de la vieillesse.* Bulletin statistique, Ottawa, 1993.

STATISTIQUE CANADA. *Personnes à faible revenu, 1980 à 1993 (Les seuils de faible revenu, base de 1992)*, 13-569 au catalogue, Ottawa, 1995.

Accroissement des régimes de travail atypiques

Harvey Krahn

La plupart des Canadiens occupent encore seulement un emploi rémunéré permanent à temps plein. Toutefois, le pourcentage de tels travailleurs décroît lentement au profit de diverses formes de travail «atypique». Si le travail à temps partiel progresse depuis les années 50, la tendance s'est accélérée au cours de la récession de 1981-1982 et de celle qui a marqué le début des années 90. La proportion de travailleurs autonomes à leur propre compte[1] est en légère progression et les régimes de travail temporaire ou contractuel sont de plus en plus fréquents. Enfin, le cumul d'emplois est à la hausse depuis le début des années 80.

Les employeurs, tant dans le secteur privé que public, ont tenté d'assouplir leur fonctionnement et de réduire leurs coûts en recourant davantage à l'emploi à temps partiel et à l'emploi temporaire ou contractuel[2]. Certains travailleurs – étudiants et jeunes parents, par exemple – peuvent préférer la souplesse du travail temporaire ou à temps partiel[3]; d'autres, en particulier les professionnels, peuvent apprécier la liberté que procure le travail autonome. Cependant, confrontés à une situation difficile sur le marché du travail, beaucoup sont contraints d'accepter de tels emplois (Noreau, 1994) ou de trouver un deuxième emploi pour arrondir les fins de mois. Bien souvent, les avantages d'un régime de travail atypique ne compensent pas les reculs subis sur le plan de la sécurité d'emploi, du revenu et des avantages sociaux (Krahn, 1992). C'est pourquoi l'évolution et la répartition des emplois atypiques ont un impact sur la nature et l'ampleur du déséquilibre du marché du travail[4].

Le présent article se fonde sur les données de Statistique Canada tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) annuelle et de l'Enquête sur la population active (EPA) menée chaque mois. Les données de l'EPA servent à illustrer la croissance à long terme du travail à

Harvey Krahn est attaché au département de sociologie de l'Université de l'Alberta. On peut communiquer avec lui au (403) 492-3315.

Méthode et définitions

Dans l'Enquête sociale générale de 1994 (ESG, Cycle 9), environ 11 500 Canadiens ont été interviewés. L'étude comprenait un échantillon principal de 10 000 répondants âgés d'au moins 15 ans et un sous-échantillon de 1 500 répondants âgés de 55 à 74 ans. Les données ont été pondérées en fonction de la population hors institution âgée de 15 ans et plus dans les 10 provinces. L'échantillon du Cycle 4 (1989) comptait 9 338 Canadiens âgés de 15 ans et plus. Les deux enquêtes ont été menées par téléphone et ont enregistré des taux de réponse élevés, soit 80 % en 1989 et 81 % en 1994[6].

L'analyse ne vise que les personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un emploi. Le travailleur à temps partiel est une personne qui travaille habituellement moins de 30 heures par semaine (tous emplois confondus dans le cas de cumul). Le travailleur qui a plus d'un emploi (à temps plein ou partiel, autonome ou salarié) est considéré comme une personne cumulant des emplois. Parmi les travailleurs autonomes, le travailleur à son propre compte (sans employés rémunérés) se distingue de l'employeur (qui a un ou plusieurs employés rémunérés) et est considéré comme un travailleur atypique[7]. Le travailleur temporaire ou contractuel est celui qui déclare un emploi dont la date de fin est connue. L'analyse de ces derniers travailleurs se limite à ceux qui sont rémunérés, car, dans le cas du travailleur autonome, le travail temporaire ou contractuel renvoie à une tout autre notion. (Quant au travailleur cumulant des emplois, il est classé dans la catégorie des travailleurs à leur propre compte ou celle des travailleurs temporaires en fonction de son emploi principal, c'est-à-dire celui auquel il consacre le plus d'heures.)

Pour les comparaisons par industrie, 10 catégories ont été retenues. L'agriculture se distingue de l'exploitation d'autres ressources naturelles (forêts, pêche, mines et services publics). Ces deux groupes d'industries auxquels s'ajoutent la construction et les industries manufacturières, forment le secteur de la production de biens. Le secteur des services se divise en six catégories : services de distribution (transport, communications et commerce de gros); services commerciaux (finances, assurances et services aux entreprises); services sociaux (éducation, santé et aide sociale); administration publique; commerce de détail; et autres services aux consommateurs (aliments et boissons, hébergement, loisirs et autres services personnels). Le commerce de détail et les autres services aux consommateurs représentent le «groupe inférieur» des services, caractérisé par un salaire peu élevé, des avantages moins nombreux, une sécurité d'emploi réduite et des exigences professionnelles moindres que dans le «groupe supérieur» des services[8].

En plus des données sur l'emploi à temps partiel, bon nombre des estimations tirées de l'Enquête sociale générale utilisées dans la présente étude trouvent leur équivalent dans l'Enquête sur la population active. Pour diverses raisons, dont la variabilité d'échantillonnage, la conception de questionnaire et la méthode, les estimations des deux sources ne concordent pas, mais les différences ne sont pas assez grandes pour qu'elles aient un impact sur les conclusions.

temps partiel dans l'économie canadienne. Les résultats de l'ESG sont utilisés pour examiner les changements au sein de l'emploi à temps partiel, l'emploi temporaire ou contractuel, l'emploi autonome à son propre compte et dans le cumul d'emplois entre 1989 et 1994. Les données sont analysées selon l'âge, le sexe et l'industrie (voir *Méthode et définitions*[5]).

Travail à temps partiel

De 1976 à 1994, la proportion de travailleurs à temps partiel a monté en flèche, passant de 11 % à 17 % (données de l'EPA). Toutefois, ces chiffres sous-estiment la création des emplois à temps partiel, car de nombreux travailleurs qui occupent plusieurs emplois à temps partiel sont classés comme travailleurs à temps plein (ceux qui travaillent au moins 30 heures par semaine, tous emplois confondus), et le nombre de personnes cumulant des emplois est à la hausse (Pold, 1994). De 1976 à 1994, le nombre d'emplois à temps partiel a effectivement grimpé, augmentant en moyenne de 6,9 % par année, comparativement à 1,5 % pour les emplois à temps plein. En 1994, les emplois à temps partiel représentaient 23 % de tous les emplois, bien que l'on ne retrouvait que 17 % de l'ensemble des travailleurs dans la catégorie des emplois à temps partiel[9].

Après une lente progression durant les années 70, le pourcentage d'emplois à temps partiel a bondi pendant la récession de 1981-1982 (passant de 13 % en 1981 à 15 % en 1983). Entre 1983 et 1990, il n'a presque pas bougé, mais la récession de 1990-1992 l'a fait grimper jusqu'à 17 % en 1993[10]. À plus long terme, le travail à temps partiel non choisi a également augmenté : on comptait 12 % de travailleurs à temps partiel en 1976, 23 % en 1990 et 36 % en 1994.

La hausse du travail à temps partiel a été plus prononcée chez

Graphique A
L'emploi à temps partiel a augmenté chez les jeunes depuis le début des années 80.

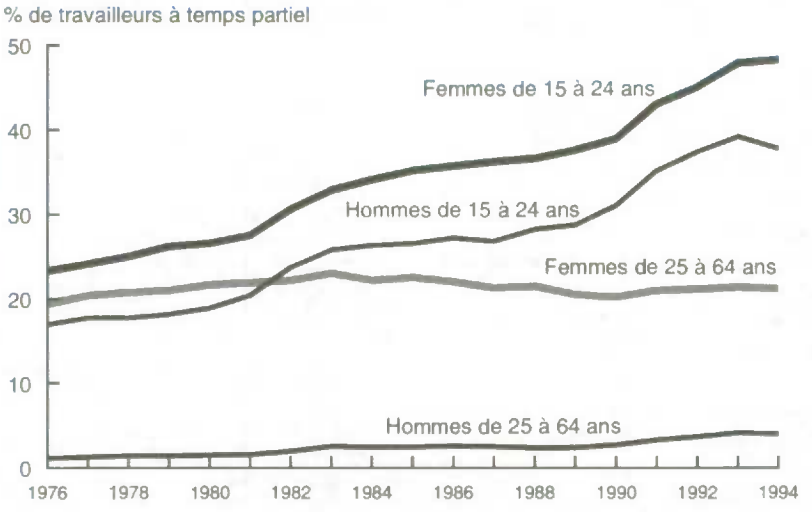

Source : Enquête sur la population active

les travailleurs âgés de 15 à 24 ans (graphique A). Au cours des récessions, le travail à temps partiel est monté en flèche dans ce groupe. De nombreux jeunes travailleurs à temps partiel sont sans doute des étudiants satisfaits de travailler moins d'heures. Cependant, le marasme de l'emploi qu'on connaît depuis quelques années a entraîné une baisse importante du taux d'activité des jeunes, lequel est passé de 69 % en 1990 à 63 % en 1994. D'autre part, les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaires ont augmenté et les jeunes semblent étudier plus longtemps. Le nombre de jeunes travaillant à temps plein a pour sa part reculé, passant de 1,6 million en 1990 à 1,2 million en 1994, à cause notamment de la croissance de l'emploi à temps partiel non choisi et de la fréquentation scolaire.

Chez les hommes âgés de 25 à 64 ans, l'emploi à temps partiel a aussi progressé, mais à partir d'un seuil beaucoup plus bas. En revanche, le taux d'emploi chez les femmes du même âge est demeuré relativement stable.

Toutefois, les données de l'ESG montrent qu'en 1994 les femmes âgées de 15 à 64 ans étaient encore trois fois plus susceptibles que leurs homologues masculins de travailler à temps partiel (tableau 1). Entre 1989 et 1994, le taux d'emploi à temps partiel chez les hommes a légèrement augmenté (passant de 7 % à 8 %), mais il a diminué de façon marginale chez les femmes (passant de 25 % en 1989 à 24 % en 1994)[11]. En 1994, environ 2 millions de Canadiens âgés de 15 à 64 ans travaillaient à temps partiel, alors que près de 11 millions étaient des travailleurs à temps plein.

Dans une certaine mesure, l'emploi à temps partiel est encore un phénomène propre au secteur des services (tableau 2). En 1989, environ le tiers des travailleurs appartenant au groupe inférieur des

Tableau 1
Emploi atypique selon l'âge et le sexe

	Emploi total		Temps partiel		Temporaire *		Cumul d'emplois		Propre compte **	
	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994
	en milliers									
Les deux sexes	**12 468**	**12 799**	**1 905**	**1 972**	**799**	**970**	**635**	**944**	**858**	**1 147**
Femmes	5 535	5 764	1 400	1 379	408	433	302	486	327	486
15 à 24 ans	1 091	923	437	425	136	152	66	124	31	--
25 à 34 ans	1 654	1 555	332	258	110	116	98	126	84	118
35 à 44 ans	1 427	1 700	327	360	98	82	89	140	108	148
45 à 54 ans	906	1 147	193	209	45	70	26	65	69	151
55 à 64 ans	457	439	111	126	--	--	--	30	35	48
Hommes	6 933	7 035	505	593	391	537	333	458	531	661
15 à 24 ans	1 151	1 043	352	380	151	161	48	73	57	51
25 à 34 ans	2 057	1 952	72	87	112	177	104	142	126	156
35 à 44 ans	1 805	1 913	--	54	52	110	86	126	154	193
45 à 54 ans	1 183	1 473	--	32	27	62	73	72	117	133
55 à 64 ans	736	654	36	40	48	27	--	45	77	128
	% de l'emploi total †									
Les deux sexes	**100**	**100**	**15**	**15**	**8**	**9**	**5**	**7**	**7**	**9**
Femmes	100	100	25	24	8	8	5	8	6	8
15 à 24 ans	100	100	40	46	13	17	6	13	3	--
25 à 34 ans	100	100	20	17	7	8	6	8	5	8
35 à 44 ans	100	100	23	21	8	6	6	8	8	9
45 à 54 ans	100	100	21	18	6	7	3	6	8	13
55 à 64 ans	100	100	24	29	--	--	--	7	8	11
Hommes	100	100	7	8	7	9	5	7	8	9
15 à 24 ans	100	100	31	36	14	16	4	7	5	5
25 à 34 ans	100	100	4	4	6	10	5	7	6	8
35 à 44 ans	100	100	--	3	4	7	5	7	9	10
45 à 54 ans	100	100	--	2	3	5	6	5	10	9
55 à 64 ans	100	100	5	6	9	6	--	7	10	20

Source : Enquête sociale générale (Cycles 4 et 9)
* *Ne comprend pas les travailleurs autonomes.*
** *Travailleurs autonomes sans employés rémunérés.*
† *Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.*

services (commerce de détail et autres services aux consommateurs) occupaient un emploi à temps partiel, mais cette proportion avait légèrement diminué en 1994. Dans ces secteurs, la demande irrégulière (périodes de pointe pour les magasins, les services de loisirs et les restaurants) incite fortement au travail à temps partiel. Les pourcentages élevés du travail à temps partiel dans le groupe supérieur des services sociaux (24 % en 1989 et 22 % en 1994) révèlent que ce secteur fait encore largement appel aux travailleurs à temps partiel (dans l'enseignement et les soins infirmiers, par exemple).

Cumul d'emplois

Le cumul d'emplois est de plus en plus fréquent, en partie à cause du pourcentage croissant d'emplois à temps partiel. De 1989 à 1994, la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant plus d'un emploi est passée de 5 % à 7 % (tableau 1)[12]. En 1994, près de 1 million de Canadiens en âge de travailler (944 000) cumulaient deux emplois ou plus.

En 1989, les travailleurs ayant plus d'un emploi accusaient peu de différences sur le plan de l'âge et du sexe; cependant, les femmes de 45 à 54 ans et les hommes de 15 à 24 ans présentaient des pourcentages moins élevés. Mais, en 1994, le cumul d'emplois était plus important parmi les femmes de tous les groupes d'âge, particulièrement celles de 15 à 24 ans. En fait, dans ce groupe d'âge, une femme sur huit (124 000) a déclaré plus d'un emploi en 1994. Beaucoup d'entre elles occupaient probablement deux (ou plusieurs) emplois à temps partiel, car la proportion du travail à temps partiel chez les femmes âgées de 15 à 24 ans était très forte (46 %).

Tableau 2
Emploi atypique parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, selon l'industrie *

	Emploi total		Temps partiel		Temporaire **		Cumul d'emplois		Propre compte ***	
	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994	1989	1994
	en milliers									
Ensemble des industries †	**12 468**	**12 799**	**1 905**	**1 972**	**799**	**970**	**635**	**944**	**858**	**1 147**
Agriculture	278	369	--	50	--	--	--	--	124	190
Exploitation des ressources naturelles	818	759	--	--	28	58	--	--	--	--
Industries manufacturières	1 779	1 560	71	62	73	90	88	75	39	32
Construction	626	671	35	52	69	95	--	58	81	151
Services de distribution	1 326	1 366	89	105	50	72	54	75	86	120
Services commerciaux	1 337	1 556	135	179	52	78	78	107	123	229
Services sociaux	2 050	2 317	484	521	184	273	143	225	77	86
Administration publique	1 124	908	74	47	90	99	41	54	--	--
Commerce de détail	1 628	1 613	515	472	88	52	59	160	117	91
Autres services aux consommateurs	1 337	1 584	424	456	136	128	130	124	152	219
	% de l'emploi total ††									
Ensemble des industries	**100**	**100**	**15**	**15**	**8**	**9**	**5**	**7**	**7**	**9**
Agriculture	100	100	--	14	--	--	--	--	45	51
Exploitation des ressources naturelles	100	100	--	--	4	8	--	--	--	--
Industries manufacturières	100	100	4	4	4	6	5	5	2	2
Construction	100	100	6	8	17	22	--	9	13	23
Services de distribution	100	100	7	8	4	6	4	5	6	9
Services commerciaux	100	100	10	12	5	6	6	7	9	15
Services sociaux	100	100	24	22	10	13	7	10	4	4
Administration publique	100	100	7	5	8	11	4	6	--	--
Commerce de détail	100	100	32	29	7	4	4	10	7	6
Autres services aux consommateurs	100	100	32	29	13	11	10	8	11	14

Source : Enquête sociale générale (Cycles 4 et 9)
* *Voir* Méthode et définitions *pour connaître les industries concernées.*
** *Ne comprend pas les travailleurs autonomes.*
*** *Travailleurs autonomes sans employés rémunérés.*
† *Comprend les travailleurs qui n'ont pas déclaré leur industrie d'emploi.*
†† *Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.*

En 1989, le cumul d'emplois a été le plus important (10 %) dans la catégorie des autres services aux consommateurs (tableau 2). En 1994, les pourcentages les plus élevés se retrouvaient dans le commerce de détail et les services sociaux (10 % respectivement). Ces tendances indiquent que la nécessité ou l'attrait d'un deuxième emploi ne se limite plus aux travailleurs des groupes inférieurs de la main-d'oeuvre.

Travail autonome pour son propre compte

Parmi les personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi en 1989, 7 % étaient des travailleurs autonomes à leur propre compte (n'ayant pas d'employés rémunérés), tandis qu'une proportion comparable étaient des employeurs (ayant un ou plusieurs employés rémunérés). En 1994, la proportion d'employeurs avait légèrement fléchi (à 6 %), tandis que celle des travailleurs autonomes à leur propre compte avait augmenté (à 9 %), confirmant une tendance amorcée depuis longtemps (Crompton, 1993). En 1994, plus de 1 million de Canadiens en âge de travailler le faisaient à leur compte, sans l'aide d'employés.

En 1994, comme en 1989, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de travailler à leur compte, mais la différence s'était beaucoup estompée (9 % chez les hommes, 8 % chez les femmes). En fait, chez les travailleurs âgés de 45 à 54 ans, on comptait plus de travailleurs autonomes sans employés rémunérés chez les femmes (13 %) que chez les hommes (9 %). En revanche, 20 % des hommes âgés de 55 à 64 ans qui occupaient un emploi étaient des travailleurs autonomes à leur propre compte (10 % en 1989), comparativement à seulement 11 % des femmes dans ce groupe d'âge (8 % en 1989).

Le travail autonome pour son propre compte demeure la chasse gardée des travailleurs plus âgés. Ceux-ci possèdent peut-être plus de compétences, d'expérience, de capital et de relations pour réussir à leur compte. Dans certains cas, les travailleurs déplacés peuvent, à partir d'un certain âge, avoir plus de difficulté que les jeunes à trouver du travail rémunéré; le travail autonome devient alors la seule possibilité.

Il va sans dire que le travail autonome pour son propre compte était très élevé dans le secteur agricole (51 % en 1994, tableau 2). Près d'un travailleur sur quatre (23 %) dans l'industrie de la construction était travailleur autonome à son propre compte; 15 % des travailleurs du groupe supérieur des services commerciaux et 14 % des travailleurs du groupe inférieur des services aux consommateurs l'étaient également. À l'exception des services aux consommateurs, qui emploient beaucoup de jeunes, cette tendance correspond généralement à la répartition des travailleurs autonomes selon l'âge, décrite ci-dessus. De 1989 à 1994, la plus forte croissance de travailleurs autonomes à leur propre compte a été enregistrée dans la construction et les services commerciaux, secteurs où on peut plus facilement (en comparaison de la fabrication ou des services sociaux, par exemple) se lancer en affaires.

Travail temporaire ou contractuel

L'analyse du travail temporaire ou contractuel se limite aux employés (85 % de toutes les personnes de 15 à 64 ans qui ont un emploi), car la notion même de travail temporaire est peu pertinente pour le travailleur autonome. En 1989, 8 % de tous les employés (799 000) ont déclaré être des travailleurs temporaires (occupant un emploi dont la date de fin est connue). En 1994, près de 1 million (970 000) de personnes, soit 9 % de tous les employés âgés de 15 à 64 ans, détenaient des emplois temporaires ou contractuels[13].

En 1989 comme en 1994, les jeunes travailleurs étaient plus susceptibles que les travailleurs d'âge moyen ou plus âgés d'occuper des emplois temporaires ou contractuels, mais la tendance s'est accentuée pendant cette période. En 1994, parmi les employés âgés de 15 à 24 ans, approximativement un sur six (17 % pour les femmes et 16 % pour les hommes) occupait un emploi temporaire. À l'opposé, seulement entre 5 % et 7 % des hommes et des femmes âgés de 35 ans ou plus occupaient un emploi temporaire ou contractuel.

Au cours des deux années étudiées, de faibles pourcentages d'emploi temporaire ont été observés dans les industries manufacturières, les services de distribution et les services commerciaux. En outre, les proportions sont élevées parmi les employés de la construction (plus d'un sur cinq en 1994), des services sociaux, des autres services aux consommateurs et de l'administration publique.

Il convient de souligner les pourcentages relativement élevés d'emploi temporaire dans les services sociaux (13 % en 1994) et l'administration publique (11 %). Combinés, ces deux secteurs non commerciaux représentaient 30 % de tous les employés de 15 à 64 ans, mais 38 % de l'ensemble des travailleurs temporaires ou contractuels. Le secteur public semble recourir davantage à cette forme de travail atypique.

La scène internationale

La progression du travail atypique n'est pas unique au Canada. Les employeurs d'autres pays industrialisés se tournent aussi vers ce genre de régime de travail, quoique les définitions, les caractéristiques et les taux varient. Par exemple, l'emploi à temps partiel représente plus de 30 % de l'emploi total aux Pays-Bas, 25 % en Norvège, 20 % en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne, et près de 20 % aux États-Unis[14]. Au Japon, au Danemark et au Portugal, l'emploi temporaire dépassait la barre des 10 % à la fin des années 80 (Piotet, 1988; Brodsky, 1994). Au Canada, comparativement à la Grande-Bretagne, les jeunes occupent plus d'emplois atypiques. En revanche, les Anglaises sont beaucoup plus susceptibles que les Canadiennes d'occuper des emplois atypiques (Green, Krahn et Sung, 1993). Ces tendances résultent de choix stratégiques faits autant par les employeurs que les employés, dont beaucoup semblent avoir été contraints d'accepter le travail atypique[15].

Formes de travail atypique

Les quatre formes de travail atypique examinées ici ne sont pas mutuellement exclusives. Par exemple, beaucoup de travailleurs à temps partiel occupent des emplois temporaires. Compte tenu des chevauchements, 33 % des personnes qui travaillaient en 1994 et qui étaient âgées de 15 à 64 ans (au moment de l'enquête) occupaient un ou plusieurs des quatre genres d'emploi atypique, comparativement à 28 % en 1989 (graphique B). Si l'on retient une définition plus étroite du travail atypique, soit le travail à temps partiel et le travail temporaire seulement, ce pourcentage glisse à 21 % en 1994, comparativement à 19 % en 1989.

Quelle que soit la mesure utilisée, les jeunes étaient surreprésentés dans les emplois atypiques, et encore plus en 1994 qu'en 1989. Selon la définition large, la proportion de femmes âgées de 15 à 24 ans occupant des emplois atypiques a bondi, passant de 49 % en 1989 à 64 % en 1994. Chez les hommes du même groupe

Graphique B
La plupart des régimes de travail atypiques sont de plus en plus répandus.

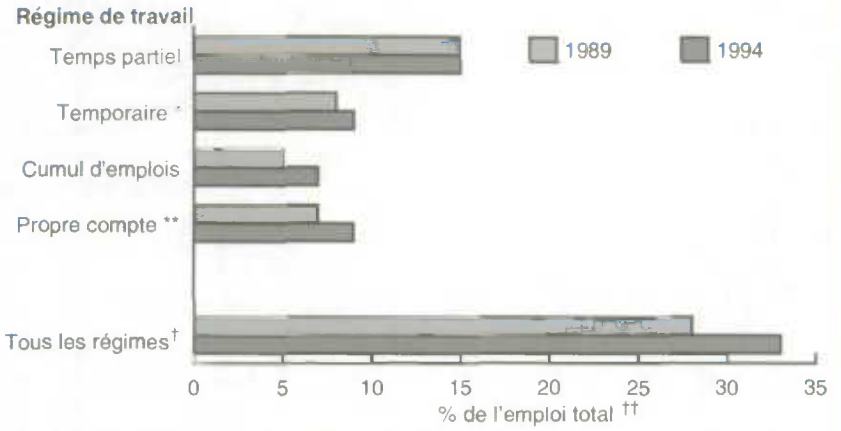

Source : Enquête sociale générale
* *Employés seulement (exclut les travailleurs autonomes).*
** *Travailleurs autonomes sans employés rémunérés.*
† *Les personnes faisant partie de plus d'une catégorie ne sont comptées qu'une seule fois.*
†† *Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.*

d'âge, elle passait de 41 % à 52 % (tableau 3). Selon la définition plus étroite, le pourcentage de jeunes femmes occupant des emplois atypiques a progressé de 46 % à 54 %; ce pourcentage est passé de 37 % à 45 % chez les hommes du même âge (graphique C).

Comme on peut s'y attendre, les étudiants sont relativement plus nombreux à occuper des emplois atypiques (60 % et 51 % respectivement selon les définitions large et étroite). Cependant, une quantité appréciable d'autres travailleurs ont également des régimes de travail atypiques. Mis à part les étudiants, 29 % des personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi en 1994 avaient un régime de travail atypique (définition large) et 16 % avaient un emploi à temps partiel ou temporaire.

Selon les deux définitions et dans tous les groupes d'âge étudiés, les taux de travail atypique étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes, en 1989 comme en 1994. Cependant, selon la définition plus étroite, l'écart entre les deux sexes s'est rétréci au cours de la période. En 1989 et en 1994, 29 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupaient un emploi à temps partiel ou temporaire. Le pourcentage d'emplois atypiques a augmenté pour les travailleuses les plus jeunes et les plus âgées, mais il a diminué marginalement pour celles âgées de 25 à 54 ans. En revanche, la proportion d'hommes, tous âges confondus, occupant des emplois à temps partiel ou temporaires a progressé, passant de 11 % à 14 %; tous les groupes sont en hausse, sauf celui des travailleurs les plus âgés.

Selon la définition large, qui comprend les personnes cumulant des emplois et les travailleurs autonomes à leur propre compte, c'est dans le secteur agricole qu'on retrouvait le plus fort pourcentage d'emplois atypiques en 1989 et en 1994. La définition étroite place l'agriculture au centre de l'échelle;

Graphique C
Les jeunes travailleurs ont été les plus touchés par la croissance du travail à temps partiel et/ou temporaire *.

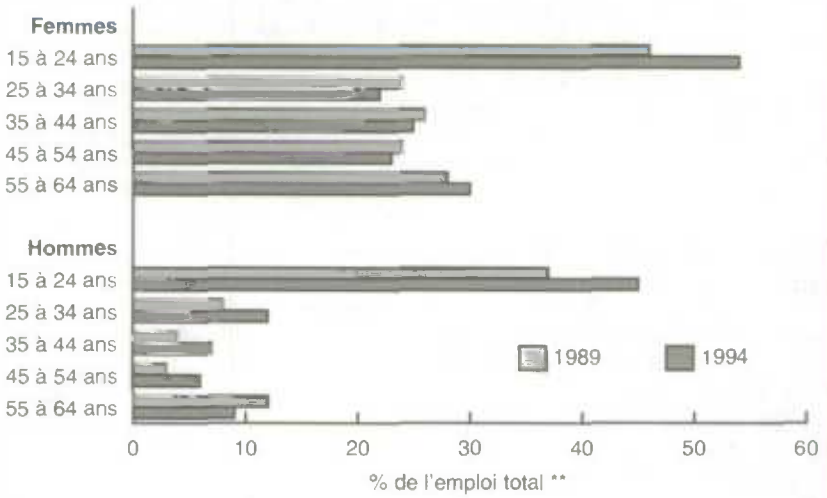

Source : Enquête sociale générale
* *Selon la définition plus étroite du travail atypique.*
** *Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.*

Tableau 3
Combinaison de régimes de travail atypiques, selon l'âge, le sexe et l'industrie

	Définition 1 *		Définition 2 **	
	1989	1994	1989	1994
	% de l'emploi total †			
Total	**28**	**33**	**19**	**21**
Femmes	35	40	29	29
15 à 24 ans	49	64	46	54
25 à 34 ans	30	33	24	22
35 à 44 ans	35	37	26	25
45 à 54 ans	31	35	24	23
55 à 64 ans	35	41	28	30
Hommes	22	27	11	14
15 à 24 ans	41	52	37	45
25 à 34 ans	18	25	8	12
35 à 44 ans	16	22	4	7
45 à 54 ans	19	19	3	6
55 à 64 ans	22	30	12	9
Industrie ††				
Agriculture	54	65	9	19
Exploitation des ressources naturelles	10	14	6	10
Industries manufacturières	13	14	8	9
Construction	28	45	16	20
Services de distribution	19	23	10	11
Services commerciaux	24	33	12	15
Services sociaux	35	39	28	30
Administration publique	16	21	13	16
Commerce de détail	40	42	34	31
Autres services aux consommateurs	48	47	36	32

Source : Enquête sociale générale (Cycles 4 et 9)

* *Un ou plusieurs des régimes suivants : travail à temps partiel, travail temporaire, travail autonome pour son propre compte ou cumul d'emplois (les personnes appartenant à plusieurs catégories ne sont comptées qu'une fois).*

** *Travail à temps partiel et/ou temporaire seulement (les personnes appartenant aux deux catégories ne sont comptées qu'une fois).*

† *Dans le cas des travailleurs temporaires, l'estimation ne comprend pas les travailleurs autonomes.*

†† *Voir* Méthode et définitions *pour connaître les industries concernées.*

les services du groupe inférieur (commerce de détail et autres services aux consommateurs) et les services sociaux du groupe supérieur sont au sommet.

Conclusion

Le travail atypique prend de l'ampleur tant au Canada que dans les autres pays industrialisés (voir *La scène internationale*). Bien que la majorité des travailleurs canadiens occupent toujours un emploi rémunéré permanent à temps plein, les emplois à temps partiel, temporaires, autonomes pour son propre compte et multiples ont augmenté de 1989 à 1994. En 1989, l'emploi atypique était déjà fréquent dans les services sociaux, le commerce de détail et les autres services aux consommateurs; en 1994, il était aussi devenu plus fréquent dans le secteur de la production de biens et dans les autres industries des services.

Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois atypiques. Mais puisque le travail à temps partiel et temporaire s'est répandu, le pourcentage d'hommes occupant de tels emplois a augmenté, réduisant ainsi la différence entre les sexes.

La proportion de travail atypique a surtout progressé chez les jeunes travailleurs, pour qui les taux d'activité sur le marché du travail ont diminué. En outre, leurs gains ont continué de se détériorer comparativement à ceux des travailleurs plus âgés[16].

En 1989, l'économie canadienne, malgré sa vigueur, était sur le point d'entrer dans une dure et longue récession. En 1994, la récession était terminée, le taux de chômage était à la baisse et l'emploi total avait enfin dépassé son niveau de 1990. Cependant, si l'évolution passée des diverses formes de l'emploi atypique est un indicateur de l'avenir – par exemple, le pourcentage d'emplois à temps partiel est demeuré aux alentours de 15 % dans les années de forte croissance de la décennie 1980 – le travail atypique risque peu de fléchir au cours des quelques années à venir en dépit des progrès de l'économie. □

Notes

1 Désigne les travailleurs autonomes sans employés rémunérés.

2 Voir Pinfield et Atkinson (1988), Pollert (1988), Polivka et Nardone (1989), Stoffman (1991), Tilly (1991), Betcherman et al. (1994, p. 48) et Brodsky (1994).

3 Voir Sunter (1992), Crompton (1993) et Logan (1994). Selon Logan, il se peut que certains travailleurs à temps partiel «par choix» ne soient pas en mesure d'occuper des postes à temps plein en raison de leurs obligations familiales, de la maladie ou de l'invalidité. Duffy et Pupo (1992) suggèrent que bon nombre de jeunes mères qui occupent des emplois à temps partiel «par choix» préféreraient peut-être des emplois à temps plein si elles avaient accès à des garderies de qualité et/ou si le père assumait davantage de responsabilités familiales.

4 Voir le Conseil économique du Canada (1990) au sujet du travail atypique et du déséquilibre du marché du travail au Canada. Dans l'analyse de données américaines, Polivka et Nadrone (1989) emploient l'expression «travail contingent» pour souligner l'insécurité de certaines formes de travail atypique. Brown et Scase (1991) parlent

de «travail défavorisé» pour désigner les tendances du travail atypique en Grande-Bretagne.

5 Voir Krahn (1991) pour une étude du travail atypique à partir des données du Cycle 4, dont une analyse du travail saisonnier (typiquement, un emploi principal qui s'échelonne sur neuf mois ou moins par année). Comme le Cycle 9 ne comprenait aucune question sur le travail saisonnier, il est impossible d'observer l'évolution de cette forme de travail atypique.

Dans leur analyse des données de 1991 de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail, Sunter (1993) et Galarneau (1994) utilisent tous deux l'expression «non standard» pour désigner le travail par quarts, puisque l'emploi cinq jours par semaine avec un horaire de «9 à 5» semble être la forme standard. Les formes de travail non standard, dont le travail par quarts, sont également décrites dans l'étude de Siroonian (1993). Il n'est pas question de cette forme de travail non standard dans le présent article car le Cycle 4, contrairement au Cycle 9, n'a pas recueilli de données sur ce sujet.

6 Les données du Cycle 4 ont été recueillies en janvier et en février 1989, tandis que celles du Cycle 9 ont été recueillies tout au long de 1994. En raison des variations saisonnières de certaines conditions de travail, cette différence sur le plan de la méthode peut avoir un impact sur les tendances présentées ici pour la période 1989 à 1994.

7 Les travailleurs à leur propre compte et les employeurs peuvent compter sur l'aide non rémunérée de membres de la famille dans l'entreprise familiale, la ferme ou le cabinet professionnel.

8 Voir Krahn (1992) et Krahn et Lowe (1993 : p. 69-72) pour une analyse de cette classification des industries. Celle-ci s'apparente à la classification du Conseil économique du Canada (1990), laquelle distingue le secteur de la production de biens des «services dynamiques» (services de distribution et commerciaux), des «services traditionnels» (commerce de détail et autres services aux consommateurs) et des «services non commerciaux» (éducation, santé et aide sociale, et administration publique).

9 La proportion d'employés à temps plein qui travaillent beaucoup d'heures (50 ou plus par semaine) a aussi augmenté au cours des années (Cohen, 1992). Ces tendances indiquent une polarisation de l'emploi sur le plan des heures travaillées. De surcroît, comme les gens qui travaillent un grand nombre d'heures sont souvent plus instruits et déclarent des revenus supérieurs, alors que les travailleurs à temps partiel sont, en règle générale, moins bien payés, il en ressort une lente accentuation du déséquilibre des revenus. Voir Morissette, Myles et Picot (1993) et Sunter et Morissette (1994) sur l'évolution des heures de travail au Canada.

10 Selon l'ESG de 1989 et de 1994, 15 % des travailleurs âgés de 15 à 64 ans (tableau 1) occupaient des emplois à temps partiel, ce qui ne reflète pas cette hausse très récente comme le démontrent les données de l'EPA. En 1989, seulement 0,3 % des personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un emploi et qui avaient participé à l'ESG n'avaient pas précisé si elles travaillaient à temps plein ou partiel. En 1994, ce chiffre était de 1,8 %. La différence peut expliquer en partie pourquoi l'estimation de l'emploi à temps partiel de l'ESG de 1994 est inférieure aux prévisions.

11 Williams (1995) signale une légère augmentation du pourcentage d'hommes occupant des emplois à temps partiel aux États-Unis entre 1982 et 1990, mais une baisse significative dans le cas des femmes. Néanmoins, aux États-Unis comme au Canada, le pourcentage d'emplois à temps partiel demeure nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

12 Pour le cumul d'emplois, Cohen (1994) obtient un pourcentage quelque peu inférieur (5,1 %), peut-être parce que l'Enquête sur la population active de 1993 englobait toutes les personnes de 15 ans et plus qui avaient un emploi, tandis que l'ESG de 1994 excluait les travailleurs de plus de 64 ans. En revanche, le taux du cumul d'emplois aux États-Unis se chiffrait à 6,2 % en 1989 (Stinson, 1990).

13 Voir Kmitch (1994) sur les lois protégeant les travailleurs à temps partiel, Brodsky (1994) sur certains des coûts sociaux qu'entraîne le recours grandissant aux travailleurs atypiques, et Feldman, Doerpinghaus et Turnely (1994) sur les coûts et les enjeux de la gestion du travail temporaire.

14 En 1991, selon l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 5 % des employés de 15 à 64 ans occupaient des emplois temporaires (Siroonian, 1993). Dans cette enquête, le travail temporaire était limité à une durée de six mois, tandis que dans l'ESG, tout emploi ayant une date de fin précise était considéré comme un emploi temporaire. C'est ce qui peut expliquer la différence.

15 Voir Tilly (1991) pour les tendances du travail à temps partiel aux États-Unis, et Kmitch (1994) pour les pourcentages enregistrés dans d'autres pays industrialisés.

16 Voir Morissette, Myles et Picot (1993) sur l'écart salarial croissant entre les travailleurs plus jeunes et plus âgés et Sunter (1994) sur la baisse de l'activité des jeunes sur le marché du travail.

Documents consultés

BETCHERMAN, G. et al. *The Canadian Workplace in Transition*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1994.

BRODSKY, M.M. «Labor market flexibility : A changing international perspective», dans *Monthly Labor Review*, vol. 117, nº 11, novembre 1994, p. 53-60.

BROWN, P. et R. SCASE (eds.) *Poor Work : Disadvantage and the Division of Labour*, Milton Keynes, Open University Press, 1991.

COHEN, G.L. «Le cumul d'emplois à la hausse» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 38-46.

---. «Les "bourreaux" de travail» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, nº 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1992, p. 8-15.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation.* Un rapport de synthèse du Conseil économique du Canada, Ottawa, Le Conseil, 1990.

CROMPTON, S. «La renaissance du travail autonome» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, nº 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1993, p. 24-36.

DUFFY, A. et N. PUPO. *Part-time paradox : connecting gender, work & family*, Toronto, McClelland and Stewart, 1992.

FELDMAN, D.C., H.I. DOERPINGHAUS et W.H. TURNLEY. «Managing temporary workers : a permanent HRM challenge» dans *Organizational Dynamics*, vol. 23, nº 2, 1994, p. 49-63.

GALARNEAU, D. «Le travail de "9 à 5"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1994, p. 43-47.

GREEN, F., H. KRAHN et J. SUNG. «Non-standard work in Canada and the United Kingdom» dans *International Journal of Manpower*, vol. 14, nº 5, 1993, p. 70-86.

KMITCH, J. «Protecting part-time workers.» Critique de *Part-time Work*, Rapports des 80 et 81es sessions de la Conférence du Travail International, dans *Monthly Labor Review*, vol. 117, nº 9, septembre 1994, p. 65-66.

KRAHN, H. *La qualité des emplois dans le secteur des services*. Enquête sociale générale, Série analytique nº 6, 11-612F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1992.

---. «Les régimes de travail "non-standard"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 3, nº 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1991, p. 41-52.

KRAHN, H. et G.S. LOWE. *Work, Industry, and Canadian Society*, 2e édition, Scarborough, Nelson Canada, 1993.

LOGAN, R. «Le travail à temps partiel "par choix"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 22-29.

MORISSETTE, R., J. MYLES et G. PICOT. *L'inégalité des gains au Canada: Le point sur la situation*, Document de recherche nº 60, Études analytiques, Statistique Canada, Ottawa, 1993.

NOREAU, N. «Le travail à temps partiel "non choisi"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 30-37.

PINFIELD, L.T. et J.S. ATKINSON. «The flexible firm» dans *Canadian Business Review*, vol. 15, nº 4, Hiver 1988, p. 17-19.

PIOTET, F. *The Changing Face of Work: Researching and Debating the Issues*, Dublin, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 1988.

POLD, H. «Des emplois! Encore des emplois!» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 17-21.

POLIVKA, A.E. et T. NARDONE. «On the definition of "contingent work"» dans *Monthly Labor Review*, vol. 112, nº 12, décembre 1989, p. 9-16.

POLLERT, A. «The "flexible firm": fixation or fact?» dans *Work, Employment and Society*, vol. 2, nº 3, septembre 1988, p. 281-316.

SIROONIAN, J. *Les conditions de travail*, Rapport analytique nº 6, 71-535 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, 1993.

STINSON, J.F., Jr. «Multiple jobholding up sharply in the eighties» dans *Monthly Labor Review*, vol. 113, nº 7, juillet 1990, p. 3-10.

STOFFMAN, D. «Brave new work» dans *Report on Business Magazine*, septembre 1991, p. 32-41.

SUNTER, D. «Les jeunes en attente ...» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1994, p. 37-43.

---. «Le travail par postes» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, nº 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1993, p. 17-26.

---. «Études et travail rémunéré – un équilibre difficile» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 4, nº 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1992, p. 16-23.

SUNTER, D. et R. MORISSETTE. «Les heures consacrées au travail» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, nº 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 10-16.

TILLY, C. «Continuing growth of part-time employment.» dans *Monthly Labor Review*, vol. 114, nº 3, mars 1991, p. 10-18.

WILLIAMS, D.R. «Women's part-time employment: a gross flows analysis» dans *Monthly Labor Review*, vol. 118, nº 4, avril 1995, p. 36-44.

Quoi de neuf ?

VIENT DE PARAÎTRE

Des questions du Recensement de 1996 portent sur le travail non rémunéré

Le Recensement de 1996 aura lieu le mardi 14 mai 1996. Le questionnaire détaillé comporte de nouvelles questions, dont une sur le principal moyen de transport entre le domicile et le travail et une autre sur les heures consacrées à des activités non rémunérées (travaux ménagers, entretien du jardin ou de la maison, soins aux enfants ou aux personnes âgées) durant la semaine précédant le recensement.

À part ces ajouts, les questions sur l'emploi rémunéré et sur le revenu demeurent les mêmes que lors des recensements antérieurs. On recueille des données sur le nombre d'heures travaillées, l'absentéisme, le secteur d'activité et la profession, la catégorie de travailleurs, la situation de l'entreprise des travailleurs autonomes sur le plan de la constitution en société, le lieu de travail et le nombre de semaines travaillées en 1995 dans le cadre d'un travail à temps plein ou à temps partiel.

Les lecteurs de *Perspective* découvriront aussi avec intérêt les données recueillies sur les minorités visibles. Auparavant, on déterminait indirectement l'appartenance à une minorité visible d'après les questions du recensement sur le lieu de naissance et sur l'origine ethnique. En 1996, on demandera directement aux répondants s'ils sont blancs, chinois, sud-asiatiques, noirs, arabes ou ouest-asiatiques, philippins, asiatiques du Sud-Est, latino-américains, japonais, coréens, ou d'origines multiples. Sans constituer une caractéristique du marché du travail ou du revenu, les données sur les minorités visibles sont cependant utiles à l'analyse de l'équité en matière d'emploi. □

L'équité en matière d'emploi jusqu'en 2016

Avec la publication des rapports sur les minorités visibles et sur les personnes ayant une incapacité, les projections démographiques concernant les quatre groupes désignés à l'égard de l'équité en matière d'emploi en vertu d'une loi fédérale sont maintenant complètes. Ces projections vont jusqu'à l'an 2016; elles sont fondées sur le Recensement de 1991 et sur les estimations postcensitaires de 1993. (Pour plus de détails sur les projections concernant les femmes et les Autochtones, voir «Quoi de neuf?», Automne 1995.)

Le rapport *Projections ayant trait aux personnes atteintes d'une incapacité liée au travail, Canada, provinces et territoires, 1993-2016* (nº 91-538OXPF au catalogue) présente des estimations par sexe et par tranche d'âge de cinq ans pour chaque année, de 1993 à 2016. Ces projections reposent sur l'hypothèse voulant que les taux d'incapacité de la population en âge de travailler correspondent aux taux calculés d'après l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991 et que toute augmentation du nombre de personnes ayant une incapacité dépende uniquement de l'évolution démographique. Selon ces projections, le nombre de personnes en âge de travailler ayant une incapacité passera de 1,4 million en 1993 à 2,0 millions en 2016, et le taux moyen de croissance annuelle dépassera celui des personnes sans incapacité. La répartition géographique demeurera plutôt stable dans la plupart des provinces, sauf en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique; l'Ontario enregistrera la plus forte augmentation de personnes en âge de travailler ayant une incapacité et le Québec, la plus faible.

Le rapport *Projections démographiques de groupes minoritaires visibles, Canada, provinces, territoires et régions, 1991-2016* (nº 91-541OXPF au catalogue) présente des estimations démographiques concernant huit groupes de minorités visibles : Chinois, Noirs, Sud-Asiatiques, Arabes et Ouest-Asiatiques, autres Asiatiques (Coréens, Japonais, personnes originaires de l'Asie du Sud-Est), Philippins et personnes originaires d'autres îles du Pacifique, Latino-Américains et minorités visibles à plus d'un titre. Les variables comprennent l'âge et le sexe, la répartition par province, les taux de fécondité et de mortalité, l'immigration et l'émigration. Selon que le taux de croissance s'avère faible, moyen ou fort, le rapport laisse entendre que l'effectif des minorités visibles passera de 2,7 millions en 1991 à un chiffre compris entre 7,0 millions (croissance faible) et 7,5 millions (croissance forte) en 2016. Les facteurs de cette augmentation rapide sont la forte proportion de nouveaux immigrants, un taux de fécondité relativement supérieur et une espérance de vie légèrement plus favorable chez les minorités visibles, par rapport à la moyenne nationale. Les minorités visibles continueront d'habiter surtout en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta. Selon la projection de la croissance moyenne, les Chinois demeureront la plus importante minorité visible, suivis par les Noirs, les Sud-Asiatiques, et les Arabes et les Ouest-Asiatiques.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour passer une commande, on peut communiquer avec les responsables du Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi, par téléphone au (613) 951-9291 ou par télécopieur au (613) 951-0387. □

■ *Tables de mortalité à l'intention des actuaires et autres spécialistes*

Le rapport *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1990-1992* vient de paraître. Révisées tous les cinq ans, les tables de mortalité ont pour objet de calculer la longévité prévue d'une population, en supposant qu'une cohorte hypothétique de 100 000 personnes nées le même jour enregistre les mêmes taux de mortalité par âge et par sexe que ceux qu'on observe dans la population réelle au cours d'une période donnée.

Les nouvelles tables de mortalité pour le Canada et les provinces sont établies d'après les chiffres du Recensement de la population de 1991 et les taux de mortalité enregistrés de 1990 à 1992. Les tables de base s'accompagnent de quelques variations :

- tables de mortalité pour la première année de la vie, selon le sexe, Canada;
- tables de mortalité détaillées par année d'âge, hommes et femmes, Canada et provinces (sauf l'Île-du-Prince-Édouard);
- tables de mortalité abrégées par tranche d'âge de cinq ans, hommes, femmes et les deux sexes, Canada et provinces (y compris l'Île-du-Prince-Édouard).

En raison de leur faible population, on n'a pas établi de tables de mortalité pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, mais ces territoires sont compris dans les chiffres calculés pour le Canada.

Les tables de mortalité présentent les renseignements suivants par intervalle d'âge (à chaque âge dans les tables détaillées ou tranches d'âge de cinq ans dans les tables abrégées) :

- *nombre de survivants* : nombre de personnes dans la cohorte hypothétique de 100 000 qui survivent jusqu'à l'âge exact considéré (par exemple, 93 325 hommes survivent jusqu'à l'âge de 50 ans);
- *nombre de décès* : nombre de personnes qui meurent par intervalle d'âge, par rapport au nombre de personnes vivantes au début de cet intervalle (419 hommes qui vivent jusqu'à l'âge de 50 ans meurent avant d'atteindre l'âge de 51 ans);
- *probabilité de suivie* : proportion de personnes vivantes au début de l'intervalle d'âge qui vivront jusqu'au début de l'intervalle suivant (plus de 99,5 % des hommes âgés de 50 ans atteignent l'âge de 51 ans);
- *probabilité de décès* : proportion de personnes vivantes au début de l'intervalle d'âge qui meurent avant le début de l'intervalle suivant (moins de 0,5 % des hommes âgés de 50 ans meurent avant d'atteindre l'âge de 51 ans);
- *population stationnaire* : nombre de membres de la cohorte qui vivent au moins jusqu'à la moitié de l'intervalle d'âge (93 115 hommes vivent jusqu'à l'âge de 50 ans et 6 mois);
- *population stationnaire cumulative* : nombre total d'années de vie qui resteraient à la population stationnaire si tous ses membres vivaient jusqu'à l'âge le plus élevé de la table de mortalité (il reste près de 2,6 millions d'années à la population stationnaire des hommes âgés de 50 ans);
- *nombre moyen d'années de vie restantes* : nombre moyen d'années de vie qui restent aux membres survivants de la cohorte par intervalle d'âge, étant donné un ensemble précis de taux de mortalité (en moyenne, les hommes âgés de 50 ans peuvent espérer vivre encore 27,65 ans).

Le rapport *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1990-1992* est offert sous forme de publication (nº 84-537 au catalogue) ou sur disquette (format ASCII), au prix de 40 $ dans les deux cas. □

■ *La Direction des études analytiques abordent les limites des méthodes de recherche*

Mesures d'inégalité divergentes – Théorie, résultats empiriques et recommandations
M.C. Wolfson
Document de recherche nº 66

La question de l'inégalité des revenus alimente depuis de nombreuses années les discussions sur les politiques d'intérêt public. Or, la recherche récente se caractérise par une approche assez indisciplinée des méthodes statistiques employées pour analyser les tendances du revenu. L'auteur soutient que les indicateurs statistiques sommaires d'inégalité les plus utilisés peuvent s'avérer trompeurs et qu'on en tire parfois des conclusions injustifiées. Il aborde ensuite les principales sources des divergences entre les données sous-jacentes et les conclusions tirées. Une divergence majeure découle du sens fondamental donné à la notion d'inégalité des revenus; d'autres tiennent aux mesures statistiques, aux définitions des populations et de l'inégalité; une autre, enfin, se rapporte aux mesures couramment utilisées pour soutenir les conclusions relatives aux tendances de l'inégalité du revenu. Pour tous ces cas, l'auteur cite des exemples tirés de données canadiennes sur les revenus d'emploi de 1967 à 1991.

Adaptation par sélection et adaptation évolutive : apprentissage et performance après l'entrée
J.R. Baldwin et M. Rafiquzzaman
Document de recherche n° 72

Ce document porte sur le processus de maturation des entreprises qui font leur entrée dans une branche d'activité en construisant une nouvelle usine (entrées entièrement nouvelles). Les données utilisées proviennent d'un fichier de données longitudinales constitué à partir du Recensement des manufactures du Canada et couvrant les années 1970 à 1989. On a suivi les cohortes d'entrants de 1971 à 1982 (on a considéré 1982 comme point limite afin de pouvoir étudier, dans tous les cas, un nombre suffisant d'années pour produire des résultats significatifs).

Les auteurs décrivent d'abord les variations de la taille relative, de la masse salariale, de la productivité et de la rentabilité des entrées entièrement nouvelles; ils se penchent ensuite sur les caractéristiques d'une croissance harmonieuse pour étudier dans quelle mesure la croissance d'une cohorte est attribuable à la «sélection» ou à l'«apprentissage évolutif», qui permet à de nouveaux entrants d'améliorer leur rendement par rapport aux entreprises en place. («Sélection» désigne la survie des entrants les plus efficaces qui démarrent avec des coûts moins élevés, de meilleurs produits et des profits plus élevés que d'autres entreprises; «apprentissage évolutif» désigne la capacité d'une nouvelle entreprise de surmonter son désavantage relatif en mettant en oeuvre de nouvelles compétences.) Enfin, les auteurs élaborent par estimation un modèle d'entrée qui tient compte de l'apprentissage par sélection et de l'apprentissage évolutif.

Voici quelques-unes des conclusions des auteurs :

- En moyenne, 6,7 % des établissements du secteur manufacturier, dans une année donnée, sont des entrées entièrement nouvelles; seulement 51 % de ces entrants vivront 10 ans. Les entrées qui survivent représentent plus des deux tiers de la production de la cohorte dans l'année de leur création; c'est donc dire que les entrants de moins grande taille sont les plus susceptibles de disparaître.
- Même si les salaires versés par un entrant sont relativement peu élevés, la productivité du travail est encore plus faible. Cela suppose que les entrants subissent un désavantage sur le plan des coûts de main-d'oeuvre par rapport aux entreprises en place. Ce désavantage disparaît progressivement avec le temps, car la productivité des entrants augmente trois fois plus rapidement que les taux de salaire relatifs.
- Alors que la productivité et le taux de rémunération chez les entrants sont de loin inférieurs à ceux observés dans les entreprises établies, il en est autrement pour la rentabilité. Dans la première année d'existence d'un entrant, la rentabilité de celui-ci n'est que de 10 % inférieure à celle des entreprises en place; après 10 ans, elle est la même dans les deux cas.
- La «sélection» et l'«apprentissage évolutif» sont liés au rendement après l'entrée, la sélection étant plus étroitement liée à la simple survie (l'efficacité de l'entreprise) et l'apprentissage évolutif, à la croissance des survivants (la capacité de surmonter les désavantages relatifs). Néanmoins, la sélection est aussi un important facteur de croissance globale de la productivité, de la masse salariale et de la taille moyennes d'une cohorte.
- L'analyse suggère que l'apprentissage évolutif est probablement une fonction nécessaire : lorsqu'il y a un désavantage plus considérable sur le plan des coûts entre les entrants et les entreprises en place, on remarque une part plus importante d'apprentissage postentrée et une plus grande croissance d'entrants qui survivent.

Le chaînon manquant – Données sur l'élément demande des marchés du travail
L. Osberg
Document de recherche n° 77

Ce document porte sur les contraintes qu'imposent à l'économie du travail les méthodes actuelles de collecte des données. Comme la plupart des enquêtes actuelles sur le marché du travail mettent l'accent sur le processus décisionnel des ménages (l'élément offre), les analystes possèdent très peu d'information sur le comportement des employeurs (l'élément demande) et doivent se contenter de déductions fondées sur les opinions des répondants. Il serait plus instructif d'étudier certains aspects du marché du travail en les envisageant du point de vue de la demande, notamment les stratégies d'emploi, les «salaires d'acceptation» des travailleurs en chômage, la réaction du marché du travail aux «chocs technologiques», la demande de compétences, les raisons invoquées pour ne pas offrir de formation, et les répercussions de la sous-traitance sur le régime d'aide sociale lorsque les travailleurs occasionnels ont recours à l'assurance-chômage et à l'aide sociale durant les périodes de faible activité.

L'auteur soutient que le fait de limiter la collecte des données à un seul élément du marché du travail a un impact considérable et de grande portée : la recherche se ramène inévitablement à un ensemble d'hypothèses vérifiables (c'est-à-dire pour lesquelles on dispose de données). Par conséquent, les discussions entourant les mesures d'intérêt public, l'élaboration des politiques et leur mise en oeuvre subissent, dans une certaine mesure, les distorsions inhérentes à la méthode de collecte des données. L'auteur propose les types de données qui

pourraient faire l'objet d'une collecte et des méthodes de rechange pour une enquête établissements/travailleurs, et aborde certaines difficultés que pourrait susciter un tel exercice sur les plans théorique et empirique.

Capital humain et emploi du temps
F. Jones
Document de recherche nº 79

Les bases de données sur l'emploi du temps facilitent énormément l'analyse des avantages et des coûts de l'investissement en capital humain. Cette information sert à éclairer le débat sur les enjeux essentiels, car il s'agit d'un ensemble de données intégrées portant non seulement sur le niveau de scolarité, mais aussi sur le temps consacré à l'instruction publique et aux études informelles, au travail rémunéré et au travail non rémunéré à valeur économique, au bénévolat, aux activités de loisirs et à l'éducation des enfants par les parents.

L'analyse menée par l'auteur montre que l'investissement en capital humain offre à la société des avantages importants qui augmentent avec le niveau de scolarité. Ces avantages sont le travail rémunéré, le travail à valeur civique et les soins aux enfants. À l'opposé, l'investissement en capital humain comporte évidemment certains coûts, notamment la réduction du temps consacré aux loisirs et au travail à mesure qu'augmente le temps consacré aux études. Par contre, la quantité de travail dont on se prive n'est jamais aussi importante que le temps consacré aux études.

Pour commander des études de la série *Documents de recherche*, veuillez communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous ou écrire au Comité d'examen des publications, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 24e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. On peut aussi téléphoner au (613) 951-1804. □

QUOI DE NEUF AVEC L'EDTR ?

Première année de données de l'EDTR sur fichier de microdonnées

La première année complète de données sur le marché du travail et sur le revenu tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) sera bientôt disponible sur fichier de microdonnées. Le fichier contiendra les résultats des interviews menées en janvier et en mai 1994 auprès des 15 000 ménages compris dans le premier panel de l'échantillon, ainsi que des données repères sur la composition des ménages, sur les renseignements démographiques de base et sur l'activité sur le marché du travail, données recueillies au moment de l'interview préliminaire en janvier 1993. (Lorsque le deuxième panel sera ajouté en janvier 1997, l'EDTR couvrira environ 30 000 ménages.)

Les variables du marché du travail que contiendra le fichier de microdonnées comprennent la situation vis-à-vis de l'activité pour chaque semaine de l'année, le nombre d'employeurs durant l'année (jusqu'à concurrence de six), le secteur d'activité et la profession (jusqu'à concurrence de trois emplois), les salaires et les heures travaillées, l'utilisation de modalités de travail flexibles, les pensions et l'appartenance syndicale. Les variables du revenu comprennent les salaires et traitements, les revenus d'un travail autonome, les revenus de placements, les paiements de transfert (assurance-chômage et aide sociale), les crédits d'impôt, les revenus de retraite et les allocations de soutien des enfants. (Pour plus de renseignements sur la méthode et la couverture de l'EDTR, voir «Quoi de neuf?», Printemps 1994 et Été 1994.)

Bien que le principal atout de l'EDTR soit son caractère longitudinal, les données feront l'objet d'analyses transversales très diverses. Voici les sept grands thèmes de recherche qui ont déterminé l'élaboration et la conception des fichiers de sortie :

- *Données démographiques* : par exemple, les familles reconstituées et les familles comprenant plusieurs générations.
- *Dynamique du faible revenu* : durée des périodes de faible revenu et facteurs liés aux fluctuations du revenu.
- *Activité scolaire* : analyse des études dans le contexte des autres activités de l'étudiant et de la situation de la famille.
- *Dynamique de l'emploi et du chômage* : rotation des travailleurs selon le secteur d'activité et la profession, périodes de chômage vécues par une même personne et circonstances précédant la transition vers le travail autonome.
- *Mobilité économique des familles* : stabilité du revenu familial, et facteurs déterminant l'amélioration ou la détérioration du revenu avec le temps (exemple : impact d'un divorce ou d'un remariage sur le bien-être économique).
- *Qualité de l'emploi* : sous-emploi, mobilité professionnelle, évolution des gains dans le temps et polarisation des gains et des heures sur le marché du travail.
- *Changements de situation vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail* : passage des études au travail, du travail aux congés pris pour élever des enfants et du travail à la retraite.

Pour les lecteurs intéressés par l'aspect analytique, la publication *La dynamique du travail et du revenu : rapport de 1994* présente certaines données repères recueillies au moment de l'interview préliminaire de l'EDTR et illustre la portée des analyses que ce volet de l'enquête permet d'effectuer. Les cinq articles analytiques portent notamment sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes, l'expérience de travail et l'évolution du niveau de scolarité d'une génération à l'autre. (Pour en connaître les grandes lignes, voir «Quoi de neuf?», Été 1995.) Des rapports sur les produits, services et activités de recherche de l'EDTR paraissent régulièrement dans le bulletin trimestriel *La Dynamique*.

Pour plus de renseignements sur le fichier de microdonnées tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ou sur d'autres produits de l'EDTR, ou pour s'abonner au bulletin *La Dynamique*, on peut communiquer avec Philip Giles par téléphone au (613) 951-2891 ou par télécopieur au (613) 951-3253. □

La plupart des ménages de l'EDTR optent pour la nouvelle méthode de collecte

Les répondants de l'EDTR peuvent maintenant fournir des renseignements sur leur revenu non seulement dans une interview téléphonique, mais aussi par le biais de leur dossier fiscal. Faire appel aux fichiers d'impôt de Revenu Canada réduit les coûts de l'enquête, allège le fardeau des répondants et améliore la qualité des données, car les données des fichiers d'impôt comportent généralement moins d'omissions et de sous-estimations. Cette nouvelle méthode nécessite la modification de certaines catégories de revenu afin d'assurer l'harmonisation avec les définitions de Revenu Canada.

Jusqu'ici, 63 % des répondants ont choisi d'autoriser l'accès à leur dossier fiscal. Les répondants qui ne produisent pas de déclaration de revenus (par exemple, les adolescents dont le revenu est très modeste) ou qui préfèrent la formule de l'interview continueront d'être interviewés chaque année en mai.

Les lecteurs qui souhaitent se renseigner au sujet de cette méthode de collecte des données sur le revenu peuvent commander le document de recherche de l'EDTR nº 94-11, *Utilisation des données fiscales dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : rapport sommaire*; pour plus de détails sur les modifications apportées aux catégories de revenu, voir le numéro de mai 1995 de *La Dynamique*. Pour obtenir plus de renseignements, on peut communiquer avec Philip Giles par téléphone au (613) 951-2891 ou par télécopieur au (613) 951-3253. □

NOUVELLE ENQUÊTE

Novembre 1995 : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

Cette enquête porte sur un échantillon d'environ 29 000 ménages et mesure, chez les travailleurs canadiens, l'importance des horaires et conditions de travail atypiques : semaines de travail comprimées ou prolongées ou le travail de fin de semaine, travail par postes ou sur demande, horaires flexibles, travail à la maison (télétravail) et travail temporaire.

On a recueilli des données sur le type d'horaire et de conditions de travail dans l'emploi principal des répondants. L'information recueillie révèle également quels secteurs d'activité et quelles professions utilisent le plus souvent des horaires et des conditions de travail atypiques. Les données portent aussi sur l'affiliation syndicale, le taux de rémunération en temps normal et en temps supplémentaire, les pourboires et commissions, et l'importance du travail rémunéré en temps supplémentaire. D'autres données concernent la taille de l'entreprise et les avantages sociaux : pension, assurance-maladie et soins dentaires, congés de maladie et vacances. Enfin, l'enquête aborde les raisons pour lesquelles on travaille des heures «non traditionnelles» : exigence de l'employeur, obligations familiales, études, etc.

En outre, on a recueilli des données sur le nombre de personnes occupant deux ou plusieurs emplois et sur les raisons du cumul d'emplois. Enfin, on a demandé aux répondants ce qu'ils pensaient de la répartition du travail et des loisirs, c'est-à-dire s'ils préféraient travailler un nombre d'heures supérieur, inférieur ou égal à celui qui correspond à leur taux de rémunération actuel. La plupart des données seront comparables à celles de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1991.

Les résultats provisoires de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1995 devraient être disponibles en 1996. Pour obtenir plus de renseignements, on peut communiquer avec Doreen Duchesne au (613) 951-6893. □

Index : 1989-1995

Cet index donne une liste des articles publiés dans L'emploi et le revenu en perspective (75-001F) *depuis son début (Été 1989). Il est mis à jour une fois l'an et publié dans le numéro d'Hiver.*

ABSENTÉISME

S'absenter du travail — Printemps 1995
L'absentéisme : une mise à jour — Printemps 1992
Prendre congé — Automne 1989
Les congés de maternité — Été 1989

CHÔMAGE

Qui reçoit de l'assurance-chômage? — Été 1994
Les personnes sans emploi face à la formation — Printemps 1994
Des mesures différentes du chômage — Hiver 1992
Les travailleurs découragés – que sont-ils devenus? — Automne 1992
Une note sur le chômage au Canada depuis 1921 — Automne 1992
Chômage – la profession fait une différence — Hiver 1991
D'hier à aujourd'hui : le nouveau visage du chômage — Printemps 1991
Évolution inégale du chômage au Canada depuis les années 60 — Automne 1990
Le temps perdu dans l'optique du chômage — Printemps 1990
Les chômeurs et l'assurance-chômage — Hiver 1989
«Travailleurs découragés» — Automne 1989
Mosaïque du chômage au Canada — Été 1989

COMPARAISONS INTERNATIONALES

Indicateurs internationaux (graphiques) — Été 1994
Tendances internationales de l'emploi par secteur – une note — Été 1993
Gail Cook Johnson parle de gestion des ressources humaines — Printemps 1991
Formation de la main-d'oeuvre : un défi pour les années 90 — Hiver 1990
L'activité : comparaison internationale — Hiver 1990
Où s'en va l'argent? Dépenses des ménages canadiens et américains — Automne 1990
Le Canada à l'heure de la compétition internationale — Été 1990
Rapports de dépendance : une comparaison entre divers pays — Été 1990
La répartition de la richesse au Canada et aux États-Unis — Printemps 1990

DÉPENSES DES CONSOMMATEURS

Les dépenses des couples sans enfant — Été 1994
Détermination du revenu discrétionnaire — Printemps 1991
Consommation dans les régions urbaines et rurales au Canada — Automne 1990
Où s'en va l'argent? Dépenses des ménages canadiens et américains — Automne 1990

ÉDUCATION ET FORMATION

Les diplômés des programmes coop — Automne 1995
Perspectives d'emploi des diplômés du secondaire — Automne 1995
L'expérience de travail — Été 1995
Information récente au sujet de la formation — Printemps 1994
L'appui du patron à la formation, ça dépend de la profession — Printemps 1994
Les jeunes en attente ... — Printemps 1994
Les personnes sans emploi face à la formation — Printemps 1994
Le marché du travail pour les sortants du secondaire — Hiver 1993
École, travail et décrochage — Été 1993
Les femmes professeures – une minorité croissante — Printemps 1993
L'université au féminin — Hiver 1992
La formation offerte par les employeurs — Été 1992
Études et travail rémunéré – un équilibre difficile — Printemps 1992
Formation continue : Qui retourne aux études? — Hiver 1991
Gail Cook Johnson parle de gestion des ressources humaines — Printemps 1991
Les apprentis : l'expérience des diplômés et des décrocheurs — Printemps 1991
Aperçu sur les capacités de lecture et de calcul des Canadiens — Hiver 1990
Formation de la main-d'oeuvre : un défi pour les années 90 — Hiver 1990
L'écart salarial hommes-femmes des récents gradués d'université — Été 1990
Les diplômés de 1982 : que font-ils? — Printemps 1990

ENCARTS (GRAPHIQUES)

Le vieillissement de la main-d'oeuvre — Hiver 1994
Indicateurs internationaux — Été 1994
Indicateurs sur la famille — Printemps 1994
Indicateurs clés de l'emploi et du revenu — Hiver 1993
Coup d'oeil sur le revenu — Automne 1993
Nouvelles du recensement — Été 1993

ENTREVUES

David Foot traite de cheminement professionnel — Hiver 1994
Une entrevue avec Laurence E. Coward — Hiver 1993
Dian Cohen parle de la nouvelle économie — Été 1993
Gail Cook Johnson parle de gestion des ressources humaines — Printemps 1991

FAMILLES

Les femmes comme principal soutien de famille — Hiver 1995
Famille et cumul d'emplois — Été 1995
Les heures de travail des couples — Été 1995
Travail et faible revenu — Été 1995
Les adultes vivant seuls — Hiver 1994
Les familles à revenu élevé — Hiver 1994
Les dépenses des couples sans enfant — Été 1994
Les difficultés des mères seules sur le marché du travail — Été 1994
Concilier le travail et la famille — Printemps 1994
Indicateurs sur la famille (graphiques) — Printemps 1994
Les parents occupés et le partage des travaux domestiques — Automne 1993
Les mères seules et le marché du travail — Printemps 1993
L'évolution des familles comptant deux soutiens — Été 1992
Les pensions alimentaires — Été 1992
Mariage, revenu et retraite — Hiver 1991
Inégalité du revenu des familles dans les années 80 — Automne 1991
Qui s'occupe des enfants lorsque la mère travaille à l'extérieur? — Été 1991
Rémunération des femmes et revenu des familles — Été 1991
Détermination du revenu discrétionnaire — Printemps 1991
Où s'en va l'argent? Dépenses des ménages canadiens et américains — Automne 1990
Paiements de transfert et revenu des familles — Automne 1990
Travail et pauvreté relative — Été 1990
Les femmes comme principal soutien de famille — Printemps 1990

FEMMES

Les femmes comme principal soutien de famille — Hiver 1995
Le taux d'activité des femmes adultes stagne — Automne 1995
Les femmes et les professions non traditionnelles — Automne 1995
Le harcèlement sexuel et le travail — Hiver 1994
Les femmes du baby-boom — Hiver 1994
Baisse récente des taux d'activité des femmes — Été 1994
Les difficultés des mères seules sur le marché du travail — Été 1994
Concilier le travail et la famille — Printemps 1994
Définition et mesure de l'équité en matière d'emploi — Hiver 1993
Les parents occupés et le partage des travaux domestiques — Automne 1993
Les femmes professeures – une minorité croissante — Printemps 1993
Les mères seules et le marché du travail — Printemps 1993
L'université au féminin — Hiver 1992
Les pensions alimentaires — Été 1992
L'absentéisme : une mise à jour — Printemps 1992
Les femmes et les REER — Hiver 1991
Femmes à l'approche de la retraite — Automne 1991
Qui s'occupe des enfants lorsque la mère travaille à l'extérieur? — Été 1991
Rémunération des femmes et revenu des familles — Été 1991
Échanges au sein des professions non traditionnelles, 1971-1986 — Été 1990
L'écart salarial hommes-femmes des récents gradués d'université — Été 1990
Les femmes comme principal soutien de famille — Printemps 1990
La syndicalisation et les femmes dans le secteur des services — Automne 1989
Les congés de maternité — Été 1989

HAUTE TECHNOLOGIE

L'ordinateur en milieu de travail — Été 1991
Le Canada à l'heure de la compétition internationale — Été 1990
La haute technologie dans le domaine du travail — Printemps 1990

IMMIGRANTS

Les «nouveaux» travailleurs au Canada — Printemps 1995
Définition et mesure de l'équité en matière d'emploi — Hiver 1993
Le recensement – cent ans plus tard — Été 1991
Minorités visibles dans la population active au Canada — Été 1991
Gail Cook Johnson parle de gestion des ressources humaines — Printemps 1991
Les immigrants fabricateurs de produits — Hiver 1989

JEUNES ET ÉTUDIANTS

Les diplômés des programmes coop — Automne 1995
Les jeunes en attente ... — Printemps 1994
Le marché du travail pour les sortants du secondaire — Hiver 1993
École, travail et décrochage — Été 1993
L'université au féminin — Hiver 1992
Études et travail rémunéré – un équilibre difficile — Printemps 1992
Les apprentis : l'expérience des diplômés et des décrocheurs — Printemps 1991
Le travail au salaire minimum — Hiver 1989
Jeunes travailleurs en quête d'emploi — Été 1989

LANGUE ET CAPACITÉ D'ÉCRITURE

L'alphabétisation en milieu de travail	Printemps 1992
Gail Cook Johnson parle de gestion des ressources humaines	Printemps 1991
Aperçu sur les capacités de lecture et de calcul des Canadiens	Hiver 1990
Formation de la main-d'oeuvre : un défi pour les années 90	Hiver 1990
Les immigrants fabricateurs de produits	Hiver 1989
Le bilinguisme et le revenu du travail	Été 1989

MARCHÉ DU TRAVAIL

Le marché du travail : bilan de la mi-année	Tous les automnes
Le marché du travail : bilan de fin d'année	Tous les printemps
Le vieillissement de la main-d'oeuvre	Printemps 1995
Dian Cohen parle de la nouvelle économie	Été 1993
Les offres d'emploi : un indicateur avancé?	Automne 1989

PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le point sur la retraite anticipée chez les hommes	Hiver 1995
Qui reçoit de l'assurance-chômage?	Été 1994
Inégalité du revenu des familles dans les années 80	Automne 1991
Dépendance à l'égard des paiements de transfert, 1971 à 1989	Été 1991
Impôts, transferts et disparités régionales	Hiver 1990
Paiements de transfert et revenu des familles	Automne 1990

PENSIONS ET RETRAITE

Le point sur la retraite anticipée chez les hommes	Hiver 1995
Les REER – possibilités inexploitées	Hiver 1995
Qui épargne pour la retraite?	Hiver 1995
Régimes de pension et REER : aide fiscale	Hiver 1995
Éventail de régimes de retraite	Été 1995
Le point sur les cotisations aux REER	Printemps 1995
Le vieillissement de la main-d'oeuvre	Printemps 1995
Le vieillissement de la main-d'oeuvre (graphiques)	Hiver 1994
Qui retire son REER?	Printemps 1994
REER – nouvelles règles, nouvelle croissance	Hiver 1993
Une entrevue avec Laurence E. Coward	Hiver 1993
Une note sur la récession et la retraite anticipée	Hiver 1993
Les coûts du RPC/RRQ et les régimes privés de pensions	Automne 1993
À l'approche de la retraite	Printemps 1993
Note sur les cotisations et sur le revenu tiré des REER	Printemps 1993
Les REER – pas seulement pour la retraite	Hiver 1992
Les régimes de pensions d'employeur – qui y participe?	Hiver 1992
La composante non salariale du revenu de travail	Hiver 1991
Les femmes et les REER	Hiver 1991
Mariage, revenu et retraite	Hiver 1991
Femmes à l'approche de la retraite	Automne 1991
La retraite : attitudes, plans et comportements	Automne 1991
Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois?	Automne 1991
Les mesures d'incitation à la retraite anticipée	Automne 1991
Dépendance à l'égard des paiements de transfert, 1971 à 1989	Été 1991
Impôts, transferts et disparités régionales	Hiver 1990
Les REER : une aide fiscale à l'épargne-retraite	Hiver 1990
Paiements de transfert et revenu des familles	Automne 1990
Le rendement des caisses de retraite en fiducie	Printemps 1990

PRODUCTIVITÉ

Une autre mesure de la productivité	Printemps 1995
À propos de la productivité	Printemps 1993

PROFESSIONS

Les femmes et les professions non traditionnelles	Automne 1995
L'appui du patron à la formation, ça dépend de la profession	Printemps 1994
Chômage – la profession fait une différence	Hiver 1991
Échanges au sein des professions non traditionnelles, 1971-1986	Été 1990

RÉGIMES DE TRAVAIL

Accroissement des régimes de travail atypiques	Hiver 1995
L'emploi à longueur d'année dans les régions	Automne 1995
Famille et cumul d'emplois	Été 1995
L'expérience de travail	Été 1995
Les heures de travail des couples	Été 1995
Des emplois! Encore des emplois!	Automne 1994
Le cumul d'emploi à la hausse	Automne 1994
Le travail à temps partiel «non choisi»	Automne 1994
Le travail à temps partiel «par choix»	Automne 1994
Les heures consacrées au travail	Automne 1994
Le travail de fin de semaine	Été 1994
Le travail de «9 à 5»	Été 1994
Concilier le travail et la famille	Printemps 1994
L'horaire flexible	Automne 1993
Le temps supplémentaire rémunéré	Automne 1993
Les conditions de travail des Canadiens – un aperçu	Automne 1993
Le travail par postes	Printemps 1993

Les «bourreaux» de travail — Printemps 1992
Les régimes de travail «non standard» — Hiver 1991
Une note sur le Programme de travail partagé — Hiver 1991
Une note sur le travail autonome — Hiver 1991
Le cumul d'emplois — Hiver 1989
Évolution de la main-d'oeuvre temporaire — Été 1989

RÉGIONS

L'emploi à longueur d'année dans les régions — Automne 1995
Les villes mono-industrielles se diversifient-elles? Un regard sur les collectivités vivant de la pêche, des mines et du bois — Printemps 1992
Minorités visibles dans la population active au Canada — Été 1991
Impôts, transferts et disparités régionales — Hiver 1990
Consommation dans les régions urbaines et rurales au Canada — Automne 1990
Évolution inégale du chômage au Canada depuis les années 60 — Automne 1990
Le bilinguisme et le revenu du travail — Été 1989
Mosaïque du chômage au Canada — Été 1989

RÉMUNÉRATION

Les femmes comme principal soutien de famille — Hiver 1995
Évolution récente des gains — Automne 1995
Les diplômés des programmes coop — Automne 1995
Perspectives d'emploi des diplômés du secondaire — Automne 1995
Les adultes vivant seuls — Hiver 1994
Qui subit les effets de la récession? — Hiver 1993
L'évolution salariale des syndiqués – une note — Automne 1993
L'évolution des salaires durant sept décennies — Été 1993
L'évolution des familles comptant deux soutiens — Été 1992
La composante non salariale du revenu du travail — Hiver 1991
Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois? — Automne 1991
Minorités visibles dans la population active au Canada — Été 1991
Rémunération des femmes et revenu des familles — Été 1991
Tendances récentes des salaires — Hiver 1990
Le coût de la main-d'oeuvre — Automne 1990
L'écart salarial hommes-femmes des récents gradués d'université — Été 1990
Les diplômés de 1982 : que font-ils? — Printemps 1990
Les femmes comme principal soutien de famille — Printemps 1990
Le travail au salaire minimum — Hiver 1989
La syndicalisation et les femmes dans le secteur des services — Automne 1989
Le bilinguisme et le revenu du travail — Été 1989

REVENU

Le point sur la retraite anticipée chez les hommes — Hiver 1995
Travail et faible revenu — Été 1995
Les familles à revenu élevé — Hiver 1994
Qui reçoit de l'assurance-chômage? — Été 1994
Coup d'oeil sur le revenu (graphiques) — Automne 1993
Les revenus de placements des Canadiens — Été 1993
À l'approche de la retraite — Printemps 1993
Les pensions alimentaires — Été 1992
Les «bourreaux» de travail — Printemps 1992
Inégalité du revenu des familles dans les années 80 — Automne 1991
Dépendance à l'égard des paiements de transfert, 1971 à 1989 — Été 1991
Rémunération des femmes et revenu des familles — Été 1991
Travail et pauvreté relative — Été 1990

ROULEMENT ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Difficultés d'embauche dans le secteur manufacturier — Été 1995
Fidèles au poste : L'ancienneté des travailleurs — Hiver 1992
La mobilité de la main-d'oeuvre — Hiver 1992
Le roulement de la main-d'oeuvre : les démissions — Automne 1992
Le roulement de la main-d'oeuvre : les mises à pied — Automne 1992
Le roulement de la main-d'oeuvre : les embauches — Été 1992
Le roulement de la main-d'oeuvre : une vue d'ensemble — Été 1992

SANTÉ

Les travailleurs fatigués — Été 1995
Perception des risques pour la santé en millieu de travail — Printemps 1994
Définition et mesure de l'équité en matière d'emploi — Hiver 1993
Les lésions au dos subies au travail, 1982-1990 — Automne 1992
Sous l'emprise de l'alcool et des drogues — Automne 1990
L'incapacité et l'emploi — Hiver 1989

SECTEURS INDUSTRIELS

Évolution récente des gains — Automne 1995
Difficultés d'embauche dans le secteur manufacturier — Été 1995
Le secteur automobile — Printemps 1995
S'absenter du travail — Printemps 1995
Le virage industriel de trois métropoles — Hiver 1994
Qui subit les effets de la récession? — Hiver 1993
La renaissance du travail autonome — Été 1993
Les perspectives d'emploi du secteur manufacturier — Été 1993

Tendances internationales de l'emploi par secteur – une note — Été 1993
Les villes mono-industrielles se diversifient-elles? Un regard sur les collectivités vivant de la pêche, des mines et du bois — Printemps 1992
Les immigrants fabricateurs de produits — Hiver 1989
L'industrie automobile canadienne de 1978 à 1986 — Automne 1989

SYNDICALISATION

L'évolution salariale des syndiqués – une note — Automne 1993
Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois? — Automne 1991
Le travail au salaire minimum — Hiver 1989
La syndicalisation et les femmes dans le secteur des services — Automne 1989

TAXES

Inégalité du revenu des familles dans les années 80 — Automne 1991
Impôts, transferts et disparités régionales — Hiver 1990
Consommation dans les régions urbaines et rurales au Canada — Automne 1990
Où s'en va l'argent? Dépenses des ménages canadiens et américains — Automne 1990

DIVERS

Se rendre au travail — Été 1994
Donner son temps — Été 1990

Recevez-vous directement vos informations sur l'économie canadienne?

Il est probable que vous passez des heures à lire plusieurs journaux et un paquet de revues pour essayer d'avoir une vue complète de la situation économique, et ensuite passer encore plus de temps à séparer le réel de ce qui ne l'est pas. Ne serait-il pas plus pratique (et beaucoup plus efficace) de remonter directement à la source?

Joignez-vous aux milliers de décideurs canadiens gagnants qui lisent *L'Observateur économique canadien* pour leur séance de rapport mensuelle. Rempli de renseignements disponibles nulle part ailleurs, L'OEC permet d'avoir une vue générale rapide et concise de l'économie canadienne. Il est inégalé par sa fiabilité et son exhaustivité.

Une seule source

Les consultations que nous avons eues avec nos nombreux lecteurs, des analystes financiers, des planificateurs, des économistes et des chefs d'entreprise, nous ont permis de présenter L'OEC dans son format actuel en deux parties, qui a été bien accueilli. La **section de l'analyse** contient des commentaires qui donnent à réfléchir sur la conjoncture économique, ses problèmes, ses tendances et ses développements. L'**aperçu statistique** contient l'ensemble complet des chiffres réels pour les indicateurs économiques essentiels : les marchés, les prix, le commerce, la démographie, le chômage, et bien d'autres encore.

Plus pratique, plus simple, plus facile à utiliser qu'auparavant, ***L'Observateur économique canadien*** vous offre plus de 150 pages de renseignements poussés sous une seule couverture.

Pourquoi acheter L'OEC?

En tant qu'abonné à L'OEC, vous êtes directement relié aux analystes économiques de Statistique Canada : des noms et des numéros de téléphone sont cités dans les articles et les rubriques de L'OEC. Vous recevrez également un exemplaire du **Supplément statistique historique** annuel à titre gracieux.

Pourquoi devez-vous donc attendre que d'autres publient les données de Statistique Canada qu'ils ont reprises alors que vous pouvez les obtenir directement à la source? Abonnez-vous à ***L'Observateur économique canadien*** dès aujourd'hui.

Le prix de l'abonnement annuel à ***L'Observateur économique canadien*** (n° 10-2300XPB au catalogue) est de 220 $ au Canada, de 260 $ US aux États-Unis et de 310 $ US dans les autres pays. Les faits saillants de l'***Indicateur composite avancé*** (n° 11F0008XFF au catalogue) sont offerts par télécopieur – le jour même de leur parution – pour 70 $ par année au Canada et 70 $ US aux États-Unis.

Pour commander, écrivez à : Statistique Canada, Division du marketing, Vente et service, 120, av. Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou adressez-vous au Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche de chez vous et dont la liste figure dans cette publication. Si vous le préférez, vous pouvez envoyer votre commande par télécopieur au 1-613-951-1584, ou téléphoner sans frais au 1-800-267-6677 et utiliser votre carte VISA ou MasterCard.

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

Les indicateurs suivants de l'emploi et du revenu proviennent de 11 sources différentes qui incluent des données annuelles publiées et non publiées. Ces indicateurs paraissent régulièrement dans chaque numéro.

Lorsqu'elles sont disponibles, nous y ajoutons les données annuelles les plus récentes. Ainsi, les indicateurs sont mis à jour et les nouvelles données sont incorporées dans chaque numéro. Un indicateur mis à jour ou révisé depuis le dernier numéro est identifié par un astérisque.

Sources des données

Les indicateurs sont tirés des sources suivantes :

1-14; 16 **Enquête sur la population active**
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Jean-Marc Lévesque
(613) 951-2301

15; 36-46 **Enquête sur les finances des consommateurs**
Tirage : annuel
Personne-ressource : Michel Dumoulin
(613) 951-4635

17 **Enquête sur l'absence du travail**
Tirage : annuel
Personne-ressource : Michael Sivyer
(613) 951-4598

18 **Programme national de statistiques sur les accidents du travail**
Tirage : annuel
Personne-ressource : Joanne Proulx
(613) 951-4040

19 **Indice de l'offre d'emploi**
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Adib Farhat
(613) 951-4045

20-21 **Programme de statistiques sur l'assurance-chômage**
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Adib Farhat
(613) 951-4045

22-29 **Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail**
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Sylvie Picard
(613) 951-4090

30-32 **Grands règlements salariaux, Bureau de renseignements sur le travail (Développement des ressources humaines Canada)**
Tirage : trimestriel
Information : (819) 997-3117

33-35 **Le revenu du travail (Revenu Canada, Impôt; Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et autres enquêtes)**
Tirage : trimestriel
Personne-ressource : Ed Bunko
(613) 951-4048

47-53 **Enquête sur l'équipement ménager**
Tirage : annuel
Personne-ressource : Michel Dumoulin
(613) 951-4635

54-59 **Données régionales et administratives**
Tirage : annuel
Information : (613) 951-9720

Les notes et définitions relatives à certains indicateurs paraissent à la fin du tableau.

Données complémentaires

Le tableau fournit, au plus, deux années de données pour chaque indicateur. Pour cet ensemble d'indicateurs, une série plus longue (généralement 10 années) est disponible sur imprimé ou disquette au coût de 50 $. Une explication plus détaillée des indicateurs est également disponible. Cet ensemble de données couvrant 10 années est mis à jour trimestriellement. Pour plus de détails, communiquez avec Jeannine Usalcas au (613) 951-6889 ou par télécopieur au (613) 951-4179.

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

N°		Unité	Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
	Marché du travail							
1	Population de 15 ans et plus	en milliers	1993	22 371	454	102	719	589
			1994	22 717	456	103	725	594
	Variation	%		*1,5*	*0,4*	*1,5*	*0,9*	*0,9*
2	Population active	en milliers	1993	14 663	242	66	431	349
			1994	14 832	244	68	438	351
	Variation	%		*1,2*	*1,1*	*1,8*	*1,5*	*0,5*
3	Taux d'activité	%	1993	65,5	53,2	65,3	60,0	59,3
			1994	65,3	53,6	65,5	60,4	59,1
4	Emploi	en milliers	1993	13 015	193	54	368	305
			1994	13 292	195	56	380	307
	Variation	%		*2,1*	*0,7*	*3,1*	*3,1*	*0,7*
	- Emploi à temps plein	en milliers	1993	10 772	166	45	303	257
			1994	11 038	168	47	309	259
	Variation	%		*2,5*	*1,5*	*4,3*	*2,1*	*0,9*
5	Pourcentage de personnes occupées travaillant à temps partiel	%	1993	17,2	14,2	17,3	17,8	15,9
			1994	17,0	13,5	16,3	18,6	15,6
6	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel mais souhaitant travailler à temps plein	%	1993	35,7	63,7	--	47,9	50,5
			1994	35,2	59,6	--	46,0	48,5
7	Chômage	en milliers	1993	1 649	49	12	63	44
			1994	1 541	50	12	58	44
	Variation	%		*-6,6*	*2,5*	*-4,1*	*-7,8*	*-0,4*
8	Taux de chômage officiel	%	1993	11,2	20,1	18,1	14,7	12,6
			1994	10,4	20,4	17,1	13,3	12,4
	Mesures supplémentaires du chômage							
9	En chômage pendant 14 semaines ou plus, en pourcentage de la population active	%	1993	5,6	10,7	7,8	7,0	5,4
			1994	5,1	11,5	7,0	6,0	5,1
10	Taux de chômage :							
	- des personnes responsables ou à la tête d'une famille avec des enfants de moins de 16 ans	%	1993	9,5	19,1	17,9	12,5	11,4
			1994	9,0	19,4	16,1	12,0	11,3
	- à l'exception des étudiants à temps plein	%	1993	10,9	20,0	18,0	14,3	12,3
			1994	10,1	20,5	17,5	13,1	12,3
	- y compris les membres à temps plein des Forces armées canadiennes	%	1993	11,1	20,1	17,7	14,2	12,4
			1994	10,3	20,5	17,0	12,9	12,3
	- de la population active à temps plein	%	1993	13,9	24,0	21,6	18,3	16,1
			1994	13,0	24,0	20,7	17,1	15,9
	- de la population active à temps partiel	%	1993	14,4	21,5	13,0	18,0	15,7
			1994	13,3	20,1	11,7	16,4	14,4
	- y compris les travailleurs découragés et autres en marge de la population active	%	1993	12,0	24,4	18,9	15,6	14,2
			1994	11,0	24,5	17,7	14,5	13,9
11	Taux de sous-utilisation basé sur les heures perdues en raison de chômage ou de sous-emploi	%	1993	14,6	24,8	22,3	19,1	17,3
			1994	13,7	24,6	21,5	18,0	17,1
12	Personnes en chômage depuis six mois ou plus en proportion du nombre total de chômeurs	%	1993	30,8	33,3	--	26,9	23,6
			1994	30,2	36,1	--	25,6	24,2

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Année	Unité	N°
5 692	8 447	840	740	2 007	2 782	..	..	1993	en	1
5 753	8 588	845	745	2 039	2 869	..	..	1994	milliers	
1,1	*1,7*	*0,6*	*0,7*	*1,6*	*3,1*	..	..		*%*	
3 546	5 692	561	494	1 436	1 845	..	..	1993	en	2
3 595	5 707	563	491	1 463	1 913	..	..	1994	milliers	
1,4	*0,3*	*0,4*	*-0,6*	*1,9*	*3,7*	..	..		*%*	
62,3	67,4	66,8	66,8	71,5	66,3	..	..	1993	%	3
62,5	66,5	66,6	65,9	71,8	66,7	..	..	1994		
3 080	5 089	509	455	1 296	1 666	..	..	1993	en	4
3 156	5 160	511	457	1 337	1 733	..	..	1994	milliers	
2,5	*1,4*	*0,5*	*0,5*	*3,1*	*4,0*	..	..		*%*	
2 595	4 175	410	372	1 077	1 372	..	..	1993	en	
2 681	4 264	416	376	1 111	1 405	..	..	1994	milliers	
3,3	*2,1*	*1,5*	*1,2*	*3,2*	*2,4*	..	..		*%*	
15,7	17,9	19,3	18,3	16,9	17,6	..	..	1993	%	5
15,0	17,4	18,5	17,7	16,9	18,9	..	..	1994		
42,4	31,9	34,5	37,4	32,2	30,4	..	..	1993	%	6
41,0	32,7	34,3	36,6	31,6	29,7	..	..	1994		
467	604	52	40	139	179	..	..	1993	en	7
438	547	52	34	126	180	..	..	1994	milliers	
-6,0	*-9,4*	*-0,6*	*-13,1*	*-9,9*	*0,4*	..	..		*%*	
13,2	10,6	9,3	8,0	9,7	9,7	..	..	1993	%	8
12,2	9,6	9,2	7,0	8,6	9,4	..	..	1994		
7,2	5,5	4,3	3,4	4,1	4,3	..	..	1993	%	9
6,4	5,0	4,1	3,0	3,3	3,9	..	..	1994		
										10
10,3	8,9	7,6	7,0	9,0	8,0	..	..	1993	%	
10,1	8,4	6,8	6,7	7,2	8,4	..	..	1994		
12,8	10,2	8,8	7,8	9,2	9,5	..	..	1993	%	
12,0	9,2	8,6	6,8	8,2	9,1	..	..	1994		
13,0	10,6	9,2	8,0	9,5	9,6	..	..	1993	%	
12,0	9,5	9,0	7,0	8,4	9,3	..	..	1994		
15,8	13,1	12,2	11,3	11,7	12,0	..	..	1993	%	
14,8	12,0	11,7	10,1	10,6	12,0	..	..	1994		
16,8	14,0	12,3	10,9	14,5	12,5	..	..	1993	%	
14,7	13,5	13,4	9,1	12,5	11,3	..	..	1994		
14,6	11,0	9,9	8,5	9,9	10,1	..	..	1993	%	
13,2	10,0	9,5	7,5	8,7	9,6	..	..	1994		
16,4	13,9	13,0	12,2	12,6	12,7	..	..	1993	%	11
15,3	12,8	12,5	10,9	11,5	12,5	..	..	1994		
34,2	33,4	26,8	23,1	24,5	23,9	..	..	1993	%	12
34,2	32,4	26,3	22,5	22,0	23,8	..	..	1994		

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

N°		Unité	Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
	Autres indicateurs du marché du travail							
13	Rapport emploi-population pour personnes âgées de :							
	- 15 à 24 ans	%	1993	52,3	31,3	51,3	46,9	47,0
			1994	52,5	32,4	53,3	48,4	46,0
	- 25 à 64 ans	%	1993	70,4	53,7	65,6	63,5	64,0
			1994	70,9	53,3	66,5	64,6	64,1
	- 65 ans et plus	%	1993	6,1	--	--	--	--
			1994	6,4	--	--	4,4	--
14	Emploi par principale catégorie de travailleurs :							
	- employés	en	1993	10 958	165	44	315	267
		milliers	1994	11 180	164	46	325	267
	- travailleurs autonomes	en	1993	1 984	28	10	52	37
		milliers	1994	2 055	30	10	54	40
15	Hommes travaillant à temps plein pendant toute l'année	en	1992	5 091	65	19	132	118
		milliers	1993	5 100	69	19	138	113
	Femmes travaillant à temps plein pendant toute l'année	en	1992	3 423	48	13	96	82
		milliers	1993	3 456	49	14	97	75
16	Jours perdus par année pour cause de maladie ou pour motifs personnels, par travailleur à temps plein	jours	1993	9,2	9,5	--	9,7	8,4
			1994	9,1	9,2	--	9,4	8,6
17	Pourcentage de travailleurs rémunérés absents pendant deux semaines consécutives ou plus, pour cause de maladie ou d'accident	%	1992	5,6	4,1	4,0	5,4	6,0
			1993	5,8	4,8	4,6	6,1	5,5
18	Travailleurs touchant des indemnités d'accidents du travail pour des blessures entraînant une perte de temps	en	1992	456	8	2	12	10
		milliers	1993	423	6	2	13	6
	Variation	%		*-7,1*	*-21,5*	*-4,7*	*9,4*	*-43,6*
19	Indice de l'offre d'emploi (1991 = 100)		1993	87	82	117	88	89
			1994	97	90	113	95	99
	Assurance-chômage							
20	Nombre de bénéficiaires	en	1993	1 292	71	16	63	65
		milliers	1994	1 115	60	14	59	61
	Variation	%		*-13,7*	*-14,7*	*-9,9*	*-6,0*	*-6,6*
21	Bénéficiaires ordinaires sans gains déclarés	en	1993	931	56	11	44	49
		milliers	1994	773	45	10	41	45
	Variation	%		*-17,0*	*-18,5*	*-10,9*	*-7,2*	*-7,7*
	Rémunération (y compris le surtemps) et heures de travail							
22	Rémunération hebdomadaire moyenne en dollars courants	$	1993	556,27	524,86	453,91	493,95	502,91
			1994	566,87	530,23	454,02	496,07	501,70
	Variation	%		*1,9*	*1,0*	*-*	*0,4*	*-0,2*
23	Rémunération hebdomadaire moyenne en dollars de 1986	$	1993	426,58	422,93	351,05	388,94	397,24
			1994	433,72	421,82	351,95	386,04	394,11
	Variation	%		*1,7*	*-0,3*	*0,3*	*-0,7*	*-0,8*
24	Rémunération hebdomadaire moyenne des employés salariés en dollars courants	$	1993	702,65	638,51	608,29	620,10	636,25
			1994	717,78	635,39	614,06	633,01	644,18
	Variation	%		*2,2*	*-0,5*	*0,9*	*2,1*	*1,2*
25	Rémunération hebdomadaire moyenne des employés salariés en dollars de 1986	$	1993	538,84	514,51	470,45	488,26	502,57
			1994	549,18	505,48	476,01	492,61	506,03
	Variation	%		*1,9*	*-1,8*	*1,2*	*0,9*	*0,7*

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Année	Unité	N°
										13
47,0	53,9	58,5	55,6	58,4	57,8	..	..	1993	%	
48,4	52,9	59,1	55,6	59,7	57,7	..	..	1994		
65,4	72,9	74,7	76,8	75,3	72,6	..	..	1993	%	
66,4	72,9	74,5	76,9	76,7	73,0	..	..	1994		
4,1	6,9	7,8	13,1	9,1	5,1	..	..	1993	%	
4,0	7,3	7,6	12,3	8,5	6,5	..	..	1994		
										14
2 638	4 353	420	340	1 050	1 365	..	..	1993	en	
2 711	4 397	425	343	1 079	1 424	..	..	1994	milliers	
427	711	84	106	234	295	..	..	1993	en	
433	747	82	106	250	304	..	..	1994	milliers	
1 237	1 999	199	187	510	624	..	..	1992	en	15
1 226	1 973	214	185	524	641	..	..	1993	milliers	
825	1 393	133	108	325	401	..	..	1992	en	
835	1 363	130	108	331	453	..	..	1993	milliers	
10,2	8,9	9,6	8,5	8,0	9,2	..	..	1993	jours	16
9,9	8,7	8,5	8,1	7,4	10,5	..	..	1994		
5,9	5,2	7,8	3,8	5,9	5,8	..	..	1992	%	17
6,3	5,5	5,5	4,3	4,5	7,1	..	..	1993		
146	137	17	12	32	78	--	1	1992	en	18
135	125	15	12	30	77	--	1	1993	milliers	
-7,5	*-8,6*	*-7,3*	*2,4*	*-7,8*	*-1,8*	--	*9,5*		*%*	
92	86	91	83	80	84	..	..	1993		19
100	101	103	99	89	86	..	..	1994		
404	365	37	29	90	146	2	2	1993	en	20
356	299	32	24	79	125	2	2	1994	milliers	
-12,0	*-17,8*	*-15,5*	*-16,9*	*-12,6*	*-14,1*	*-20,7*	*-16,4*		*%*	
302	257	24	20	63	101	2	2	1993	en	21
258	199	20	16	53	84	1	1	1994	milliers	
-14,4	*-22,8*	*-18,6*	*-20,9*	*-16,8*	*-17,0*	*-23,8*	*-17,8*		*%*	
538,46	588,71	491,80	472,38	551,89	557,26	679,67	705,54	1993	$	22
543,08	604,54	499,20	485,17	552,58	577,27	687,26	703,52	1994		
0,9	*2,7*	*1,5*	*2,7*	*0,1*	*3,6*	*1,1*	*-0,3*		*%*	
412,62	448,71	377,72	361,15	431,50	423,45	..	..	1993	$	23
421,97	460,42	378,18	364,24	426,04	430,16	..	..	1994		
2,3	*2,6*	*0,1*	*0,9*	*-1,3*	*1,6*	..	..		*%*	
657,83	751,30	640,01	622,20	714,35	701,34	845,42	822,53	1993	$	24
666,14	770,38	653,55	647,46	721,59	720,58	845,78	816,29	1994		
1,3	*2,5*	*2,1*	*4,1*	*1,0*	*2,7*	-	*-0,8*		*%*	
504,08	572,64	491,56	475,68	558,53	532,94	..	..	1993	$	25
517,59	586,74	495,11	486,08	556,35	536,94	..	..	1994		
2,7	*2,5*	*0,7*	*2,2*	*-0,4*	*0,8*	..	..		*%*	

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

N°		Unité	Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
26	Rémunération hebdomadaire moyenne des employés rémunérés à l'heure en dollars courants	$	1993	426,05	405,39	296,10	380,70	404,03
			1994	437,23	425,50	299,48	378,25	399,91
	Variation	%		*2,6*	*5,0*	*1,1*	*-0,6*	*-1,0*
27	Rémunération hebdomadaire moyenne des employés rémunérés à l'heure en dollars de 1986	$	1993	326,72	326,67	229,01	299,76	319,14
			1994	334,53	338,51	232,16	294,36	314,14
	Variation	%		*2,4*	*3,6*	*1,4*	*-1,8*	*-1,6*
28	Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires des employés rémunérés à l'heure	heures	1993	30,6	33,9	30,5	31,7	33,4
			1994	30,9	33,8	30,8	32,1	33,6
29	Nombre moyen d'heures supplémentaires hebdomadaires des employés rémunérés à l'heure	heures	1993	0,9	1,0	0,4	0,6	0,7
			1994	1,0	1,3	0,3	0,6	0,7
	Grands règlements salariaux							
30	Nombre de conventions		1993	512	15	3	11	3
			1994	407	9	6	14	16
31	Nombre d'employés	en milliers	1993	1 418	37	6	19	3
			1994	906	28	8	25	28
32	Augmentation effective des taux de salaire de base	%	1993	0,6	0,1	-	5,1	2,8
			1994	0,3	-	-4,1	-0,5	1,0
	Revenu du travail							
33	Revenu du travail en dollars courants	en M $	1993	393,9	5,1	1,3	9,7	7,9
			1994	406,2	5,3	1,3	9,9	8,0
	Variation	%		*3,1*	*3,2*	*2,6*	*2,4*	*1,1*
34	Revenu du travail par employé en dollars courants	$	1993	35 000	30 700	27 600	30 600	29 200
			1994	35 400	32 000	27 600	30 100	29 400
	Variation	%		*1,2*	*4,2*	*-0,3*	*-1,4*	*1,0*
35	Revenu du travail par employé en dollars de 1986	$	1993	26 800	24 800	21 400	24 100	23 000
			1994	27 100	25 500	21 400	23 500	23 100
	Variation	%		*1,0*	*2,9*	*-0,1*	*-2,6*	*0,4*
36	Pourcentage du revenu net provenant d'un travail autonome par rapport au revenu monétaire total	%	1992	5,1	3,4	6,4	3,6	4,2
			1993	5,2	4,4	7,5	4,4	4,0
	Rémunération des personnes ayant travaillé à temps plein durant toute l'année							
37	Rémunération moyenne des hommes ayant travaillé à temps plein durant toute l'année	$	1992	39 500	36 200	32 600	37 600	35 200
			1993	39 400	34 700	31 300	38 600	36 800
	Variation	%		*-0,1*	*-4,2*	*-3,9*	*2,5*	*4,6*
38	Rémunération moyenne des femmes ayant travaillé à temps plein durant toute l'année	$	1992	28 400	25 200	26 100	24 900	24 700
			1993	28 400	24 200	26 100	24 800	22 700
	Variation	%		*0,1*	*-3,9*	*0,2*	-	*-8,0*
39	Pourcentage de la rémunération des femmes par rapport à celle des hommes	%	1992	71,8	69,7	80,1	66,0	70,2
			1993	72,0	69,9	83,5	64,4	61,7
	Revenu de la famille							
40	Revenu moyen de la famille	$	1992	53 700	42 100	44 400	46 900	46 500
			1993	53 500	43 000	43 800	46 900	46 900
41	Revenu médian de la famille	$	1992	47 700	36 800	39 400	40 500	41 700
			1993	47 100	37 700	38 100	41 200	42 200
42	Revenu moyen des personnes seules	$	1992	23 200	19 600	18 800	18 800	19 000
			1993	23 300	17 100	18 200	20 800	19 300
43	Revenu médian des personnes seules	$	1992	17 600	13 900	14 400	13 100	14 300
			1993	17 400	12 400	13 800	16 200	14 200

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Année	Unité	N°
430,71	441,99	369,23	334,57	398,28	442,47	472,15	556,82	1993	$	26
436,47	458,36	377,62	353,39	400,12	462,15	511,58	575,51	1994		
1,3	*3,7*	*2,3*	*5,6*	*0,5*	*4,4*	*8,4*	*3,4*		%	
330,04	336,88	283,59	255,78	311,40	336,22	..	..	1993	$	27
339,14	349,09	286,07	265,31	308,50	344,38	..	..	1994		
2,8	*3,6*	*0,9*	*3,7*	*-0,9*	*2,4*	..	..		%	
31,5	30,7	29,7	27,9	29,7	29,0	30,5	32,0	1993	heures	28
31,6	31,1	30,4	28,8	30,1	29,4	32,2	33,0	1994		
0,8	1,0	0,7	0,7	1,3	0,8	1,7	2,6	1993	heures	29
0,8	1,2	0,8	0,8	1,4	0,8	1,8	2,4	1994		
119	153	18	14	56	48	..	..	1993		30
32	138	11	11	60	42	..	..	1994		
542	246	41	41	102	103	..	..	1993	en	31
65	238	11	20	108	96	..	..	1994	milliers	
0,1	1,3	0,9	1,1	0,3	2,3	..	..	1993	%	32
1,4	0,3	1,7	1,0	-1,6	1,6	..	..	1994		
90,9	164,6	12,9	9,9	38,7	50,6	0,5	1,3	1993	en M $	33
93,0	168,9	13,4	10,1	40,3	53,7	0,5	1,3	1994		
2,3	*2,6*	*3,4*	*2,5*	*4,0*	*6,0*	*3,6*	*5,2*		%	
33 400	37 000	30 400	28 600	35 100	35 600	..	..	1993	$	34
33 400	37 600	31 100	28 900	35 600	36 200	..	..	1994		
-0,2	*1,7*	*2,2*	*1,1*	*1,5*	*1,8*	..	..		%	
25 600	28 200	23 400	21 900	27 400	27 000	..	..	1993	$	35
25 900	28 600	23 600	21 700	27 500	27 000	..	..	1994		
1,2	*1,7*	*0,8*	*-0,7*	*0,1*	*-0,1*	..	..		%	
4,2	5,2	6,6	8,7	4,3	6,3	..	..	1992	%	36
3,8	5,2	6,8	9,3	6,8	5,6	..	..	1993		
37 300	42 200	34 900	32 700	38 700	40 900	..	..	1992	$	37
36 100	42 200	33 800	32 100	39 600	42 500	..	..	1993		
-3,3	*0,1*	*-3,0*	*-2,0*	*2,3*	*4,0*	..	..		%	
27 600	30 400	24 500	23 100	27 200	28 600	..	..	1992	$	38
26 600	31 100	25 400	24 400	27 300	28 500	..	..	1993		
-3,5	*2,3*	*3,8*	*5,6*	*0,3*	*-0,5*	..	..		%	
73,9	71,9	70,2	70,6	70,3	70,0	..	..	1992	%	39
73,8	73,5	75,1	76,1	69,0	67,0	..	..	1993		
48 600	58 800	50 300	48 200	54 700	56 400	..	..	1992	$	40
47 600	58 500	50 200	47 700	56 500	55 800	..	..	1993		
43 800	52 800	43 700	41 300	47 700	50 300	..	..	1992	$	41
42 600	52 000	44 800	42 300	49 300	49 100	..	..	1993		
21 100	26 300	18 900	20 300	22 900	23 400	..	..	1992	$	42
20 700	25 700	20 600	21 000	22 600	25 500	..	..	1993		
15 000	20 300	14 600	14 600	17 700	20 600	..	..	1992	$	43
15 200	20 200	17 200	15 600	17 400	19 100	..	..	1993		

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

N°		Unité	Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
44	Montant moyen des impôts sur le revenu versés par les familles	$	1992	10 300	6 700	7 100	8 500	7 900
			1993	10 200	6 900	6 800	8 400	8 000
45	Revenu moyen de la famille après impôt sur le revenu	$	1992	43 400	35 500	37 200	38 400	38 600
			1993	43 200	36 100	37 000	38 500	38 900
46	Pourcentage dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu (base de 1992) :							
	- familles	%	1992	13,3	18,4	7,2	13,8	11,5
			1993	14,5	15,8	7,6	14,4	11,5
	- personnes seules	%	1992	39,7	44,5	38,1	48,5	40,3
			1993	40,8	47,9	40,0	36,2	46,3
	- personnes (population)	%	1992	16,8	20,7	11,4	17,8	14,0
			1993	17,9	17,9	11,6	17,2	14,8
	- enfants (moins de 18 ans)	%	1992	18,9	26,4	12,3	20,5	15,6
			1993	21,3	21,3	11,3	23,0	17,7
	- personnes âgées (65 ans et plus)	%	1992	20,6	21,7	14,5	20,0	13,8
			1993	22,3	17,8	13,3	17,0	18,1
	Ménages et logements							
47	Nombre estimatif de logements et ménages	en milliers	1993	10 247	182	47	336	256
			1994	10 387	183	48	332	255
48	Revenu moyen du ménage	$	1992	46 800	39 500	39 400	40 600	41 500
			1993	46 600	40 200	38 900	41 700	41 900
49	Pourcentage de ménages équipés des articles suivants :							
	- magnétoscope	%	1993	77,3	76,9	74,5	77,7	78,9
			1994	79,2	78,1	77,1	81,6	79,6
	- four à mico-ondes	%	1993	79,1	72,0	76,6	79,5	82,0
			1994	81,5	76,5	79,2	83,4	84,3
	- deux voitures ou plus	%	1993	23,8	14,8	25,6	19,4	21,5
			1994	22,0	10,9	22,9	20,2	20,0
	- fourgonnette ou camionnette	%	1993	28,4	33,5	34,0	27,7	36,7
			1994	29,9	37,2	37,5	30,4	37,6
	- climatiseur	%	1993	25,7	--	--	3,9	10,2
			1994	26,8	--	--	4,5	8,2
50	Pourcentage de logements occupés par le propriétaire	%	1993	64,1	78,6	74,5	72,3	76,2
			1994	64,4	79,8	72,9	71,4	78,0
51	Pourcentage de logements occupés par le propriétaire non grevés d'une hypothèque	%	1993	48,3	70,6	54,3	53,1	52,8
			1994	50,3	69,2	51,4	54,0	57,8
52	Pourcentage de logements occupés nécessitant des réparations par rapport au nombre total de logements occupés	%	1993	22,0	31,3	25,6	27,1	26,1
			1994	26,3	32,2	31,3	33,5	30,6
53	Loyer médian en pourcentage du revenu	%	1993	22	16	20	24	19
			1994	24	15	22	23	21

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Année	Unité	N°
9 400	11 700	9 100	8 200	10 200	10 900	..	..	1992	$	44
9 400	11 400	9 100	8 700	10 400	10 700	..	..	1993		
39 200	47 100	41 200	40 000	44 500	45 500	..	..	1992	$	45
38 200	47 100	41 100	39 000	46 100	45 200	..	..	1993		
										46
14,8	11,1	14,2	13,8	16,2	13,5	..	..	1992	%	
16,8	13,2	14,3	13,5	15,1	13,9	..	..	1993		
48,9	33,6	48,3	38,3	39,8	34,1	..	..	1992	%	
48,7	36,2	42,0	35,0	42,0	37,3	..	..	1993		
18,7	14,0	19,9	18,1	20,2	17,1	..	..	1992	%	
20,8	16,0	19,1	17,4	18,3	18,1	..	..	1993		
18,3	16,2	23,3	22,8	24,2	19,8	..	..	1992	%	
21,0	21,3	25,2	23,1	20,1	21,8	..	..	1993		
28,9	15,9	23,6	12,1	24,0	20,8	..	..	1992	%	
30,0	20,0	23,0	14,5	21,3	20,5	..	..	1993		
2 688	3 765	387	361	923	1 302	..	..	1993	en	47
2 720	3 820	397	361	928	1 344	..	..	1994	milliers	
41 900	51 800	42 500	41 200	48 000	48 000	..	..	1992	$	48
40 500	51 500	42 800	40 900	49 600	48 500	..	..	1993		
										49
72,6	79,7	75,5	71,7	82,3	78,6	..	..	1993	%	
74,0	82,1	75,1	75,6	83,0	80,6	..	..	1994		
75,9	80,0	79,8	84,8	84,8	78,0	..	..	1993	%	
79,1	81,5	81,4	85,3	86,7	81,1	..	..	1994		
22,7	25,6	22,5	21,3	26,5	22,6	..	..	1993	%	
20,2	24,2	22,1	20,3	23,7	21,3	..	..	1994		
17,3	25,6	35,7	44,3	44,7	39,2	..	..	1993	%	
19,1	26,8	34,0	46,8	48,4	39,5	..	..	1994		
15,3	44,7	45,7	33,8	8,9	9,1	..	..	1993	%	
15,2	48,1	48,1	31,6	8,2	8,6	..	..	1994		
56,4	64,4	69,5	71,7	67,8	66,1	..	..	1993	%	50
57,0	65,1	70,3	72,3	66,4	65,6	..	..	1994		
46,3	46,6	53,9	60,6	45,7	47,1	..	..	1993	%	51
46,5	49,5	54,5	60,9	49,2	49,8	..	..	1994		
20,7	20,9	26,6	23,8	25,7	20,4	..	..	1993	%	52
24,4	26,1	35,0	28,2	28,2	21,9	..	..	1994		
21	23	22	20	23	25	..	..	1993	%	53
23	25	22	20	21	27	..	..	1994		

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

N°		Unité	Année	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.
	Profil de revenu de la population active							
54*	Revenu :							
	- nombre	en milliers	1993	20 423	406	94	663	541
	- montant	en M $	1993	498 180	7 575	1 882	14 099	10 924
	- médiane	$	1993	18 000	13 700	15 900	15 800	14 900
	- indice canadien (revenu médian)	%	1993	100,0	76,1	88,3	87,8	82,8
55*	Revenu de la population active :							
	- nombre	en milliers	1993	14 363	284	70	451	373
	- montant	en M $	1993	374 483	5 753	1 402	10 336	8 183
56*	Revenu d'emploi :							
	- nombre	en milliers	1993	14 018	268	69	439	362
	- montant	en M $	1993	357 709	4 869	1 199	9 552	7 344
	- médiane	$	1993	20 000	11 300	12 000	16 700	14 700
	- indice canadien (revenu d'emploi médian)	%	1993	100,0	56,5	60,0	83,5	73,5
57*	Revenu d'emploi autonome :							
	- nombre	en milliers	1993	2 103	32	12	55	37
	- montant	en M $	1993	22 845	316	109	691	351
58*	Prestations d'assurance-chômage :							
	- nombre	en milliers	1993	3 237	134	31	142	139
	- montant	en M $	1993	16 774	883	203	784	839
	Profil de rapport de dépendance économique							
59*	Paiements de transfert :							
	- montant	en M $	1993	96 322	2 175	542	3 462	2 828
	- rapport de dépendance économique (RDE)		1993	26,93	44,68	45,24	36,25	38,51
	- indice canadien (du RDE)	%	1993	100,0	165,9	168,0	134,6	143,0
	Prestations d'assurance-chômage :							
	- montant	en M $	1993	16 774	883	203	784	839
	- contribution au RDE	%	1993	4,69	18,14	16,97	8,21	11,43
	Crédit pour taxe fédérale sur les ventes :							
	- montant	en M $	1993	2 839	69	15	101	85
	- contribution au RDE	%	1993	0,79	1,42	1,26	1,05	1,16
	Crédit d'impôt pour enfants :							
	- montant	en M $	1993	5 074	124	29	174	148
	- contribution au RDE	%	1993	1,42	2,55	2,43	1,82	2,01
	Sécurité de la vieillesse :							
	- montant	en M $	1993	12 583	211	62	424	336
	- contribution au RDE	%	1993	3,52	4,32	5,18	4,44	4,58
	Pensions de RPC/RRQ :							
	- montant	en M $	1993	16 544	254	70	605	421
	- contribution au RDE	%	1993	4,63	5,22	5,80	6,33	5,73
	Autres pensions :							
	- montant	en M $	1993	22 319	289	87	822	538
	- contribution au RDE	%	1993	6,24	5,94	7,28	8,60	7,33
	Revenu non imposable/crédits d'impôt provincial :							
	- montant	en M $	1993	20 188	345	76	553	461
	- contribution au RDE	%	1993	5,64	7,08	6,31	5,79	6,27

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Année	Unité	N°
										54
5 168	7 614	802	683	1 836	2 561	19	35	1993	en milliers	
115 072	202 098	17 473	14 528	47 449	65 457	537	1 086	1993	en M $	
16 300	19 900	16 300	15 700	18 900	19 000	22 900	22 000	1993	$	
90,6	110,6	90,6	87,2	105,0	105,6	127,2	122,2	1993	%	
										55
3 514	5 356	553	486	1 410	1 821	16	30	1993	en milliers	
87 062	151 189	12 670	10 249	37 094	49 103	470	972	1993	en M $	
										56
3 410	5 236	541	478	1 386	1 784	16	30	1993	en milliers	
81 835	146 284	12 220	9 876	35 929	47 232	436	935	1993	en M $	
19 300	22 400	17 900	15 500	19 900	20 800	22 600	24 000	1993	$	
96,5	112,0	89,5	77,5	99,5	104,0	113,0	120,0	1993	%	
										57
374	761	108	143	272	304	3	2	1993	en milliers	
4 773	9 184	975	1 103	2 045	3 257	18	22	1993	en M $	
										58
983	974	106	85	247	386	5	6	1993	en milliers	
5 227	4 906	450	373	1 165	1 871	34	37	1993	en M $	
										59
23 724	37 895	3 653	3 076	6 923	11 856	72	116	1993	en M $	
28,99	25,91	29,89	31,15	19,27	25,10	16,46	12,36	1993		
107,6	96,2	111,0	115,7	71,6	93,2	61,1	45,9	1993	%	
5 227	4 906	450	373	1 165	1 871	34	37	1993	en M $	
6,39	3,35	3,68	3,78	3,24	3,96	7,82	3,98	1993	%	
775	980	122	106	245	335	2	5	1993	en M $	
0,95	0,67	1,00	1,07	0,68	0,71	0,53	0,50	1993	%	
1 305	1 681	236	237	525	595	5	17	1993	en M $	
1,59	1,15	1,93	2,39	1,46	1,26	1,26	1,82	1993	%	
3 069	4 770	593	545	927	1 637	4	6	1993	en M $	
3,75	3,26	4,85	5,52	2,58	3,47	0,91	0,62	1993	%	
3 790	6 758	686	609	1 215	2 123	7	6	1993	en M $	
4,63	4,62	5,62	6,17	3,38	4,50	1,52	0,67	1993	%	
4 641	9 574	851	700	1 662	3 138	9	8	1993	en M $	
5,67	6,55	6,96	7,09	4,63	6,64	2,02	0,82	1993	%	
4 918	9 227	715	506	1 183	2 157	10	37	1993	en M $	
6,01	6,31	5,85	5,12	3,29	4,57	2,41	3,95	1993	%	

Voir Notes et définitions *à la fin du tableau.*

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

Notes et définitions

N°

2 Personnes âgées de 15 ans et plus qui sont occupées ou chômeurs.

3 Population active en pourcentage de la population de 15 ans et plus.

4 L'emploi à temps plein comprend les personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine (tous les emplois confondus) ainsi que celles qui travaillent habituellement moins de 30 heures mais qui se considèrent comme étant employées à temps plein (par exemple les pilotes de ligne).

5 Personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine.

8 Chômeurs en pourcentage de la population active.

9 Ce taux et ceux des indicateurs 10 et 11 sont expliqués dans *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada, catalogue 75-001F) vol. 4, n° 4 (Hiver 1992), p. 35-43.

10 Population active à temps plein : comprend les personnes qui travaillent à temps plein, celles qui travaillent à temps partiel involontairement et les chômeurs à la recherche d'un emploi à temps plein.

Population active à temps partiel : comprend les personnes qui travaillent à temps partiel volontairement et les chômeurs à la recherche d'un emploi à temps partiel.

Les travailleurs découragés et autres en marge de la population active : personnes qui ont déclaré avoir cherché du travail au cours des six derniers mois mais non durant la semaine de référence de l'enquête parce qu'elles croient qu'il n'y a pas de travail disponible ou parce qu'elles attendent un rappel ou que des employeurs leur répondent.

11 Le taux montre le nombre d'heures perdues en raison du chômage (le nombre de chômeurs multiplié par le nombre moyen d'heures hebdomadaires actuellement travaillées) et du sous-emploi (horaires de travail de courte durée et travail à temps partiel involontaire) en pourcentage du nombre d'heures travaillées plus le nombre d'heures perdues.

13 Le nombre de personnes occupées selon le groupe d'âge exprimé en pourcentage de la population dans ce même groupe d'âge.

14 Les employés travaillent pour un employeur afin de recevoir une rémunération qui, habituellement, est payable sous forme de salaires et traitements.

Les travailleurs autonomes sont des propriétaires actifs d'entreprises (constituées ou non en société) avec ou sans aide rémunérée.

30 Les renseignements sont extraits des conventions collectives visant 500 travailleurs ou plus. Le total inclut les conventions fédérales et provinciales.

33 Le revenu du travail comprend la rémunération et les salaires bruts (y compris les frais du directeur, primes, commissions, gratifications, allocations imposables et les payes rétroactives) ainsi que le revenu supplémentaire du travail (paiements que fournit l'employeur au bénéfice de l'employé, y compris les contributions aux plans de santé, de bien-être, de régimes de retraite, d'indemnisation des travailleurs et d'assurance-chômage).

34 Le revenu du travail par employé est calculé à l'aide des estimations de l'Enquête sur la population active des travailleurs rémunérés excluant les absents sans salaire pendant toute la semaine de référence.

46 Pour une explication de la méthode sous-jacente au seuil de faible revenu, voir *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (Statistique Canada, 13-207 au catalogue).

53 Le loyer médian en pourcentage du revenu réfère au loyer de l'année de référence divisé par le revenu de l'année précédente.

54-59 Les données sont tirées des déclarations de revenus des particuliers remplies au printemps de l'année suivant l'année de référence. Les adresses postales inscrites sur les déclarations servent à identifier la province d'origine.

Rapport de dépendance économique :

$$\text{RDE} = \frac{\text{Paiements de transferts totaux}}{\text{Revenu d'emploi total}} \times 100$$

(Exemple : Un RDE de 26,93 signifie que pour chaque 100 $ de revenu d'emploi gagné par les Canadiens en 1993, une somme additionnelle de 26,93 $ provenait de paiements de transfert.)

À venir

Voici un aperçu de quelques-unes des études qui paraîtront dans les prochains numéros

Le marché du travail : bilan de fin d'année

Un résumé des tendances et des changements observés sur le marché du travail en 1995.

Les différents visages du chômage

Le taux de chômage officiel diffusé chaque mois est basé sur les personnes. Diffusé en même temps, mais moins connu, est le taux de chômage basé sur les familles. Cette étude compare les taux de chômage des personnes et des familles à l'aide de données provenant de deux sources différentes pour la période de 1980 à 1993.

Les caractéristiques des travailleurs syndiqués

Un regard sur les tendances des taux de syndicalisation selon l'industrie au cours des deux dernières décennies. En plus, on examine les changements démographiques ainsi que les caractéristiques du marché du travail des travailleurs syndiqués pour la période de 1984 à 1990.

Les femmes entrepreneures

Qui sont-elles? Où travaillent-elles? Comment leurs gains se comparent-ils à ceux des hommes dans des situations similaires? À l'aide de données selon l'industrie et la profession, cet article tente de déterminer à quel point les régimes de travail autonome diffèrent pour les hommes et les femmes, et comment ces régimes ont changé au fil des ans.

L'emploi dans le secteur des services offre-t-il un faible salaire?

Beaucoup de personnes croient que l'emploi dans le secteur des services est synonyme de faible salaire. Cette étude compare les gains hebdomadaires moyens des travailleurs de l'industrie des services avec ceux de l'industrie des biens pour vérifier le bien-fondé de cette perception.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Publication trimestrielle sur le marché du travail et le revenu

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

☐ **Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (75-001F) au coût de 56 $ par année** *(68 $ US aux États-Unis, 80 $ US à l'étranger).*

Bon de commande

Postez à :
Division du marketing, Vente et service
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

(Lettres moulées s.v.p.)

Compagnie _____

Service _____

a/s de _____

Fonction _____

Adresse _____

Ville _____

Province/Pays _____

Code postal _____ Tél. _____

Téléc. _____

MODE DE PAIEMENT

Numéro de la commande ☐

Paiement inclus _____

Portez à mon compte :
☐ MasterCard ☐ VISA ☐ Statistique Canada

N° de compte : ☐

Date d'expiration : ☐

Signature _____

PF 093055
TPS N° R121491807

Le chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada/Publications. Les clients canadiens paient en dollars canadiens et ajoutent la TPS de 7 %; les clients à l'étranger paient en $ US tirés sur une banque américaine.

Composez sans frais **1 800 267-6677** **MasterCard ou VISA**

HRDC LIBRARY/BIBLIOTHÈQUE DRHC
3 0101 00103922 1

✔ Dégagez les nouvelles tendances

✔ Définissez les nouveaux marchés

✔ Déterminez les possibilités de profit

Pour maintenir votre place sur le marché de demain, vous devez être en mesure de prévoir les tendances aujourd'hui. Pour ce faire, vous devrez comprendre les habitudes d'achat sur le marché canadien.

Renfermant un profil complet des consommateurs canadiens ainsi qu'une analyse approfondie des industries canadiennes, le ***Recueil statistique des études de marché*** brosse un tableau exhaustif des habitudes d'achat. Ce précieux best-seller peut vous faire découvrir de nouveaux marchés en vous fournissant les détails suivants :

- les revenus des Canadiens et leurs dépenses pour la voiture, le loyer, les appareils de divertissement et les appareils ménagers;
- le niveau des ventes dans les magasins de détail à succursales et les grands magasins;
- les biens échangés entre le Canada, les É.-U. et d'autres pays;
- les données du recensement telles que l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, les ménages, le chômage, la migration interprovinciale et internationale

...et bien plus encore!

Le ***Recueil***, contenant plus de 600 pages et au delà de 200 tableaux statistiques, vous permettra d'accéder instantanément aux données provinciales et nationales sur le marché. Il traite d'indicateurs économiques importants tels que le **produit intérieur brut**, la **productivité de la population active**, les **investissements privés et publics** et l'**Indice des prix à la consommation**.

Procurez-vous votre exemplaire du ***Recueil statistique des études de marché*** (n° 63-2240XPB au catalogue) dès aujourd'hui pour seulement 110 $ au Canada plus 7,70 $ de TPS, 132 $ US aux États-Unis et 154 $ US dans les autres pays. Commandez votre exemplaire **PAR TÉLÉPHONE EN COMPOSANT SANS FRAIS** le 1-800-267-6677 **OU PAR TÉLÉCOPIEUR** au (613) 951-1584 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard, **OU PAR LA POSTE** à l'adresse suivante : Statistique Canada, Division du marketing, Vente et service, 120, av. Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou communiquez avec le bureau régional de Statistique Canada le plus près dont la liste figure dans la présente publication.

729MISC94252

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010530192

75-001F HIVER 1995 Vol. 7, nº 4

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Vous devez être au courant ...

- du niveau d'instruction et de la formation professionnelle des travailleurs?
- de la répartition du revenu et de la tendance des salaires au pays?
- des dernières recherches en cours dans le domaine de l'emploi et du revenu?
- de la disponibilité d'indicateurs du marché du travail et du revenu?

... alors, il vous faut

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (75-001F) de Statistique Canada.

Un abonnement annuel à **L'emploi et le revenu en perspective** (quatre numéros) ne coûte que 56 $.

Pour commander votre abonnement, veuillez communiquer avec la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6 **(télécopieur : 1-613-951-1584)**. Ou encore, composez sans frais **1 800 267-6677** et portez la commande à votre compte VISA ou MasterCard.